



**Conseil du 18^e arrondissement
Séance du lundi 15 septembre 2014**

COMMUNICATION	4
MAIRIE	17
CULTURE	17
MEMOIRE	21
VIE ASSOCIATIVE	26
SPORT	27
ANIMATION	28
POLITIQUE DE LA VILLE	31
INTEGRATION.....	33
EGALITE FEMMES / HOMMES.....	38
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION.....	38
ACCES AU DROIT	39
PREVENTION.....	40
JEUNESSE	41
PETITE ENFANCE	41
SOUTIEN A LA PARENTALITE	44
CAISSE DES ECOLES	44
PROPRETE	49
GESTION DES DÉCHETS.....	55
VOIRIE.....	59
URBANISME	63
HABITAT	63
LOGEMENT	64
VOEUX	66

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par Monsieur le Maire du 18^{ème} arrondissement le mardi 9 septembre 2014, les membres du Conseil se sont réunis le 15 septembre 2014 en la Salle des Mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Etaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme Carine ROLLAND, 1^{ère} adjointe, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ, Mme MARKOVIC, M. MENEDE, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme PROUST, Mme TRAJAN, Adjoints au Maire, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROS, M. BROSSAT, Mme EL KHOMRI, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, Conseillers de Paris, Mme BELEM, Mme BOYER, M. DAWNY, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, Mme LASSURE, M. LISCIA, M. LORENZINI, Mme NEYRON, M. QUEINNEC, M. TOUZET, Mme VERISSIMO Conseillers d'arrondissement

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme DAMS à M. LEJOINDRE

Mme AKKARI à M. DAVIAUD

M. LANGLOIS à Mme DEBONNEUIL

Mme MOUZANUIK à M. BOURNAZEL

Délibération N°18.2014.161 :

Départ de Mme EL KHOMRI et pouvoir à Mme ROLLAND

Délibération N°18.2014.199 :

Départ de M. BRIANT et pouvoir à M. TOUZET

Délibération N°18.2014. 225:

Départ de Mme BELEM

Départ de M. NEYRENEUF

Départ de M. BROSSAT

Délibération N°18.2014. 226:

Départ de M. BOURNAZEL

Départ de Mme MEHAL

Départ de M. HONORE

Départ de Mme BOYER

Départ de Mme DEBONNEUIL

Départ de M. LISCIA

Départ de M. QUEINNEC

COMMUNICATION

1) Communication sur la rentrée scolaire par Philippe DARRIULAT, Adjoint en charge des affaires scolaire

Eric LEJOINDRE : Les pouvoirs ont été remis, vous me dites s'il en manque :

- Mme DAMS à moi-même ;
- Mme AKKARI à M. MENEDE ;
- Mme EL KHOMRI à Mme ROLLAND ;
- M. LANGLOIS à Mme DEBONNEUIL.

Est-ce qu'il y en a d'autres ?

Je propose que nous désignons M. MENEDE comme secrétaire de séance.

J'en viens d'abord à un certain nombre de communications traditionnelles en ce premier Conseil de rentrée. Je vais demander à M. DARRIULAT de nous informer sur les conditions de la rentrée scolaire, puis à Mme TRAJAN de faire de même pour ce qui est des crèches.

Philippe DARRIULAT : La rentrée scolaire s'est donc effectuée, avec des éléments nouveaux qui méritent d'être mentionnés en deux mots.

Tout d'abord, de dire que le 18^{ème} arrondissement est le seul secteur classé REP + de Paris autour du collège Clemenceau et des écoles. Cela encourage toute la politique que nous menons pour aider les quartiers en Politique de la Ville, éviter la fuite scolaire et permettre de la mixité dans ces écoles ; défendre, protéger, agir dans ces écoles.

Des moyens importants sont dégagés. Dans chacune des écoles du primaire, nous aurons un professeur des écoles de plus qu'il y a de classes, cela permet aux enseignants de dégager du temps pour des activités pédagogiques. Au niveau des collèges, il y a toute une série de dispositifs. La charge horaire des enseignants est plus faible mais leur présence dans le collège ne l'est pas plus, de façon à renforcer les dispositifs d'accompagnement pour les élèves en difficultés.

Cette mesure positive va dans le sens de ce que nous demandons, une attention particulière pour les quartiers Politique de la Ville, les enfants dans les écoles et un élément de reconquête de façon à ce que la mixité qui commence à exister dans les quartiers se retrouve dans les écoles. Cela existe déjà dans de nombreuses écoles, notamment celles de

la Goutte-d'Or, Clemenceau. Il faut bien le reconnaître, il y a encore pas mal de travail à faire pour que cela existe dans les collèges.

Deuxième élément marquant de cette rentrée, c'est la construction d'une nouvelle école - la Maire de Paris est venue l'inaugurer avec M. le Maire - et le réaménagement de deux écoles. Maintenant, on ne dit plus Binet mais Françoise Dorléac. La maternelle Binet est ouverte, les deux élémentaires de l'école ont été totalement réhabilités et rénovés.

L'expérience montre des fois dans la réalisation des bâtiments des choses... Donc, il va falloir un suivi pour vérifier tous les problèmes d'étanchéité etc. ; on a mis les dispositifs de suivi. Mais c'est vraiment une réussite, un lieu qui est beau. On en parlait avec les enseignants. Ils ont souffert pendant deux ans qu'ils ont fait le trajet en bus pour aller dans le 19^{ème}. Ils sont heureux de voir cette école au pied du périphérique, pas un bruit, la sonorisation parfaite, un lieu où les enfants sont protégés. On note une très grande satisfaction lors de l'inauguration de ces écoles Binet.

Avec le REP +, c'est un deuxième élément de reconquête dans ces quartiers où il faut convaincre tout le monde de venir dans ces écoles et de permettre à ce qu'elles soient à l'image de leur quartier.

Un autre élément me paraissait important, c'est le fait que, en cette rentrée, l'aménagement des rythmes éducatifs rentrait totalement dans les habitudes, la tradition de l'école. Il peut toujours y avoir ici ou là des problèmes mais, aujourd'hui, il n'y a eu aucune tension. De plus en plus de dialogue existe entre l'Education nationale et la Ville pour essayer d'avoir une réflexion commune entre les activités sur temps scolaire et périscolaire.

Je continue à faire régulièrement les visites des ateliers d'aménagement des rythmes éducatifs. Je vois des enfants heureux de leurs activités ludiques même s'il reste certainement des progrès à faire.

En termes d'effectifs, c'est le point qui mérite notre attention. Je ne vous donne pas des chiffres qui ne sont pas définitifs mais on repart sur une montée très faible : 60 enfants sur 15 000 (cela fait tout de même trois classes). Le problème c'est que cette augmentation n'est pas équivalente dans tous les quartiers, ce qui fait que nous avons aujourd'hui dans le 18^{ème} des fortes tensions, je dirais dans un grand arc, sud-ouest. Si l'on veut aller de l'école Joseph de Maistre à l'école Clignancourt, le sud et l'ouest de la Butte Montmartre, les écoles sont pleines. On est obligé d'inscrire des enfants dans d'autres écoles. C'est un élément remarquable sur lequel la pression des familles augmente.

En revanche, la pression des familles augmente en qualité, pas en quantité. Il y a diminution, pour la première fois, des dérogations personnelles. L'enfant est affecté dans l'école de leur secteur, ils veulent aller dans une autre école.

On dit souvent que la Mairie est sévère sur les dérogations personnelles. Ce n'est pas tout à fait exact ; en 2014-2015, pour la rentrée, nous avons eu 135 demandes de dérogations

personnelles acceptées en élémentaire, 100 refusées, 115 acceptées, 57 refusées. Donc une grande majorité des demandes des parents ont été acceptées.

C'est formellement la Mairie qui donne ces dérogations, nous avons décidé un peu comme on l'a fait dans le même esprit que cela a été fait sur le logement, que c'était quelque chose faite par une commission avec les représentants de l'Education nationale, les directeurs des écoles et en présence à titre d'observateur - de façon à ce qu'il n'y ait aucune contestation - des représentants des parents d'élèves.

En ce qui concerne les dérogations administratives (l'école est en sureffectif, la Mairie est obligée d'inscrire l'enfant dans une école voisine), elles sont encore trop fortes. Sur l'ensemble de l'Arrondissement, près de 400 dérogations administratives ont été prononcées. Pour accueillir l'ensemble des enfants, nous avons eu tendance à mettre dans des salles qui ne sont pas destinées à être des salles de classe. Nous avons besoin de locaux ; le plan de construction et de développement d'écoles présenté dans la précédente mandature devient vraiment une urgence. Binet permet de commencer. D'autres pistes ont été commencées ; des travaux à Simplon nous permettront d'avoir deux classes supplémentaires...

Le grand projet qui doit permettre de débloquer la situation – dans les meilleurs délais, j'espère, et je souhaite vraiment que ce dossier avance rapidement et positivement - c'est l'ouverture de l'école polyvalente du 113, Championnet dans les locaux que vous connaissez tous. Ils sont beaux ; c'est une école Jules Ferry. Si vous avez vu le dernier Tarantino, une partie a été tournée dans le 113, Championnet puisque ce lieu sert beaucoup pour faire des films et des séries télévisées. J'aimerais mieux que cela serve également pour mettre des enfants et faire des cours.

Eric LEJOINDRE : Je voudrais saluer la nomination de Mme EL KOHMRI au Gouvernement. Lui dire la fierté que cela représente – une fois encore – pour le 18^{ème}, surtout que cela rentre bien dans la dimension Politique de la Ville. Je pense que c'est un bon signe pour Paris, dont l'Etat prend en compte la diversité, les spécificités et la richesse.

Je voulais, en notre nom à tous, vous souhaiter bon courage. Votre présence ici démontre - mais ça, nul n'en doutait – votre attachement au 18^{ème} et votre volonté de rester une Conseillère de Paris, une Conseillère du 18^{ème}, élue du 18^{ème}. On en est tous très content. Bon courage Mme EL KOHMRI et comptez sur nous aussi dans le 18^{ème} où vous êtes chez vous évidemment.

2) Communication sur la rentrée des crèches par Violaine TRAJAN, Adjointe en charge de la petite enfance

Violaine TRAJAN : Un petit mot sur la rentrée dans les crèches puisque c'est important de dresser également un bilan dans les crèches.

Nous sommes – enfin c'est normal – sollicités sur le terrain par les familles en recherche de modes d'accueil et d'informations sur le mode d'attribution.

La rentrée se passe bien dans les établissements, sans problème d'effectifs. Comme toujours, l'accueil de qualité et l'engagement professionnel sont au rendez-vous. Je l'ai pu constater lors de mes visites d'établissements auxquelles le Maire s'est joint également, notamment à l'établissement Affre.

Depuis le 1^{er} septembre, près de 2 000 tout-petits ont fait leur rentrée. C'est 2 000 places municipales ; 820 vont connaître leur premier jour en collectivité et sont invités à faire leur adaptation. Cela prend un peu de temps, c'est normal. Ces tout-petits seront accueillis par des équipes motivées et impliquées et j'en profite là pour saluer leur professionnalisme et leur engagement puisqu'elles sont effectivement à l'écoute des enfants mais aussi des familles et savent trouver les mots pour les rassurer.

Concernant cette dernière commission, elle s'est réunie début juin pour attribuer 820 places. Il y a un nouveau procédé dont il a été rapidement question récemment : la cotation, nous en reviendrons lors d'un prochain Conseil d'arrondissement pour parler plus de la méthode et du dispositif. Cette cotation a permis une répartition des places d'une manière satisfaisante car statistiquement, on peut dire qu'il y a un parallèle entre les enfants admis et ceux en liste d'attente, donc fidèle à la composition sociale des familles de l'Arrondissement. Ce dispositif fait vivre la mixité dès la toute petite enfance.

La priorité est donnée en respectant cette mixité sociale et culturelle aux foyers où les deux parents travaillent, aux familles monoparentales, aux parents en voie d'insertion, aux parents et enfants porteurs de handicap, aux enfants adoptés, aux naissances multiples, aux grossesses précoces et aux signalements de l'enfance en danger.

Il est important que le ratio de satisfaction s'améliore d'année en année : 600 places en 2009, 700 en 2011, 820 aujourd'hui. Si l'on ajoute le nombre de places gérées par les associations – plus de 1 000 dans le 18^{ème} – on peut dire que le taux de satisfaction est supérieur à 50 % contre 33 % en 2008. Dans le 18^{ème}, une demande sur deux est satisfaite contre une sur trois avant 2008. Ce sont les résultats d'une politique volontaire et ambitieuse pour permettre à autant de femmes et d'hommes de retrouver leur travail. C'est effectivement le rôle d'une municipalité de permettre aux parents de concilier vie familiale et professionnelle et là, je pense surtout aux femmes.

J'en profite pour remercier l'ensemble du personnel du service enfance, toujours dévoué pour remplir leur mission et informer les familles et qui organise ces commissions. Sans elles, la transparence ne serait peut-être pas là aujourd'hui. Remercier également les coordinatrices et les directrices des établissements qui font un travail fastidieux. Ces professionnelles ont étudié plus de 2 000 demandes cette année pour en satisfaire 820 en municipal. Cela fait beaucoup d'entretiens et de renseignements. Les efforts seront poursuivis. Bientôt, rue des Poissonniers, une nouvelle crèche Madeleine-Rebérioux ouvrira ses portes, une magnifique réalisation qui fera le bonheur de plus de 66 tout-petits.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voudrais, au nom de l'opposition, féliciter Mme EL KHOMRI, nouvelle secrétaire d'Etat en charge de la Politique de la Ville. Nous nous connaissons maintenant depuis six ans. Même si nous ne partageons pas les mêmes convictions et les mêmes valeurs, que sa nomination ait pu aboutir est une bonne chose pour le 18^{ème} arrondissement et pour Paris. Nous attendons d'ailleurs beaucoup d'elle. Si nous combattons ses convictions et ses valeurs sur certains domaines, nous croyons en la sincérité de son engagement.

La rentrée scolaire se fait sous des auspices moins mauvais que l'année dernière mais pas excellents. L'année dernière, une réforme précipitée a été faite à Paris et a mécontenté beaucoup de parents, quel que soit leur condition sociale ou leur quartier.

Certains parents disaient, et disent encore aujourd'hui, même s'ils sont moins nombreux, qu'il y a un manque d'informations sur les activités de leurs enfants. Or, il est absolument important que tous les parents, à tout moment, dans toutes les écoles, soient informés des activités périscolaires de leurs enfants.

Il y avait des problèmes, et il y a encore quelques problèmes – même si beaucoup ont été résolus et nous ne pouvons que nous en réjouir – sur le contenu des activités, sur les conditions d'apprentissage des enseignements fournis. Un autre problème a été souvent soulevé – et nous verrons dans quelques semaines s'il est encore d'actualité – c'est la fatigue des enfants, qui était perçue l'année dernière dès le mois d'octobre. En tout cas, c'était la remontée de nombreux parents et enseignants. Nous serons extrêmement vigilants à l'égalité de ces activités périscolaires dans toutes les écoles.

La FCPE, qui n'est pas susceptible d'appuyer forcément le mouvement auquel j'appartiens, a encore dit il y a quelques semaines qu'il existait des inégalités territoriales de l'offre des activités dans les quartiers les plus défavorisés. C'est un sujet absolument essentiel sur lequel nous souhaitons apporter toute notre vigilance.

Sur l'école de la rue Houdon, vous avez peut-être vu que sur les réseaux sociaux, un certain nombre de parents se sont plaints d'inégalité de traitement. Je ne juge pas, je pose simplement la question. Je voudrais savoir quelles étaient les réponses qui ont été amenées à ces parents-là.

Certains parents disaient des choses assez simples : « J'habite à côté de la rue Houdon. Je ne peux pas inscrire mon enfant à l'école de la rue Houdon. J'apprends que des parents habitant beaucoup plus loin peuvent intégrer la rue Houdon et moi, on me demande de partir dans une autre école. » Pouvez-vous nous faire un point précis et exhaustif des réponses qui ont été amenées à ces parents injustement sacrifiés ? Selon leurs propres termes sur les réseaux sociaux ou dans les lettres qu'ils ont adressées aux uns et aux autres.

Ensuite, je voudrais que M. DARRIULAT puisse me confirmer les éléments suivants que le recteur avait bien voulu me donner fin juin. Il a pu y avoir des modifications. Pour le 18^{ème} arrondissement, en classe de maternelle : trois ouvertures au 60, rue Binet qui compensaient quatre fermetures ; pour les élémentaires : une fermeture à l'école de la rue de la Guadeloupe. Y a-t-il du nouveau depuis ?

Eric LEJOINDRE : Sans reprendre ou ressasser toujours les mêmes débats, la réforme des rythmes éducatifs a eu lieu. Si elle n'avait pas eu lieu l'année dernière, elle aurait eu lieu cette année. Je me réjouis qu'elle ait eu lieu l'année dernière puisque cela nous permet d'avoir une rentrée dans de meilleures conditions, ce qui signifie qu'il n'était pas inutile de prendre un peu d'avance dans Paris. Elle se passe, vous l'avez dit, dans de bonnes conditions.

Il est vrai que des améliorations restent à faire. D'ailleurs, l'école aussi a à s'améliorer, y compris dans sa partie non périscolaire. Qu'il y ait des inégalités entre les établissements, c'est possible sur le temps périscolaire, comme c'est malheureusement le cas aussi parfois sur le temps scolaire. Donc, il y a un travail global à faire entre l'Education nationale, la Ville de Paris et nous-mêmes pour faire en sorte que les enfants du 18^{ème} aient les meilleures chances possibles de réussir. Croyez que nous y sommes totalement engagés. Je crois que cette réforme y participe. Je veux vraiment remercier l'équipe précédente, dont j'étais, de nous avoir permis d'avoir déjà une année d'exercice en la matière.

Toutes les écoles de France sont passées cette année à la réforme des rythmes, sans drame d'ailleurs sauf dans un certain nombre de villes qui ont voulu en faire un enjeu politique. Là encore, ils ont eu tort.

Philippe DARRIULAT : Je confirme les dires de M. BOURNAZEL, certes il y a eu quatre fermetures de classes maternelles à l'ancienne école Binet B. Toutefois, il n'y a pas eu seulement trois ouvertures à la nouvelle maternelle mais trois ouvertures plus une ouverture d'une toute petite section. En termes de poste et de classe, nous sommes dans une situation exactement constante sauf que maintenant, une classe de toute petite section permet d'accueillir, en maternelle, des enfants de moins de trois ans, ce qui me paraît tout à fait positif en général dans ce type d'école et de quartier. Sinon, je confirme également une fermeture à Guadeloupe. Nous aurions pu, en termes d'effectifs, demander des ouvertures ailleurs. Le problème, c'est que nous n'avons pas les locaux pour ce faire. La question des locaux est pour nous une préoccupation majeure.

L'école Houdon fait partie des dérogations administratives dont j'ai parlé. Nous en avons prononcées. Quand nous faisons des dérogations administratives, nous prenons l'ensemble des enfants. Nous refusons de faire la course. Ce n'est pas le premier inscrit qui a la place. L'ensemble des enfants sont inscrits administrativement à la Mairie mais ils ne sont pas admis dans l'école. Quand il y en a trop, nous devons faire des dérogations administratives, c'est-à-dire leur proposer une inscription dans l'école d'à côté. En l'occurrence, pour l'immense majorité, c'était Foyatier. Les autres, c'était à l'école Lepic. Il y en avait deux à Lepic et neuf à Foyatier, de mémoire.

Nous mettons d'abord à l'école Houdon les fratries, quelles que soient leurs adresses. Ceux qui ont un frère ou une sœur à Houdon, ils vont d'abord à Houdon. Ensuite, nous regardons les adresses. Il peut effectivement y avoir des enfants qui sont plus près de Houdon et qui sont envoyés à Foyatier. Cependant, ils sont beaucoup plus près de Foyatier que d'autres aussi. Donc, c'est le trajet que l'on fait faire aux familles qui compte. La distance est établie par rapport à l'école où l'enfant va aller.

Avec la direction générale des services, nous avons convoqué tous les parents de Houdon pour leur expliquer comment nous faisons. Ceux qui sont venus nous ont dit qu'ils comprenaient la situation. Il y en a un qui nous a dit qu'il a compris la situation mais qui a quand même déposé un recours au tribunal administratif contre la décision de la Mairie. Le tribunal administratif nous a donné totalement raison et ce recours a été rejeté.

J'entends tout ce que vous dites. Je ne doute que vous serez vigilant. Je vais essayer de l'être aussi, au nom de la Municipalité, sur la qualité de l'aménagement des rythmes éducatifs.

Très honnêtement, et sans faire de polémique, je ne suis pas certain qu'au mois d'octobre dernier, nous pouvions juger de la fatigue des enfants après un mois d'aménagement des rythmes éducatifs. D'ailleurs, les discours changent. Je le sens aussi dans la prise de parole de M. BOURNAZEL d'aujourd'hui. La tension retombe. Vous étiez, sur ces dossiers, plus virulent il y a un an, ce qui prouve que ce que nous avons fait est accepté. Les choses changent. C'est vrai pour vous, c'est vrai aussi pour des instituteurs, des proviseurs et des directeurs des écoles. Aujourd'hui, nous sommes beaucoup plus sur une dynamique positive. La Mairie doit accepter les critiques, doit entendre tout ce qui permet d'avancer, que cela vienne de l'opposition mais surtout des professionnels qui sont au contact avec les enfants et les familles. Nous y sommes attentifs.

Je discute avec les animateurs. Nous sommes sur une réflexion particulière sur le niveau de maternelle. Je ne suis pas du tout convaincu de la justesse des arguments sur les enfants de l'élémentaire qui sont plus fatigués parce qu'ils font du foot après la classe. Tous ceux que je vois sont plutôt contents.

C'est vrai que pour les enfants de maternelle, une heure et demie d'activité, c'est long. Il y a une réflexion à avoir, notamment pour les petites sections, pour réduire le temps sur un atelier et mettre plus de temps pour le repos et la détente. C'est ce que nous travaillons actuellement et que nous allons mettre en place très rapidement. Nous pouvons le faire nous-mêmes, le 18^{ème}, sans que cela devienne un grand débat national ou même parisien. Nous sommes ouverts aux ajustements, à la réflexion mais dans une démarche positive.

Eric LEJOINDRE : M. BEPPO va intervenir au sujet de l'expérimentation qui s'est déroulée concernant les Vélib'.

Félix BEPPO : Nous avons évoqué lors du dernier Conseil d'arrondissement, en termes de vœu, que de nombreux cas de vandalisme avaient été signalés à l'été 2013 et avaient entraîné des fermetures de stations Vélib'. La Mairie avait exigé des mesures pour systématiser l'information auprès des usagers. Nous avons demandé une coordination parfaite entre la police et la société Decaux, de manière à ce que, lorsque les stations Vélib' rouvraient, nous ayons toute la vigilance nécessaire sur ces stations vandalisées.

A côté, une sensibilisation des collégiens et la mise en place d'un dispositif lié aux sanctions pénales du type « tu casses, tu ré pares » avaient bien fonctionné. Toutefois, nous avons craint, au printemps 2014, une remontée de ces questions de vandalisme. Cela a conduit

M. le Maire à demander à la société Decaux de mettre en place le dispositif anti-vandalisme testé à Aubervilliers.

Ce dispositif a été mis en place à la station Pajol. Tout s'est parfaitement bien déroulé. Le dispositif expérimental est donc un succès. Nous avons d'ores et déjà demandé que sur les stations vandalisées répertoriées la fois dernière, nous puissions disposer de ce même dispositif anti-vandalisme. Nous avons pu constater cet été – nous aurons les chiffres très prochainement – un recul des actes de vandalisme sur les stations Vélib' du 18^{ème} arrondissement.

Fadila MEHAL : Je souhaite m'associer aux vœux de réussite de l'équipe de M. BOURNAZEL pour la nomination de Mme EL KHOMRI. Nous nous sommes tous très réjouis de la savoir aux commandes de la future génération des contrats de ville, en même temps avec une lueur d'inquiétude.

Là, elle est du côté des services de l'Etat. Nous espérons qu'elle fera en sorte que nos quartiers populaires retrouvent la sérénité qui les aura quittés depuis quelques années. J'en prends pour preuve actuellement toutes les coordinations qui sont en train de se mettre en place et qui mettent en évidence le peu de moyens dont elle dispose.

J'appelle donc de mes vœux qu'elle puisse permettre que la géographie prioritaire s'attarde très longuement sur les questions centrales à Paris. Bien que Paris apparaisse comme une ville très riche, elle a aujourd'hui des poches de pauvreté. Dans le 18^{ème}, nous sommes bien placés pour le savoir.

J'appelle aussi de tous mes vœux qu'elle regarde de façon très précise la situation des associations qui, aujourd'hui, connaissent des retraits du ministère tout à fait importants. Je ne doute pas, compte tenu de son engagement et de ses convictions de terrain, qu'elle fera évoluer positivement cette question.

Sur la question des rythmes scolaires, j'entends tout ce qu'a dit M. l'adjoint. Je suis prête à le valider. Pour autant, nous entendons des choses relativement disparates et contradictoires. N'est-il pas possible, puisqu'il y a aujourd'hui ce ton de généralisation, d'avoir un bilan ? Nous avons la chance à Paris d'avoir expérimenté le dispositif un an à l'avance. Je sais que le bilan existe dans des instances locales. Toutefois, je souhaiterais un bilan par école, de façon à ce que nous puissions regarder de très près comment la communauté éducative a réagi à ces rythmes, au cœur de l'intérêt pour l'enfant mais surtout, que nous puissions nous inspirer des réussites qui ont eu lieu dans quelques écoles. Est-il possible de prévoir cette évaluation école par école ?

Eric LEJOINDRE : Le débat de ce soir ne porte pas sur la question de la Politique de la Ville, nous aurons l'occasion d'y revenir. Nous sommes ici en Conseil d'arrondissement, pas en conseil des ministres.

Certes il faut faire des bilans sur tout. Il faut laisser la liberté aux équipes qui travaillent dans les écoles de faire ces bilans. Je vous rassure, ils ne manquent pas de nous faire remonter

les difficultés qu'ils peuvent avoir et nous sommes très demandeurs. Nous évaluerons la réforme des rythmes éducatifs au fur et à mesure dans la proximité. D'ailleurs, si elle s'est aussi bien passée dans le 18^{ème}, c'est que justement nous avons fait ce travail école par école, projet par projet, avec les élus qui participent aux conseils des écoles et qui ont pu aussi parfois être en soutien aux équipes de la Ville pour mettre en œuvre cette réforme. Des bilans vont être tirés par les équipes éducatives.

Une loi a été votée. Donc, la réforme des rythmes éducatifs s'impose à tous ceux qui respectent la loi. De toute façon, sauf à ce que la loi évolue, et elle ne le fera pas dans un avenir proche, le rythme tel qu'il est aujourd'hui sera maintenu. Nous n'allons pas revenir sur ce sujet et ressasser. D'ailleurs, les équipes éducatives, les parents, ne sont pas cet état d'esprit-là. Ils veulent continuer à discuter, à s'améliorer. Il est fini le temps – fort heureusement parce que la réforme a aussi fait ses preuves – où l'on en revenait sur le principe. Ce n'est plus du tout la question.

Myriam EL KHOMRI : Je vous remercie de vos encouragements. J'ai passé près de 14 ans dans le 18^{ème} arrondissement. Les habitants de cet arrondissement m'ont appris beaucoup de choses ainsi que les élus, au premier rang desquels je veux saluer M. VAILLANT.

C'est une mission compliquée. Il s'agit de s'occuper de ceux qui sont le plus dans le besoin. La mission demande à la fois beaucoup d'exigences mais aussi des résultats. Pour rassurer Mme MEHAL, s'agissant des financements, nous sommes dans une sanctuarisation des crédits alors que nous avons eu près de 30 % de diminution sous le précédent gouvernement.

Je ne vois aucun problème à la coordination de différentes associations. La voix des quartiers populaires doit être entendue. Quand les gens se mobilisent, cela permet de mieux travailler avec eux. Je n'entends pas ma mission comme faire à la place des gens des quartiers populaires mais bien faire avec, par et pour eux.

Il relève du préfet de Paris – dans le cadre des négociations qu'il mène avec la nouvelle adjointe à la Maire de Paris, Mme BROSEL – de travailler avec l'ensemble des maires d'arrondissement. Je crois savoir que toutes les demandes des maires d'arrondissement ont été travaillées en bonne intelligence et que tout se passera très bien.

Eric LEJOINDRE : Je vous le confirme. Mme NEYRON en vient à un point d'information sur le dispositif du budget participatif.

3) Communication sur le budget participatif par Caroline NEYRON, Conseillère déléguée en charge de la participation citoyenne

Caroline NEYRON : Depuis 2001, la Ville de Paris a choisi d'associer les Parisiens à la politique municipale grâce à tous les dispositifs que nous connaissons (les comptes rendus de mandat, les réunions de concertation, les conseils de quartier).

La Maire de Paris a proposé, et s'est engagée, de mettre en place un nouveau dispositif qui va voir le jour la semaine prochaine. L'engagement, c'est d'aller plus loin en prenant une mesure sans précédent : permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de se prononcer directement sur l'affectation de 5 % du budget d'investissement, c'est-à-dire à peu près 426 millions d'euros de budget d'investissement sur l'ensemble de la mandature. Donc, engagement pris, engagement tenu.

Le dispositif va se mettre en place à partir de la semaine prochaine. C'est un projet ambitieux, innovant, pour donner la parole aux Parisiens et qui mobilisera énormément d'agents du 18^{ème}. C'est un dispositif qui commence et qui monterait en puissance toute l'année prochaine. Il se déploiera ainsi en deux phases.

A partir de mercredi 24 septembre et jusqu'au 1^{er} octobre, les Parisiens pourront voter parmi 15 projets imaginés par la Mairie de Paris. Les projets qui auront recueilli le plus de voix seront mis en œuvre à partir de 2015. Il y a des projets très divers, par exemple réserver des espaces de coworking d'étudiants-entrepreneurs, poursuivre la végétalisation engagée en investissement des murs aveugles ou mettre en place un jardin pédagogique par école, autant d'initiatives qui seraient réparties sur tous les arrondissements et pour lesquelles les Parisiens peuvent donner leurs avis dès mercredi prochain.

Deux urnes seront donc mises à disposition : une à la Mairie d'arrondissement et une autre à la Maison des associations. Evidemment, tout le monde peut voter de manière dématérialisée sur le site internet des budgets participatifs.

A partir de 2015, le dispositif montera en puissance. Les Parisiens pourront proposer et décider des projets à l'échelle de Paris ou de leur arrondissement. Pour ce faire, nous commençons déjà à proposer aux conseils de quartier de se mobiliser pour faire émerger des projets. Nous mettrons en place des formations et des liens privilégiés avec les équipes de développement local dans les quartiers populaires pour que tous les Parisiens puissent vraiment s'emparer de ces budgets et qu'ils puissent être le moteur des projets partagés et d'une dynamique locale encouragée. Paris doit devenir ainsi une ville du faire-ensemble qui s'appuie de plus en plus sur l'intelligence collective pour avancer.

Nous donnons donc rendez-vous à tous les Parisiens, quelle que soit leur nationalité, quel que soit leur âge, pour qu'ils votent entre le 24 septembre et le 1^{er} octobre.

Eric LEJOINDRE : La Municipalité du 18^{ème} a mené une première opération au nord du quartier Chapelle pour aller au-devant des habitants et présenter ces budgets participatifs. Nous avons constaté à la fois un accueil très positif des Parisiens et en même temps, l'envie de participer plus encore et la nécessité de discuter, de communiquer, de faire connaître à l'ensemble des Parisiens l'existence de ces budgets et la façon qui rend possible la participation. Nous allons continuer tout au long des semaines qui viennent, et puis tout au long de l'année prochaine, à faire prendre plus de place encore à ces budgets participatifs.

C'est une façon différente pour les Parisiens et pour les habitants du 18^{ème} de s'associer à la façon de décider et de créer en ville. Cela va exiger des habitants – et nous allons devoir y travailler – d'apprendre aussi à participer, d'apprendre comment se font les budgets. Cela va

exiger de la part de toute notre équipe un engagement important. Nous serons là pour que les habitants du 18^{ème}, dans tous les quartiers, puissent bénéficier de ce nouveau mode d'expression et de décision.

Pierre-Yves BOURNAZEL : L'idée est séduisante. S'il s'agit de faire participer davantage les citoyens à la prise de décision, nous ne pouvons qu'y être favorable. Cependant, je note une forme de contradiction.

La nouvelle Maire de Paris nous explique qu'elle va faire avancer les Parisiens ensemble, qu'elle appelle à l'intelligence collective. Vous aviez dit beaucoup d'autres mots tout à l'heure. D'ailleurs, qui pourrait être contre l'intelligence collective, contre avancer ensemble ? Nous pouvons additionner les mots les uns derrière les autres.

Cependant, au mois de juin, c'est la même qui nous a expliqué qu'elle cherchait 400 millions d'euros pour boucler son budget. Alors, nous nous interrogeons sur la logique. Mme HIDALGO a du mal à boucler son budget municipal et elle ouvre des dépenses supplémentaires. L'idée est bonne, pourquoi pas, à condition d'avoir une bonne et saine gestion des deniers publics et des deniers des Parisiens. Nous sommes à quelques mois du vote d'un nouveau budget alors que pour boucler le précédent, il manque 400 millions d'euros. Nous sommes en droit de nous interroger sur la stratégie et sur la cohérence de la politique municipale.

Beaucoup d'habitants, tout comme moi, disent : pourquoi pas ? Toutefois, avec 20 millions d'euros dès cette année... Beaucoup de choses restent à faire en matière de propreté. Nettoyons nos rues qui sont de plus en plus sales. En matière de sécurité, mettons des effectifs sur le terrain. Additionnons ces 20 millions d'euros sur plusieurs années afin de créer enfin à Paris une police municipale pour permettre dans tous les quartiers d'avoir la possibilité de vivre en toute tranquillité. Assurons la maintenance et les réparations dans nos écoles. Réparons un certain nombre de jeux d'enfants qui ne fonctionnent pas dans les parcs et jardins de la Ville de Paris et aussi dans le 18^{ème}.

Allons-y sur ces idées parce qu'il y a beaucoup à faire. C'est le budget de la responsabilité municipale. Malheureusement, les Parisiens et les habitants du 18^{ème} n'ont pas toujours de réponse. Donc, établissons un peu plus de cohérence entre l'action affichée, qui est une action forte en termes de communication, et les attentes réelles de l'amélioration de la vie quotidienne de nombreux habitants de Paris et du 18^{ème}. La Maire de Paris elle-même a avoué qu'elle était en difficulté financière pour pouvoir tout faire.

Eric LEJOINDRE : Vous avez un rapport assez éloigné de ce qu'a dit la Maire de Paris mais c'est normal. Nous ne pensons pas exactement de la même façon donc nous ne voyons pas les choses exactement de la même façon. La Maire de Paris n'a jamais parlé d'un trou de 400 millions d'euros qui n'existe pas. Nous sommes en train de préparer le budget de l'année prochaine. Donc, il n'y a pas de trou puisqu'il n'a pas pu être créé. D'ailleurs, vous le savez sans doute mais vous vous êtes bien gardé de le dire, les collectivités n'ont pas le droit de faire des trous. Il n'y a pas de trou dans un budget de collectivité, c'est impossible.

Une discussion est en cours avec l'Etat, avec un certain nombre d'acteurs, pour savoir quelles seront les règles qui seront appliquées à Paris. Par exemple, serait-il possible de faire contribuer un peu plus au budget de la Ville les personnes qui viennent dans les hôtels trois ou quatre étoiles ? C'est un ensemble de discussions qui a lieu et qui ne s'oppose pas évidemment au budget participatif. Vous le savez sans doute aussi mais vous vous êtes également bien gardé de le dire.

L'argent mis dans le budget participatif, c'est de l'investissement et l'investissement, c'est de l'arbitrage. Nous avons décidé que sur les moyens d'investissement qui sont ceux de la Ville, les Parisiens allaient en décider d'une partie et pas que nous les élus.

Par principe, un budget d'investissement n'étant pas un budget de fonctionnement, il n'est donc pas reductible d'une année sur l'autre. Donc, il s'agit bien de fonds nouveaux et non pas de fonds qui pourraient être utilisés à autre chose, ce qui ne nous empêchera pas de mener l'ensemble des politiques sur lesquelles nous nous sommes engagés. D'ailleurs, celle-là en faisait partie. Donc, il n'y a aucune contradiction – sauf pour ceux qui cherchent absolument à en trouver un peu partout – à associer plus encore les Parisiens à la décision d'investissement. Nous le ferons indépendamment des esprits chagrins.

Une grande avancée est proposée. Nous voulons créer un nouveau souffle dans les relations entre la Ville, les mairies d'arrondissement et les Parisiens. Les habitants de notre Ville ont besoin de se saisir eux-mêmes des sujets concernant leur quotidien et qui leur permettent d'améliorer la Ville. Les habitants du 18^{ème} veulent pouvoir décider avec nous de comment la Ville est gérée. Ils veulent pouvoir décider avec nous de ce qui y est fait. S'ils souhaitent que nous investissions plus pour améliorer les jeux d'enfants dans les squares, ils le diront et voteront. Ils auront toute la liberté de s'exprimer. Nous serons un certain nombre à les accompagner en la matière. Il y a là effectivement matière à faire plus d'investissement. Si les Parisiens le souhaitent, ils le décideront. Il n'y a aucune contradiction dans ce que nous faisons.

N'essayez pas de mélanger les choses, d'amalgamer. C'est un petit peu une habitude. Regardez les choses en face. Nous ouvrons. Nous voulons que cette ville respire. Nous avons beaucoup avancé en matière de démocratie, en matière de participation, notamment depuis 2002 et la loi sur la démocratie de proximité. Nous nous dotons de nouveaux outils pour le faire. Ne proposons pas aux Parisiens de rester en arrière. Au contraire, il faut qu'ils y aillent, qu'ils se saisissent de cette nouvelle opportunité, il faut qu'ils décident avec nous. Vous verrez, tout va très bien se passer.

Pascal JULIEN : M. BOURNAZEL a tenu un discours de campagne électorale. La campagne est terminée depuis le mois de mars. Que ce gouvernement ait des difficultés avec des collectivités locales en ce qui concerne les dotations budgétaires, c'est évident. Aucun écologiste ne participe à ce gouvernement.

Nous sommes à Paris. A Paris, nous avons fait campagne – Christophe NAJDOVSKI pour les écologistes parisiens et moi-même comme tête de liste dans le 18^{ème} – pour un budget participatif. Le mécanisme qui a été expliqué nous convient tout à fait, surtout à partir de 2015. Il faut bien préciser que c'est une sorte d'échauffement. Il y a quinze propositions qui tombent un peu du ciel. C'est surtout – ce qui a été fort bien expliqué – à partir de 2015 que

ce sera important et ce pourquoi nous nous sommes battus au premier tour, la liste conduite par M. le Maire et celle que je conduisais moi-même.

Maintenant – je souscris à ce qui a été dit – il n’y a pas de contradiction entre un budget que nous aurions souhaité plus étoffé qu’il ne l’est d’une part et puis par ailleurs, dans le budget existant, offrir un droit de regard et de décision surtout aux Parisiens. Effectivement, vous cherchez des contradictions là où il n’y en a pas. Comme vous, M. BOURNAZEL, je peux regretter un certain nombre de choses sur la politique nationale mais contrairement à vous, je n’en fais rien de politicien en voyant des contradictions là où il n’y en a pas. Ce budget participatif est très bien comme il est mis en place. Je remercie la Maire de Paris de le faire.

Ian BROSSAT : Un peu dans le même état d’esprit que M. JULIEN, d’abord au nom des élus communistes, dire tout le bien que nous pensons du budget participatif qui est une nouvelle étape dans la démocratie parisienne et qui est donc une très bonne chose.

Ensuite, sur la question des difficultés budgétaires évoquées par M. BOURNAZEL, ce débat a lieu parce que le Gouvernement a annoncé, dans le cadre du pacte de responsabilité, une baisse des dotations très importante pour les collectivités locales et qui n’avait pas été annoncée, du moins pas dans ces proportions-là, avant les élections municipales.

Donc, à partir de là, l’exécutif municipal avait le choix. Soit il ne disait rien et d’une certaine manière, il se couchait devant les décisions gouvernementales. Soit la Maire de Paris et son équipe montaient au créneau pour défendre les intérêts des Parisiens et dire que nous souhaitons que la Ville de Paris puisse continuer à faire de l’investissement public, à développer les services publics, à faire du logement, à produire des crèches. Je préfère que nous ayons un exécutif municipal, une Municipalité qui monte au créneau pour défendre les intérêts des Parisiens. Je crois d’ailleurs que si notre boussole est l’intérêt des Parisiens, nous devrions tous nous en réjouir.

4) Agenda de la Mairie :

Eric LEJOINDRE : Je vous donne l’agenda de la Municipalité :

- mercredi 17 septembre : journée du don du sang organisée dans toute la France et notamment en salle des fêtes ;
- jeudi 18 septembre à partir de 18h30 : vernissage de l’exposition Maroc : Arts d’identité et ouverture du neuvième festival des cultures d’Islam à l’ICI Goutte-d’Or (rue Stephenson) ;
- vendredi 19 septembre, 18h30 : conférence-débat sur Armand BARBES (salle des fêtes) ;
- samedi 20 septembre : journée du patrimoine ; des visites de la Mairie et notamment du Caveau sont prévues pour ceux qui veulent prendre un petit peu d’avance sur la fête des vendanges ;
- mercredi 24 septembre, 17h : réunion d’information à destination des parents sur les modes de garde (salle Poulbot) ;
- mercredi 24 septembre, 18h : inauguration de l’exposition Tondi dans le cadre de la fête des vendanges (dans le hall) ;
- samedi 27 septembre à 9h : séminaire des conseils de quartier (salle des fêtes) ;

- jeudi 2 octobre à 19h : conseil de quartier Charles-Hermite – Evangile ;
- Lundi 6 octobre : prochain Conseil d'arrondissement.

Vous pourrez retrouver d'autres dates sur le site au fur et à mesure.

MAIRIE

DELIBERATION : 18.2014.161 : Validation du compte-rendu du Conseil

d'arrondissement du 11 juin 2014

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.161 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.162 : Validation du compte-rendu du Conseil

d'arrondissement du 30 juin 2014

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.162 à l'unanimité

CULTURE

Carine ROLLAND : Ce soir, nous allons vous parler et proposer à votre soutien pas moins de 26 structures culturelles présentes dans le 18^{ème} arrondissement. Je voulais souligner l'éventail représentatif de ces structures par rapport à la politique culturelle parisienne et surtout son articulation avec la politique culturelle du 18^{ème}. Vous verrez en effet qu'il s'agit de soutenir des établissements dits structurants connus pour l'excellence de leurs propositions et de leur travail. C'est le cas par exemple du Théâtre de la Ville et du Bal.

Pour nous, Mairie d'arrondissement de gauche, l'excellence de ce travail et le prestige de leurs propositions n'auraient de sens que si elles étaient menées en grande proximité avec l'avis de tous nos habitants et l'ensemble des quartiers.

C'est la spécificité de la vie culturelle parisienne que de savoir articuler étroitement la collaboration entre le Théâtre de la Ville, le Bal ou autres et une grande diversité de pratique, un maillage fin basé sur un grand nombre d'associations, certaines connues depuis longtemps, certaines existant depuis plusieurs années dans l'ensemble de nos quartiers, d'autres plus récentes, donc un vrai renouvellement aussi.

Les associations dont nous vous proposons de voter les soutiens ce soir mènent toutes des actions culturelles multiples et surtout – j'insiste sur cette dimension – sur tous les quartiers du 18^{ème}.

Les portes de Paris et du 18^{ème} sont le lieu de nouveautés, d'innovations. C'est le cas via le soutien au Hasard ludique qui ouvrira ses portes très bientôt à la porte de Saint-Ouen. C'est le cas, par exemple, pour une association qui s'appelle la Sierra Prod qui pratique une concertation très poussée autour du GPRU à la porte Montmartre sur un mode culturel. Et puis, aux portes encore, comment ne pas mentionner le festival Jazz opus, porte de Clignancourt ? Dont nous pouvons dire ici ce soir, moi-même, M. le Maire, M. VAILLANT aussi je crois, que s'il a eu lieu cette année, c'est bien parce que la Mairie du 18^{ème}, la Ville de Paris l'ont porté à bout de bras, ont souhaité que cet évènement culturel populaire transcommunale, transpériphérique ait lieu de nouveau alors même que la municipalité de Saint-Ouen décidait de ne plus le soutenir.

Nous ne rentrerons pas dans le détail de tout ce que les 26 structures proposent. Il s'agit d'un éventail particulièrement remarquable de ce qui existe chez nous et que nous continuons à porter le plus haut possible, le plus quotidiennement possible.

DELIBERATION : 18.2014.163 : Subventions (26.000 euros) à deux associations (10e-18e) et convention avec l'association Cassandre/Horschamp (18e).

Carine ROLLAND : La revue *Cassandre/Horschamp* est une revue culturelle et philosophique dont le siège est situé dans le 18^{ème} et qui œuvre au rayonnement de la culture.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.163/2014.DAC.1078 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.164: Subventions (12.500 euros) à 6 associations du 18e arrondissement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.164/2014.DAC.1162 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.165 : Subventions (10.500 euros) à sept associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier La Chapelle (18e).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.165/2014.DAC.1163 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.166 : Subventions (14.300 euros) à 7 associations dans les quartiers Porte Montmartre Amiraux Simplon (18e).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.166/2014.DAC.1164 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.167 : Subvention (70.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Amis de Magnum Photos (18e).

Carine ROLLAND : L'association Les Amis de Magnum photos est l'animatrice du Bal qui vient de mettre en œuvre une très belle nouvelle exposition intitulée *S'il y a lieu, je pars avec vous*. Il s'agit de la deuxième partie de la subvention pour 2014, la première partie ayant été votée en décembre 2013.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.197/2014.DAC.1209 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.168 : Subvention (19.000 euros) à l'association Comité d'organisation du festival des Puces (93400 Saint-Ouen)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.168/2014.DAC.1257 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.169 : Subvention (21.000 euros) et convention avec l'association M.U. (18e).

Carine ROLLAND : MU signifiant mutation urbaine, il s'agit ici de soutenir leurs activités à la Goutte-d'Or et au-delà, y compris avec des communes périphériques de Paris. C'est pour le fonctionnement et l'investissement dans des travaux.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.169/2014.DAC.1345 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.170 : Subvention (9.000 euros) et avenant n°1 avec

l'association L'Onde et Cybèle (18e).

Carine ROLLAND : L'Onde et Cybèle est le nom de la structure porteuse du festival Rhizomes qui se déploie tous les ans dans le 18^{ème} depuis 2001. Il s'agit de soutenir cette activité de festival des musiques du monde.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.170/2014.DAC.1432 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.171 : Subvention (350.000 euros) et avenant avec

l'association Théâtre de la Ville (4e et 18e).

Carine ROLLAND : Il s'agit d'une subvention d'équipement pour leur partie située dans le 1^{er} arrondissement, place du Châtelet (renouvellement de l'équipement vidéo et son).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.171/2014.DAC.1467 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.172 : Subvention (5.000 euros) à l'association Le Hasard

Ludique.(18e).

Carine ROLLAND : L'ancienne gare de Saint-Ouen va rouvrir ses portes. La Ville de Paris a racheté cette ancienne gare puis a lancé un appel d'offres pour recruter un acteur culturel qui soit à même de travailler à faire vivre ce patrimoine, à le faire revivre, à le tourner vers l'avenir, notamment en travaillant avec les associations du quartier et en proposant des activités culturelles.

Le Hasard ludique ouvrira de manière pérenne dans un an, en septembre 2015. Il propose d'ores et déjà un évènement de préfiguration qui s'appelle Egarez-vous ! Cela démarre ce weekend. Donc, égarons-nous, égarez-vous tous au Hasard ludique dès ce weekend.

Eric LEJOINDRE : C'est un très beau projet. Nous sommes très heureux qu'il ait été choisi et nous allons nous mobiliser pour que tout cela réussisse.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.172/2014.DAC.1471 à l'unanimité

MEMOIRE

DELIBERATION : 18.2014.173 : Classement au titre des monuments historiques de l'église Saint Bernard de la Chapelle (18è).

Carine ROLLAND : Par une bizarrerie, l'Eglise Saint-Bernard-de-la-Chapelle n'était pas classée dans son entièreté. Seuls l'intérieur de l'église et les décors l'étaient. Il s'agit de procéder à un classement total au titre des monuments historiques de l'Eglise Saint-Bernard.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.173/2014.DAC.1365 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.174 : Dénomination "Robert Verdier" d'une place (18e).

Catherine LASSURE : Il est aujourd'hui proposé de rendre hommage à Robert VERDIER, résistant et homme politique, en attribuant son nom à une place publique située dans notre Arrondissement.

Robert VERDIER est né le 28 novembre 1910. Issu d'une famille protestante, il s'est engagé dans l'action politique et syndicale dès 1934 et a milité à la section française de l'Internationale ouvrière du 5^{ème} arrondissement. Pendant l'occupation, il a participé à la reconstruction du socialisme clandestin et au développement du réseau Libération-Nord. Il a rejoint Léon BLUM comme directeur adjoint du *Populaire* puis en a assumé la direction de 1950 à 1954. Il a été député jusqu'en 1958 et a quitté la SFIO fin 1958.

Il devient cofondateur du Parti socialiste autonome. Il sera responsable des affaires internationales du Parti socialiste de 1969 à 1971. Il décède le 27 février 2009 en Lozère.

La commission de dénomination des voies, places, espaces verts, équipements publics municipaux qui s'est réunie le 10 septembre 2013 a donc donné un avis favorable sur ce projet de dénomination. Si vous êtes d'accord, la dénomination place Robert-Verdier sera attribuée à la place située à l'intersection des rues Marcadet, Duhesme, du Ruisseau, Francoeur et de la Fontaine-du-But à Paris 18^{ème}. Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Eric LEJOINDRE : Je rappelle que Robert VERDIER a été un des fondateurs de la Ligue des droits de l'homme en France et un des principaux acteurs de la Fédération internationale des droits de l'homme, ce qui explique non seulement notre souhait de lui voir attribué un espace dans le 18^{ème} et que cet espace soit à l'endroit où siège aujourd'hui le comité 18^{ème} de la Ligue des droits de l'homme.

Christian HONORE : Mes chers collègues, bien évidemment, nous allons voter cette délibération qui honore quelqu'un qui le mérite largement. Simplement, je voudrais encore une fois faire une remarque, sans mettre en doute et en cause la légitimité de cet hommage. Nous avons malheureusement remarqué – et nous en avons parlé – que dans les dénominations des voies, très souvent, il s'agit de personnes de sensibilité de gauche.

Nous pourrions essayer de voir à examiner un équilibre des sensibilités politiques et philosophiques car nous sommes persuadés que dans cet Arrondissement, de nombreuses personnes, femmes et hommes, se sont distinguées et ont fait l'honneur du 18^{ème} arrondissement, quelle que soit leur couleur politique ou philosophique. C'est la raison pour laquelle je me permettais de faire cette petite remarque.

Eric LEJOINDRE : Il me semble que la Ville de Paris n'est pas avare en dénomination de responsable politique de tout bord, y compris du vôtre. C'est dû à l'histoire de Paris et à la réalité de cette Ville. La Ville de Paris est un peu plus économe en dénomination féminine. Donc, le combat qui est aujourd'hui le nôtre, et pour lequel le 18^{ème} a pris beaucoup d'avance, c'est de faire en sorte que notre espace public se trouve nommé avec plus de femmes.

Cela n'enlève pas la possibilité de trouver, par exemple pour Robert VERDIER, un certain nombre de lieux pour des hommes qui le méritent mais la priorité doit aller à la féminisation de l'espace public. Les femmes ont largement, autant que les hommes, œuvré à faire de cette ville ce qu'elle est. Là-dessus, je me réjouis de l'effort qui a été fait dans tout Paris, notamment dans le 18^{ème} pour honorer un certain nombre de femmes.

Pascal JULIEN : Heureusement, M. le Maire, vous l'avez fait mais en écoutant la biographie, j'étais extrêmement choqué du fait que l'engagement de Robert VERDIER que j'ai connu à la Ligue des droits de l'homme n'ait pas été mentionné comme étant d'abord aussi un engagement de ligueur à la FIDH. Franchement, les gens qui ont préparé la biographie qui nous a été lue l'ont fait de manière extrêmement partisane. De ce point de vue, je rejoins un peu ce que vient de dire M. HONORE.

Il y a, je l'ai dit ici, quelque chose qui m'agace à vouloir désigner par un nom de personne systématiquement les nouveaux espaces qui se libèrent. C'est la course à l'échalote : les communistes placent leurs anciens résistants, les socialistes leurs anciens militants sous couvert de la LDH mais en fait, on parle surtout de l'ancien socialisme, etc. Cette course à l'échalote est un petit peu pitoyable.

Je proposerais – peut-être qu'un jour nous ferons un vœu – que les noms d'espace soient désignés en fonction de la topographie, du patrimoine local. Après tout, la rue des Roses a plus de charme dans sa nomination que d'autres rues qui portent des noms de personne.

Yves CONTASSOT – je me souviens quand il était adjoint aux espaces verts à Paris – faisait de la résistance pour désigner justement par un nom de personne les nouveaux espaces verts qui se libéraient. Il avait bien raison. Je pense que nous devrions, collectivement dans notre Municipalité du 18^{ème} au moins, trouver un accord là-dessus, avec une règle, en

revanche, de rattrapage par rapport aux noms de femmes qui sont en retard. Cessons cette espèce de course partisane, c'est un peu désagréable.

J'ai beaucoup d'affection pour Robert VERDIER. Je l'ai connu à la fin du vingtième siècle. Quand j'entendais la biographie de tout à l'heure, cela m'a un peu énervé. Je voulais vous en faire part de façon tout à fait amicale et dans la volonté d'aboutir un jour à un consensus sur ces questions.

Eric LEJOINDRE : Il existe un lieu pour créer ce consensus, c'est la commission de dénomination des voies qui se réunit systématiquement dans le 18^{ème} et à laquelle participe l'entière de la représentation de ce Conseil et à laquelle je vous invite tous à participer, représentants de l'opposition comme ceux de la majorité, qui permet d'aboutir systématiquement d'ailleurs à l'unanimité à la dénomination des lieux et pourquoi pas à une dénomination par la topographie, la toponymie ou la géographie. Cette commission est là pour cela, elle valide l'ensemble des demandes qui sont faites.

Si cette place prend le nom de Robert VERDIER, c'est bien parce que la demande vient de la LDH, tout à fait à juste raison, et qu'il a semblé à la commission dans son ensemble qu'il fallait y donner droit.

Daniel VAILLANT : Je n'interviens pas pour souligner les arguments partisans. Je ne réponds ni à M. HONORE ni à M. JULIEN. Comme M. DELANOE l'a fait à Paris – et comme je crois la Maire de Paris entend bien poursuivre – dans le 18^{ème} arrondissement, nous avons veillé à ne pas contribuer à alourdir, à travers des nominations, la sensibilité que nous représentions quoique la majorité ait été socialiste dans le 18^{ème}.

Nous allons bientôt faire un hommage à Jeanne BOHEC. Donc, je pense que M. HONORE, M. BOURNAZEL et leurs collègues seront contents. Joël LE TAC, a priori c'est moi qui l'ai proposé. J'étais d'ailleurs bien seul, avec M DELANOE, aux obsèques de Joël LE TAC mais c'est sous ma proposition que cela a été fait et c'est normal. Louis BAILLOT, j'ai fait aussi cette proposition parce que c'était un personnage. Il a été député, une grande personnalité. Nous avons rendu hommage à André MALRAUX. Je ne me rappelle pas avoir milité avec lui.

Il y a des acteurs aussi, des comédiens engagés. Nous n'avons pas fait le dosage droite-gauche. Nous avons essayé de répondre tout simplement à l'histoire de l'Arrondissement dans sa diversité. Je dois dire, cher M. JULIEN, que quand des demandes écologistes sont arrivées, elles ont été satisfaites et honorées. M. GAREL a demandé pour Lisbonne, etc. Cela a été fait. Est-ce que cela a posé difficulté quand nous avons aussi honoré un ancien communiste avenue de la porte de Clignancourt ? C'était normal. J'espère bien que nous allons continuer. Nous nous sommes rassemblés.

M. JULIEN évoquait Yves CONTASSOT. Ce n'était pas simple de débaptiser le square Willette, de sinistre mémoire, candidat antisémite aux élections législatives. Nous avons débaptisé pour faire Louise-Michel. Il y a eu de la résistance, je ne dis pas par rapport à Louise MICHEL ou à Adolphe WILLETTE, mais tout simplement parce qu'un des principes défendus par l'ancien adjoint aux espaces verts, c'était : « On ne débaptise pas, on ne rebaptise pas ». Je suis heureux et fier que nous ayons ensemble décidé de débaptiser

Adolphe-Willette. D'ailleurs, son arrière-petit-fils m'a remercié parce qu'il m'a dit : « C'est totalement justifié parce qu'il a mal fini. » C'était un ultralaïcard. Il s'est battu contre la construction du Sacré-Cœur. Il a fini candidat antisémite, comme quoi il faut se méfier des ultras en tout domaine. Puis, nous allons honorer Madeleine REBERIOUX que nous avons tous bien connue.

C'est un sujet sur lequel nous devons être dans la continuité. Je remercie le Maire de s'y inscrire à travers la commission présidée par M. BEPPO.

Franchement, nous n'avons pas manié le trébuchet. Il y a des personnalités, des suggestions sont faites, l'opposition en a faites, nous les avons satisfaites. Il y a un laps de temps qui doit s'écouler entre la disparition et d'honorer une personnalité. Je crois que le Maire a l'intention de continuer. Nous avons déjà en réserve un certain nombre de personnalités qui, hélas, nous ont quittés et qui méritent d'avoir leurs noms sur une place, sur un immeuble.

Pour terminer, nous pouvons difficilement débaptiser. Un square, on y arrive parce que cela ne perturbait pas l'adresse civile de quelqu'un. En revanche, comme le Maire de Paris a eu le courage de le faire pour Jean-Pierre-Bloch dans une rue du 15^{ème} arrondissement, par rapport à quelqu'un qui était un eugéniste, cela a été difficile et long. Là, il faut obtenir la quasi-unanimité. Les gens sont très attachés à leurs adresses. Rappelez-vous, nous n'avons pas pu faire le quai François-Mitterrand là où il y avait des habitations. Il a fallu le faire sur un endroit où il n'y avait pas d'habitation.

C'est difficile de débaptiser. Il y avait une tentation que j'avais par rapport à une rue du 18^{ème} un peu longue et dont le nom était composé par rapport au cursus du personnage. Vous ne pouvez pas vous engager là-dedans, c'est voué à l'échec. Cela se termine dans quinze ans au Conseil d'Etat sans garantie de réussite. Donc, nous faisons du mieux que nous pouvons. Je crois que nous l'avons bien fait et que nous allons continuer à le faire.

Eric LEJOINDRE : C'est une délibération extrêmement importante mais qui doit occuper plus de temps à la commission présidée par M. BEPPO qui se réunit régulièrement. S'il y a bien un lieu pour tenir ce genre de débat, c'est celui-là. Je vous invite à vous y rendre, à participer, à proposer, à débattre et à utiliser ce lieu. Nous avons aussi rebaptisé une rue du nom de l'arbre que nous y avons planté, s'agissant de la rue de l'Olive.

Gérald BRIANT : Même si je pense que c'est à la commission d'en débattre, c'est aussi intéressant de travailler sur la mémoire de Paris et de ceux qui se sont battus et investis pour Paris. M. VAILLANT a bien dit les choses par rapport au petit procès qui a été fait comme quoi la gauche serait privilégiée par rapport à la droite sur les dénominations. En plus, c'est tout petit comme intervention. Je suis désolé de le dire. Je le dis très gentiment mais franchement, quand je vois aussi les noms d'artistes que nous avons donnés sur certains lieux... Il faut de la mesure en toute chose.

S'il y a une vraie revendication d'avoir des dénominations topologiques ou de noms de plantes... pourquoi pas ? C'est tout à l'honneur de Paris de travailler à ceux qui ont fait Paris et d'avoir cette préoccupation. Ces engagements différents, qu'ils soient culturels, politiques,

de toute sorte, c'est vraiment ce qui fait qu'aujourd'hui, Paris est cette capitale. Donc, je pense que nous avons ce devoir de continuité.

Penser l'avenir, c'est aussi regarder son passé. Cela nous incombe. Donc, les dénominations de voies ont cette utilité d'éducation populaire, de rappeler les engagements et les itinéraires. A chaque fois, ce sont des moments où quelque chose se transmet. Donc, je suis pour que nous assumions le fait de prioriser cet engagement avec des noms de gens qui se sont battus pour que Paris soit Paris.

Fadila MEHAL : Je souscris complètement aux termes évoqués par M. VAILLANT et je salue sa sagesse, tout comme je ne suis pas d'accord avec vous, Monsieur, quand vous évoquiez M. HONORE dont je pense que les propos étaient d'une rare élégance et qu'il a rendu un hommage extrêmement authentique et sincère.

L'objet était de parler de pluralité. Je souscris complètement à la volonté de M. le Maire d'aller vers un rattrapage sur la féminisation. L'autre point qui me soucie, c'est la question de la diversité au sens large mais à la fois sur un plan ethnique. Parlons aussi des ultramarins. Dans cet Arrondissement, la contribution apportée par les flux migratoires a été extrêmement importante. Beaucoup de jeunes aujourd'hui s'interrogent par rapport à cette invisibilité. Les aînés ont parfois eu du mal à sortir du plafond de verre.

S'il fallait avoir une réflexion globale sur la question mémorielle, il est important aussi que soient honorés des anonymes qui ont contribué fortement. Cette immigration a notamment permis que les écoles, les rues du 18^{ème} puissent être construites. Participant moi-même à cette commission, je veillerai à ce que la diversité soit représentée de la façon la plus large.

Eric LEJOINDRE : Je vous remercie de votre intervention. Effectivement, il faut veiller à ce que la mémoire transmise soit plurielle. C'est pour cela que je me réjouis par exemple de la nomination Aimé-Césaire du beau collège de la ZAC Pajol. Il y a encore beaucoup à faire. Encore une fois, ma vision des choses est assez simple : il y a des grands Parisiens qu'il faut honorer et le 18^{ème} prend sa part. De plus, nous avons nous-mêmes la capacité de faire des propositions. Dans des quartiers où on a la rue de la Guadeloupe, la rue de la Martinique, la rue de la Louisiane, la rue du Canada, cela a du sens d'accoler des noms, comme celui d'Aimé CESAIRE, qui rappelle l'histoire du 18^{ème}.

De la même façon, nous allons travailler avec Mme LASSURE et Mme ROLLAND à ce que dès cette année, l'abolition de l'esclavage soit commémorée dans le 18^{ème}. Cette date mérite d'être connue. Nous avons un quartier qui s'y prête bien. On continuera à augmenter le nombre des commémorations parce que l'histoire se vit aussi.

Christian HONORE : M. le Maire, suivant vos conseils, je n'ai pas interrompu M. BRIANT. Cependant, je voudrais attirer son attention que nous sommes dans une assemblée démocratique, que la moindre des choses est d'être courtois. Si M. BRIANT n'a pas reçu d'éducation ou si c'est sa culture communiste qui l'entraîne à traiter de « petit » chaque fois qu'un élu de l'opposition prend la parole, je ne l'accepterais jamais. Soit j'interviendrai hors micro en élevant le ton, soit je prendrai la parole d'une manière plus courtoise pour rappeler qu'entre nous, quelles que soient nos divergences politiques, il n'y a pas de « petit ».

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.174/2014.DU.1050 à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

Jean-Philippe DAVIAUD : Avant de vous proposer les différentes délibérations, je voudrais vous faire part du forum des associations qui s'est tenu le samedi 6 septembre au gymnase Ostermeyer. Ceux qui n'ont pas eu l'occasion d'y aller ont raté une occasion de voir la diversité et la richesse de la vie associative du 18^{ème}. Plus de 160 associations étaient représentées ; près de 4 000 personnes sont venues. Tout le monde a été satisfait d'après les conversations que j'ai pu avoir avec les responsables associatifs tout au long de la journée et les visiteurs. C'était une très bonne occasion de mettre en contact les associations et les habitants du 18^{ème}. L'organisation de cet événement n'était pas simple. C'était la deuxième édition à cet endroit-là. Il fallait faire le connaître, y emmener les habitants. Tout cela s'est très bien passé.

Je veux remercier et saluer le travail qui a été fait par Vincent DE VATHAIRE et ses services, en particulier Jeremy GAULTIER et le cabinet, que ce soit Annabelle CABARISTE ou tous les chargés de mission qui se sont occupés de la communication ; le rôle irremplaçable de la Maison des associations, avec Xavier NATER et tous les agents qui travaillent avec lui, qui a fait un énorme travail d'organisation et d'animation.

On continuera l'année prochaine, certainement au même endroit. Il y aura des innovations dans un certain nombre de domaines pour que cela soit encore mieux, plus riche et que associations comme habitants en ressortent avec davantage de satisfaction.

Eric LEJOINDRE : Je m'associe à ce que vient de dire M. DAVIAUD et remercie également Brigitte HOUDINIÈRE qui a mis son célèbre petit train à disposition pour un trajet moins fréquent que ce qu'il fait d'habitude puisqu'il reliait la Mairie au gymnase Pajol. Il a été très apprécié des usagers qui ont pu ainsi se rendre au forum des associations.

Nous allons travailler avec M. DAVIAUD et toute l'équipe pour trouver un lieu ou un moment plus directement lié à l'engagement citoyen puisque les usagers viennent au forum pour découvrir la vie associative et trouver une activité à faire pendant l'année et c'est absolument indispensable. De même, il y a aussi un travail à faire pour les associations qui sont en recherche de bénévoles, de personnes qui vont s'engager dans la durée et c'est la piste de travail sur laquelle nous nous lançons.

DELIBERATION : 18.2014.175 : Subvention (2.000 euros) et convention avec

l'association Salle Saint Bruno pour la réalisation de travaux dans les locaux de

l'association (18e).

Jean-Philippe DAVIAUD : Cette subvention est destinée à quelques petits travaux portant notamment sur le renforcement de la visibilité du local de l'Espace de proximité emploi. Il s'agit donc d'améliorer la signalétique sur la vitrine et la façade.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.175/2014.DDCT.24 à l'unanimité et 5 voix ne participants pas au vote dont 1 pouvoir (M. BROS, Mme TRAJAN, Mme MEES, M. BROSSAT, M. BOURNAZEL)

DELIBERATION : 18.2014.176 : Avenant au bail civil avec l'association Charonne pour la location des locaux 58, bd Ney (18e).

Jean-Philippe DAVIAUD : Il s'agit d'un avenant pour la prolongation du bail conclu entre l'association Charonne et la Ville de Paris jusqu'au 15 octobre 2015, le temps qu'elle soit accueillie dans de nouveaux locaux.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.176/2014.DASES.1018 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.177 : Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des associations du 18ème et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18ème arrondissement de signer les conventions d'occupation des locaux.

Jean-Philippe DAVIAUD : Comme à chaque mois, de nouvelles associations se sont inscrites à la Maison des associations : trois dans le domaine des arts et de la culture et une dans le domaine de l'aide à la formation professionnelle. Cela porte le nombre d'associations inscrites à la MDA à 766. Celle du 18^{ème} regroupe de très loin le plus grand nombre d'associations de tous les arrondissements parisiens. Cela montre la vivacité et la vitalité associative du 18^{ème}.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.177 à l'unanimité

SPORT

DELIBERATION : 18.2014.178 : Subvention (19.500 euros) et convention avec l' Office du Mouvement Sportif (18e).

Eric LEJOINDRE : En l'absence de Mme DAMS, je vais présenter les subventions pour deux structures sportives, s'agissant de la délégation que j'ai longtemps occupée.

La première concerne l'Office du mouvement sportif du 18^{ème}. Un vœu avait été déposé au précédent Conseil pour demander à ce qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour. Le montant correspond aux besoins. Je vous invite donc à la voter.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous la votons. Vous évoquiez le vœu que nous avons déposé et nous sommes très heureux de cette délibération. J'en profite pour signaler qu'un certain nombre d'associations nous interpellent régulièrement sur le décalage de plus en plus long entre le vote et l'octroi de la subvention. Il serait judicieux de transmettre toutes ces demandes à la Ville de Paris afin qu'elle puisse faire des efforts pour réduire les délais. Cela pose des problèmes d'avance budgétaire pour les associations qui n'ont pas les moyens.

Eric LEJOINDRE : Je ne partage pas ce diagnostic, même si je reconnais que dans les années électorales, les subventions sont votées plus tard, tout simplement parce qu'il revient à la nouvelle équipe municipale de les voter. Il serait anormal que l'équipe sortante engage l'ensemble des subventions que la Ville verse pour l'équipe éventuellement nouvelle. Nous y sommes bien sûr très attentifs. La Ville a beaucoup réduit les délais de paiement grâce à un système parfois compliqué mais qui au moins a ce mérite : le SIMPA. Il permet à ce que les échanges de documents dématérialisés aillent plus vite et que les traitements soient accélérés. On peut toujours faire mieux mais il n'y a pas de dégradation.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.178/2014.DJS.38 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.179 : Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Red'S Team (18e).

Eric LEJOINDRE : Je vous invite à voter la subvention de 10 k€ pour l'association Red'S Team qui travaille au gymnase des Amiraux et qui fait un travail très important à destination des publics de ce quartier.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.179/2014.DJS.46 à l'unanimité

ANIMATION

DELIBERATION : 18.2014.180 : Subvention (6.000 euros) à l'association Initiative Damrémont pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (18e).

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit de voter une subvention de 6 k€ pour l'association Initiative Damrémont pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2013.

Christian HONORE : Comme chaque année, je ne participerai pas au vote puisque vous connaissez mes relations avec cette association. Cela corrobore les précédentes affirmations de M. BOURNAZEL puisqu'en septembre, nous votons une subvention pour un budget que l'association a dû investir l'année dernière. Ce n'est pas en période électorale, je suis bien placé pour le savoir, c'est toujours comme cela.

Eric LEJOINDRE : Mme GABELOTAUD donnera des éléments sur les associations commerciales qui sont effectivement une exception.

Loïc LORENZINI : Hormis le cout important de la subvention pour ce type d'activité, il avait été voté lors de la précédente mandature et au Conseil de Paris le vœu de limiter dans le temps les illuminations au moment de la période de Noël. Nous serons vigilants pour les prochaines fêtes à ce que cela soit bien appliqué puisque nous considérons qu'au-delà d'un certain temps d'illumination, on n'est plus réellement dans le festif mais plutôt dans une forme de consumérisme.

Afaf GABELOTAUD : Les retards pour les associations de commerçants sont souvent liés aux retards de dépôt de dossier. Elles doivent être vigilantes aux dates données parce qu'on complète souvent nous-mêmes les entrées dans SIMPA.

Comme tous les ans, j'appelle de mes vœux à ce qu'il y ait une corrélation entre la subvention et la limitation dans le temps. En cas de dépassement, la subvention pourrait être ponctionnée. Le cabinet de la Maire de Paris est tout à fait au courant et connaît notre position là-dessus. On verra si un jour on y arrivera mais on rappelle lors des autorisations qu'il y a cette limitation quoique ce n'est pas souvent suivi d'une réalité sur le terrain.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.180/2014.DDEEES.1085 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. HONORE)

DELIBERATION : 18.2014.181 : Subvention (2.100 euros) à l'association des commerçants et artisans du marché couvert de La Chapelle pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (18e).

Afaf GABELOTAUD : C'est exactement la même chose, puisqu'il s'agit d'une subvention pour les illuminations de fin d'année du marché de la Chapelle. J'en profite pour saluer M. Alain PINEL, son président.

Elisabeth BOYER : Je suis un peu étonnée des remarques faites sur l'excès d'illumination, la limitation dans le temps. Par rapport à bien de métropoles ou de villes, même de province, je n'ai pas l'impression que Paris soit surilluminée. Si on veut que les villes s'endorment complètement et deviennent toutes noires, on peut continuer comme ça. Néanmoins, en termes de visibilité, de gaieté et aussi de commerce – parce qu'on sait très bien que si on

illumine, si on fait des animations, cela participe à la consommation – c'est important si on veut que Paris soit une ville commerciale dynamique et attractive pour les étrangers.

Eric LEJOINDRE : Il ne s'agit pas de réduire la quantité des illuminations pendant les fêtes mais de les réduire aux périodes de fêtes, ce qui n'est pas exactement la même chose. Nous sommes favorables à ce que Paris se pare de magnifiques couleurs à Noël et la fin d'année. Cela participe à l'animation commerciale et de la vie en général. Ceux d'entre nous qui ont des enfants savent à quel point c'est apprécié. Néanmoins, Noël ne commence pas début novembre et ne finit pas fin février. La période des fêtes est relativement bien délimitée dans le temps. Si on veut que ces illuminations aient du sens, il faut qu'elle soit respectée.

Au-delà de l'illumination des rues, il faut que l'on travaille avec les commerçants pour rendre les vitrines et les endroits où c'est faisable plus festifs. Cela ne se limite pas à tel ou tel marché de Noël. De plus, il y a des villes dans le monde, y compris des villes denses, où les habitants choisissent d'illuminer leurs propres fenêtres. Il faut que la liberté de chacun soit très grande afin de rendre notre Ville plus amusante, plus attractive pendant cette période. Cela ne passe pas par une extension dans le temps mais une amélioration pendant la durée.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.181/2014.DDEEES.1086 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.182 : Subvention (8.000 euros) à l'association Carré de la Porte Montmartre pour des animations commerciales au titre de l'année 2014 (18e).

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit d'une subvention de 8 k€ à l'association Carré de la porte Montmartre pour des animations commerciales au titre de l'année 2014 : la fête des mères, la fête de la musique, la fête de la rentrée et aussi les animations pour les fêtes de fin d'année. Comme c'est un quartier Politique de la Ville, on essaye à ce titre d'aider pour que la commercialité ait un peu plus de vigueur. J'en profite pour saluer très chaleureusement Mme Patricia LARDAIS, sa présidente.

Eric LEJOINDRE : Je voudrais la remercier également pour le difficile travail qu'elle fait notamment à cause des travaux de tramway pour faire en sorte que le commerce continue de vivre. L'association est particulièrement active et c'est bien normal que nous les aidions à une hauteur importante cette année.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.182/2014.DDEEES.1089 à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE

DELIBERATION : 18.2014.183 : Subventions (38.500 euros) à huit associations et conventions avec 5 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier Porte Montmartre Porte Clignancourt (18e).

Jean-Philippe DAVIAUD : Cette première délibération concerne huit associations du quartier Porte Montmartre – Porte de Clignancourt : Oasis 18, Compagnie Résonances, Le Petit Ney pour deux actions, Au Rendez-vous des séniors, Sierra Prod, Ma Plume est à vous, AGF 17 et Traces de vies.

Les subventions s'inscrivent dans le cadre d'une enveloppe régionale de 328 090 € attribués à des projets parisiens au titre d'une animation sociale des quartiers de zones urbaines sensibles.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.183/2014.DDCT.6 à l'unanimité et 1 voix ne participant par au vote (M. DURAND).

DELIBERATION : 18.2014.184 : Subvention (5.040 euros) et convention avec l'association Le Petit Ney (18e).

Jean-Philippe DAVIAUD : Il s'agit d'une subvention d'investissement qui concerne des travaux de rénovation de la devanture du local, situé 10, avenue de la Porte-de-Montmartre.

Philippe DURAND : Je ne participerai pas au vote puisque tout le monde connaît mes liens avec Le Petit Ney.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.184/2014.DDCT.12 à l'unanimité et 1 voix ne participant par au vote (M. DURAND).

DELIBERATION : 18.2014.185: Subventions (50.000 euros) et conventions avec 4 associations oeuvrant dans les quartiers Politique de la Ville (14e, 18e, 19e et 20e).

Jean-Philippe DAVIAUD : Quatre associations de quatre arrondissements parisiens vont bénéficier d'une subvention de 50 k€ pour la lutte contre l'isolement, notamment pour les femmes seules dans des situations socioéconomiques précaires. Pour le 18^{ème}, l'association

concernée s'appelle Adage dont l'action d'insertion sociale et professionnelle était assez reconnue et elle bénéficie donc de cette proposition de subvention.

Eric LEJOINDRE : Elle est non seulement reconnue mais absolument indispensable. Ayant eu la chance de rencontrer des femmes qui sont passées par Adage, j'ai pu constater le travail formidable de cette association qui mérite largement qu'on la soutienne.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.185/2014.DDCT.14 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.186 : Subvention (3.000 euros) et convention avec

l'association Les Enfants de la Goutte D'Or (18e).

Jean-Philippe DAVIAUD : Il s'agit d'une subvention de 3 k€ pour Les Enfants de la Goutte-d'Or pour des travaux d'aménagement d'un espace dédié à des ateliers pédagogiques. Elle vient compléter un financement propre par le mécénat et le parrainage de 30 k€. Je salue ce point parce qu'on a l'exemple d'une association qui a recours au financement de la Ville mais qui arrive à trouver ses propres ressources.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.186/2014.DDCT.33 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.187 : Subvention (2.000 euros) et convention avec

l'Association Pour les Equipements Sociaux des Nouveaux Ensembles Immobiliers

APES (18e).

Jean-Philippe DAVIAUD : Cette subvention de 2 k€ à destination de l'association pour les équipements sociaux des nouveaux ensembles immobiliers, APES 18^{ème} est consacrée à financer un chantier éducatif dans les espaces collectifs de l'ensemble immobilier de l'OGIF au 28, rue Boucry dans le quartier de la Chapelle.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.187/2014.DDCT.36 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.188 : Subventions (58.500 euros) à 8 associations et conventions avec 3 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville sur le quartier Goutte d'Or (18e).

Jean-Philippe DAVIAUD : Il s'agit du même dispositif et concerne le quartier Goutte-d'Or. Les associations concernées sont : la Salle Saint-Bruno pour deux actions, Graines de soleil pour deux actions également, Les Enfants de la Goutte-d'Or, Accueil Laghouat, Art-exprim 18, Club Barbès, l'association pour le dialogue et l'orientation scolaire et enfin l'Île aux Langues. A l'exception de cette dernière, il s'agit d'une reconduction de subvention déjà perçue les années précédentes.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.188/2014.DDCT.5 à l'unanimité et 5 voix ne participants pas au vote dont 1 pouvoir (M. BROS, Mme TRAJAN, Mme MEES, M. BROSSAT, M. BOURNAZEL)

DELIBERATION : 18.2014.189 : Subventions (23.300 euros) à diverses associations pour des actions politique de la Ville dans le 18e arrondissement et convention avec l'association Compagnie Résonances.

Jean-Philippe DAVIAUD : Ces subventions sont destinées à soutenir diverses associations pour leurs actions pédagogiques ou éducatives menées dans le domaine scolaire ou périscolaire : 4x4 dix-huit, la Ruche des Arts, Théâtre Pixel et Gémopro productions, Culture 2+, La Reine Blanche, Raconte-nous ton histoire, Les Serruriers Magiques, Compagnie Résonances et l'association Centre d'aide, d'interaction, de recherche ethnopsychologique.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.189/2014.DASCO.1030 à l'unanimité

INTEGRATION

DELIBERATION : 18.2014.190 : Subventions (29.000 euros) à cinq associations au titre de l'intégration.

Nadine MEZENCE : La première subvention de 29 k€ concerne cinq associations dont une dans le 18^{ème}, Ma Goutte-d'Or, pour ses projets « Une parole au nord » et « Raconte-moi ton histoire ». Je vous invite à la voter.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.190/2014.DDCT.16 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.191 : Subventions (14.000 euros) à cinq associations et convention avec l'association Atelier musical des Trois Tambours (18e) au titre de l'intégration.

Nadine MEZENCE : Cinq associations vont bénéficier d'un montant de 14 k€ dont deux dans le 18^{ème} arrondissement : 4,5 k€ pour l'association Echomusée pour son projet « Cocoon Goutte-d'Or » et 4 k€ pour l'association Atelier Musical des trois tambours pour son projet « Activité de pratique musicale pour des enfants éloignés du champ culturel ».

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.191/2014.DDCT.15 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.192 : Subventions (83.800 euros) à 22 associations et conventions avec 7 associations au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.

Nadine MEZENCE : Il s'agit d'attribuer un montant de 83,8 k€ à 22 associations. Pour le 18^{ème}, cela concerne :

- Le Livre pour l'insertion et le refus de l'exclusion : une subvention de 1 k€ pour son projet « Femme et langue » ;
- L'Ecole normale sociale pour son projet « Atelier d'apprentissage du français » à dominante culturelle et sociale, 2 k€ ;
- Atouts Cours qui bénéficiera d'une subvention de 1,5 k€ pour son projet « Formation conseil et accompagnement » ;
- La Compagnie Résonances pour son projet « Apprentissage du français par le théâtre », 1 k€ ;
- La Compagnie Check Points pour le projet « Les villes invisibles », 1 k€ ;
- Espace Bénévolat pour son projet « Professionnaliser les acteurs de l'enseignement aux migrants et favoriser l'accès à la culture », 10 k€ ;
- Le Centre d'études, de formation et d'insertion par la langue pour ses projets de formation, 9,8 k€.

Laurent QUEINNEC : La plupart des dernières subventions ont trait à l'apprentissage de la langue française au titre de l'intégration. C'est pour nous un point crucial et cela figurait d'ailleurs en bonne place dans le programme de la liste de M. BOURNAZEL aux dernières élections. L'apprentissage de la langue française est important à la fois à l'école, pour trouver un emploi ou même dans la vie quotidienne, dans le voisinage par exemple. Pour autant, ces subventions ont une approche très diverse et on saisit mal la cohérence d'ensemble de la politique menée en matière d'apprentissage de la langue française pour ces populations, d'une part. D'autre part, on ne voit pas d'objectifs quantifiés et surtout de résultats déjà obtenus.

Eric LEJOINDRE : La diversité des approches de ces différentes structures répond à celle des demandes des personnes qui arrivent en France et qui ont besoin d'apprendre le français.

Philippe DARRIULAT : Un jeune qui veut faire des études en France a besoin de bien maîtriser et pratiquer la langue française, sans y mettre la moindre idéologie. Pour cela, des dispositifs existent : les classes d'intégration, les CLIN. Elles permettent à des enfants d'avoir des cours de langue française dans le cadre scolaire ; ensuite de participer à des classes banales au fur et à mesure que l'apprentissage de la langue française se fait. Elles ont une grande efficacité. Puis, le travail des associations vient en complément, notamment sur les devoirs.

Par ailleurs, il y a aussi le besoin de faciliter le dialogue. Ce qui n'a pas été dit est la capacité d'avoir le contact. L'aide aux enfants, c'est aussi l'aide aux familles, permettre à l'institution scolaire et aux institutions d'avoir le contact avec elles, y compris quand elles n'ont pas l'usage de la langue française et ont de plus grandes difficultés pour comprendre les problèmes éventuels des enfants. Pour cela, on a mis sur pied des dispositifs permettant, sur une base communautaire avec des traducteurs, aux enseignants de parler : les papothèques, tamoules, chinoises, etc. C'est aussi un élément de l'intégration : permettre aux enfants d'apprendre rapidement la langue française et d'être bien intégrés dans le cadre scolaire, que le problème de langue ne soit pas un obstacle, une séparation entre les familles et les institutions parce que cela participe à l'échec scolaire.

Donc, il faut travailler sur les deux éléments et c'est ce que nous faisons.

Gérald BRIANT : La question apportée par l'UMP me fait un peu réagir sur la conception qu'on a de l'aide aux associations pour développer leur projet. Si on leur dit quoi faire, comment faire, on n'est plus du tout dans une relation naturelle. Les associations ont besoin d'être accompagnées et d'aller au bout de leur projet. Nous ne décidons pas du contenu de ce qu'elles vont faire sinon on va rentrer dans un engrenage qui va être dangereux. Qu'on ait ensuite une vision, une conception de ce que doit être l'apprentissage du français, oui mais, les associations, il faut voir le travail qu'elles font comme un plus. Après, il ne faut pas que l'Etat ou la puissance publique (en l'occurrence Paris) puisse se déresponsabiliser sur la question. Là, il faut faire attention. Je suis très vigilant sur l'indépendance des associations. Je considère que ce n'est pas parce qu'on les finance qu'on doit en plus les diriger.

Eric LEJOINDRE : Les dispositifs d'apprentissage du Français langue étrangère sont divers parce que les populations qui ont accès sont diverses. Ce n'est pas la même chose d'être un jeune qui arrive au mois de septembre à Paris et qui peut entrer dans une association qui fait des cours ou d'arriver au mois d'octobre, novembre, décembre ou février. C'est pour ça qu'on a besoin aussi bien d'associations de type à tout cours qui permettent d'intégrer les cursus en milieu d'année que d'autres structures associatives qui prennent les plus jeunes en début d'année scolaire et les accompagnent tout le long d'un parcours.

Cette diversité d'approche est importante. C'est cela que permet la pratique associative plus souple que la pratique dirigée, y compris par l'Education nationale, c'est complémentaire. Il faut regarder, mesurer, s'assurer que tout ça est bien fait mais il faut prendre en compte la

diversité des besoins des personnes qui arrivent en France ou qui y sont depuis un certain temps, qui ont besoin d'apprendre le français et qu'on discute avec des profs de FLE.

Il faut se garder sur ces sujets de toute tentative d'instrumentalisation ou de discussion. Il n'y a pas opposition entre ce que font les uns, ce que font les autres, ce que font l'Etat et la collectivité. On est dans une période compliquée pour notre pays en général, il faut aller vers le rassemblement et pas la division, vers la complémentarité et le travail ensemble et pas la désignation du doigt d'un certain nombre de pratiques.

Les associations du 18^{ème} qui font du français langue étrangère sont très suivies, très appréciées. Le meilleur indicateur, c'est le niveau de français des gens ayant accès à cette structure associative. Heureusement qu'elles sont là, vraiment, je pense que cela fait partie des sujets sur lesquels la vigilance de tous est légitime et les interventions des uns et des autres sont très utiles. Il faut veiller, dans la façon dont on présente les choses, à essayer de ne pas opposer des dispositifs qui sont en fait totalement complémentaires.

Fadila MEHAL : D'une certaine façon, vous avez répondu à beaucoup de mes inquiétudes. L'apprentissage de la langue, notamment pour les femmes, est la première discrimination puisqu'aujourd'hui, pour la nationalité française, plus de 20 % ne peuvent pas l'obtenir du fait de la non-apprentissage et c'est plus de 40 % qui ne peuvent pas l'obtenir alors qu'elles habitent en France et ont, en effet, pu percevoir des cours d'alphabétisation et qu'au bout de 40 ans pour beaucoup, notamment celles qui viennent d'Afrique du Nord ou de l'Afrique subsaharienne ne peuvent pas prétendre à cette assimilation linguistique.

Il faut beaucoup de vigilance. Le premier critère, c'est la capacité ou pas à travers ces formations à parler la langue. Là-dessus, il ne faut pas faire de misérabilisme parce que c'est important que les associations qui font un travail de médiation puissent le faire mais aussi, veiller à ce que les programmes et référentiels pédagogiques soient extrêmement importants de manière à obtenir les résultats escomptés.

En faisant un rapide calcul, il y a une mobilisation de 264 000 € à peu près pour 60 associations, ce qui fait 4 000 € en moyenne par association. Je m'inquiète qu'avec cette moyenne – peut-être qu'elle doit être pondérée – on arrive à des résultats escomptés.

D'autre part, pour avoir dans une autre vie travaillé sur ce sujet, il me semble qu'il y a des contrats d'accueil d'intégration signés par tous les nouveaux arrivés en situation irrégulière et l'Etat met des moyens au travers d'organismes de formation performants qui font ce travail.

Je ne mets pas en doute le travail qualitatif de fait mais j'aimerais que, lors d'un prochain conseil, on puisse regarder comment ces associations travaillent en partenariat ou en complémentarité avec ces contrats d'accueil parce que ce sont elles qui, aujourd'hui, imposent à l'Etat. Il est tout à fait normal d'avoir des obligations et notamment la maîtrise linguistique.

Eric LEJOINDRE : Votre intervention permet de nous rappeler qu'il faut avant tout se méfier des moyennes et regarder délibération par délibération et projet par projet ce qui revient au financement de la Ville et au financement d'autres partenaires.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.192/2014.DDCT.18 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.193 : Subvention (75.000 euros) à 15 associations au titre de l'intégration.

Nadine MEZENCE : Quinze associations dont une dans le 18^{ème} arrondissement : l'association Culture 2+ pour son projet accueil des enfants en première année de maternelle dans leur langue d'origine. Cette association facilite l'entrée dans le monde de l'école dans la langue française des enfants non francophones de la Chapelle.

Eric LEJOINDRE : On connaît bien Culture 2+. Je vous invite à aller visiter pour vous rendre compte du travail qui est fait et de ce que M. DARRIULAT a parlé en termes de médiation avec les familles et de capacité – y compris pour les institutions puisque c'est une association de directeurs d'écoles – à s'adapter aux publics à qui ils ont à faire face et notamment à faire en sorte de se donner les moyens de parler avec les parents.

Une politique très utile, même indispensable, est menée dans nos quartiers : savoir avoir le dialogue avec les enfants à l'école mais aussi avec leurs parents. Je veux vraiment rendre hommage à Culture 2+ et vous invite à voter cette subvention d'un très beau projet.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.193/2014.DDCT.22 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.194 : Subvention (41.000 euros) à 8 associations au titre de l'intégration.

Nadine MEZENCE : Pour huit associations dont deux dans le 18^{ème} arrondissement : l'association Ethnologues en herbe pour le projet Atelier d'ethnographie urbaine avec adultes migrants en formation linguistique et alphabétisation.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.194/2014.DDCT.89 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.195 : Subventions (22 000 euros) à cinq associations au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

Nadine MEZENCE : A cinq associations dont une dans le 18^{ème} : une subvention de 6 k€ est attribuée à l'association Comité Actions Logement pour le projet lutter contre les discriminations dans l'accès au logement par l'accès au droit.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.195/2014.DDCT.48 à l'unanimité

EGALITE FEMMES / HOMMES

DELIBERATION : 18.2014.196 : Subvention (15 000 €) à l'association Graines de Soleil

(18e).

Nadine MEZENCE : Graines de Soleil est une association très connue dans le 18^{ème} qui pratique l'enseignement du théâtre et de la danse ainsi que la production de spectacles dans le quartier de la Goutte-d'Or. Parmi ses activités, l'association vise à faire reconnaître le droit à la culture. Elle a amené le théâtre dans des endroits qu'elle n'investit pas habituellement à travers des ateliers de formation ou les échanges culturelles qu'elle organise.

Eric LEJOINDRE : Pas de difficultés ?

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.196/2014.SG.1054 à l'unanimité

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

DELIBERATION : 18.2014.197 : Subvention (4.000 euros) et convention avec

l'Association D'accompagnement Global contre l'Exclusion (ADAGE) (18e).

M. Gérald BRIANT : C'est une subvention pour l'association ADAGE qu'on connaît tous dont le travail est apprécié. Là, il s'agit de favoriser l'accès pour 200 femmes à l'insertion des femmes qui sont dans les situations d'isolement

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.197/2014.SG.1015 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.198 : Convention avec les Restaurants du Coeur et Sodexo

pour la collecte des "bébés-restos du coeur" de décembre 2014

M. Gérald BRIANT : « Bébés-restos du cœur », c'est une initiative qui aura lieu du 1^{er} au 5 décembre. Il s'agit de collecter dans les établissements de Petite enfance des produits (tout ce qui est alimentation pour les jeunes enfants, habits...). C'est organisé au profit de « bébés-restos du cœur » avec la Sodexo.

Je vous propose, à la fois, de voter cette subvention et d'en faire la publicité, que cette collecte se déroule du mieux possible la première semaine de décembre.

Violaine TRAJAN : Les conseils des parents des crèches sont très impliqués pour la réussite de cette opération et se mobilisent pour récolter des vêtements, des jouets, de l'alimentation et des couches que nous stockons à la Mairie grâce au service qui met à disposition un local. C'est une opération qui est une réussite chaque année.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.198/2014.DFPE.1378 à l'unanimité

ACCES AU DROIT

DELIBERATION : 18.2014.199 : subvention (47.000 euros) au Conseil départemental de l'accès au droit de Paris pour le financement de permanences supplémentaires dans les Points d'accès au droit (18^e, 19^e et 20^e)

Hugo TOUZET : Une subvention qui concerne notre Arrondissement mais aussi le 19^{ème} et le 20^{ème}. On vous propose de voter une subvention de 47 k€ versée par la Ville de Paris au Conseil départemental de l'accès au droit. Cette somme doit permettre le financement de permanences dans les trois arrondissements dont le nôtre.

Chaque année, la Ville de Paris participe au financement des actions du CDAD qui est en charge de définir, de coordonner, de mettre en œuvre une politique d'aide à l'accès au droit, notamment en faveur des plus démunis et plus largement en faveur de toute la population.

Cette subvention doit permettre de mettre en place des permanences supplémentaires :

- une permanence mensuelle en droit du logement assurée par l'ADIL (Agence départementale pour l'information sur le logement) ;
- une permanence mensuelle du barreau de Paris en droit du travail et
- une permanence bimensuelle sur les questions de surendettement et de droit bancaire assurée par l'association Crésus.

Ces permanences supplémentaires sont financées depuis juillet 2007 par la Ville de Paris dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale.

On vous demande de vous prononcer sur la pérennisation ; le fonctionnement suppose pour 2014 le renouvellement de la contribution de la Ville : une contribution de 47 k€ au Conseil départemental de l'accès au droit de Paris pour permettre à ces structures de répondre aux besoins des habitants.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.199/2014.DAJ.1004 à l'unanimité

PREVENTION

DELIBERATION : 18.2014.200 : Subvention (1.000 euros) et convention avec

l'association Mille et une Images dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le

18ème arrondissement

Sarah PROUST : C'est une opération qui a eu lieu au mois d'août dernier dans le cadre de l'opération Square en fête, à destination à des habitants de la porte de la Chapelle. L'opération consistait à un tournage participatif dans le quartier pour découvrir différentes techniques du métier de l'audiovisuel. 250 jeunes ont été impliqués dans ce projet. Ensuite, le film a été projeté à la soirée de clôture. Comme nous le souhaitons, l'association a évidemment mené ce projet avec des acteurs locaux, notamment le GRAJAR et l'association Culture sur Cour. Il s'agit de cette subvention de 1 k€.

J'en profite pour dire que l'association organise le 19 septembre à 20h30 sur l'esplanade Nathalie-Sarraute, comme elle le fait souvent, du cinéma en plein air qui est toujours une belle organisation dans l'Arrondissement.

Eric LEJOINDRE : J'en profite pour saluer le travail fait par tous les acteurs de VVV, notamment pendant l'été. Je vais avoir un mot particulier pour le VVV nocturne qui s'est tenu à la Goutte-d'Or par l'association Espoir 18 auquel j'ai pu participer avec M. DAWNY, j'ai trouvé le travail des animateurs vraiment de haute qualité. C'est très utile qu'il y ait dans ce quartier, et dans bien d'autres, des activités nocturnes à destination des jeunes, après 22h. J'ai vraiment été frappé de la qualité de l'offre proposée et du nombre de jeunes qui participaient.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.200/2014.DPP.1044 à l'unanimité

JEUNESSE

DELIBERATION : 18.2014.201 : Subvention (2.000 euros) à l'association UGOP Une Goutte d'Organisation Productions (18e).

Cédric DAWNY : UGOP, plutôt spécialisée dans le développement et le soutien artistique des jeunes, a décidé cette année en s'associant avec une centaine de collégiens et de lycéens de mettre en place une action sur le parcours professionnel des jeunes. Pour ce faire, ils ont fait appel à cinq professionnels référents intervenant sur des groupes de parole. Cela permet, en gros, dans le cadre d'échange de cinq matinées qui ont lieu pendant l'année, de pouvoir échanger sur les difficultés, les préjugés qu'on peut avoir dans le cadre d'une recherche d'emploi. Ce projet voudrait pouvoir se poursuivre dans un prochain temps avec le parrainage de cette centaine de jeunes.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.201/2014.DJS.279 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.202 : Subvention (2.000 euros) à l'association La Sierra Prod (18e).

Cédric DAWNY : Une scène du dernier film de Quentin Tarantino était tournée à l'école Dorléac. Il faut savoir que la porte de Montmartre et ce depuis 2008 est le terrain d'expression artistique de La Sierra Prod dans le cadre de la trilogie, peut-être quadrilogie, je ne sais pas. Nous avons donc un nouveau pan de leur production « *Un quartier en mouvement* », après « *Le Temps de chantier* » à une époque et « *Les Gens de la Tour* » avec des jeunes anciens résidents et des habitants, qui décide de suivre le parcours de ceux qui habitaient la tour Montmartre dans leur nouvelle habitation et de les filmer *in situ*. Il y aurait une restitution comme vous avez pu y assister avec « *Les Gens de la Tour* » au sein du centre d'animation Binet plutôt vers la fin de l'année mais je vous tiendrai au courant si vous ne l'êtes pas directement.

Eric LEJOINDRE : Encore un très beau projet dans un quartier qui le mérite bien.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.202/2014.DJS.284 à l'unanimité

PETITE ENFANCE

DELIBERATION : 18.2014.203 : Subvention (166.629 euros) et avenant n° 1 avec

l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil La Cité des Ours

(18e).

Violaine TRAJAN : Cela vient illustrer mon propos en début du Conseil puisque je parlais des crèches associatives. Elles gèrent 1 054 places ; là, c'est le détail. Ici, c'est La Cité des Ours qui a besoin de 166 629 € pour gérer une structure de 23 places.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.203/2014.DFPE.1132 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.204: Subvention (197.969 euros) et avenant n° 1 avec

l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Le Grand Ours

(18e).

Violaine TRAJAN : Toujours ABC Puériculture qui gère cette fois un multi-accueil Le Grand Ours dans le quartier de la Chapelle et qui a besoin de 197 969 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.204/2014.DFPE.1135 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.205 : Subvention (169.567 euros) et avenant n°1 avec

l'association Crescendo (11e) pour la structure multi-accueil 1, 2, 3 Soleil (18e).

Violaine TRAJAN : Ensuite, l'association Crescendo qui gère un établissement multi-accueil, rue des Islettes, 1, 2, 3 Soleil qui a besoin de 169 567 € pour fonctionner.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.205/2014.DFPE.1155 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.206 : Subvention (185.808 euros) et avenant n°1 à

l'association Centre d'Actions Locales du 18e pour la halte-garderie La Toupie (18e).

Violaine TRAJAN : C'est une halte-garderie située rue Firmin Gémier qui a besoin d'une subvention de 185 808 € pour continuer de fonctionner d'accueillir des enfants.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.206/2014.DFPE.1250 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.207 : Subvention (525.693 euros) et avenant n° 1 avec

l'association Enfant Présent (20e) pour la crèche familiale préventive Marcadet (18e).

Violaine TRAJAN : On connaît bien l'association Enfant Présent. Au passage, j'attire l'attention sur le fait qu'elle est présente à notre commission médico-sociale qui précède la commission d'attribution. Protection de l'enfance en difficulté, elle gère trois établissements.

Il y a deux subventions : une pour la crèche familiale préventive qui fonctionne 7 jours sur 7 et 24h sur 24. Là, c'est 525 693 €.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.207/2014.DFPE.1187 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.208 : Subvention (146.139 euros) et avenant n° 1 avec

l'association Enfant Présent (20e) pour la structure multi accueil Marcadet (18e).

Violaine TRAJAN : L'autre établissement est une structure multi-accueil, rue Marcadet, puisque ce n'est pas une crèche familiale et c'est 146 139 € pour fonctionner.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.208/2014.DFPE.1189 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.209 : Subvention (26.000 euros) et avenant à la convention

pluriannuelle avec l'association « CERAF Médiation » (18e) pour son action de

médiation familiale.

Violaine TRAJAN : On n'est plus dans le domaine de l'accueil Petite enfance mais dans le domaine de la médiation et notamment la médiation familiale. C'est aussi important.

CERAF Médiation existe depuis 1996 dans le 18^{ème} et gère un service de médiation familiale et de conseil conjugal donc important dans notre Arrondissement, qui reçoit une subvention de 26 k€ pour son fonctionnement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.209/2014.DFPE.1354 à l'unanimité

SOUTIEN A LA PARENTALITE

DELIBERATION : 18.2014.210 : Subvention (12.000 euros) et convention avec l'association Culture 2+ (18e).

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.210/2014.DFPE.1184 à l'unanimité

CAISSE DES ECOLES

DELIBERATION : 18.2014.211 : Caisse des écoles (18è)-Subvention (246.778 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire

Dominique DEMANGEL : Il y a deux délibérations : une première qui porte sur la restauration scolaire et qui correspond à l'application du nouveau système de subventionnement de la restauration scolaire qui comporte chaque année à la fois une subvention qui est fondée sur le prix réel des repas et une sur l'amélioration de la qualité.

Donc, nous avons une première délibération portant sur cette enveloppe qualité d'un montant de 246 778 € qui se décompose en deux sous-enveloppes : une qui retrace des efforts de la part bio des produits de la caisse des écoles qui est évidemment conforme aux recommandations des plans climats et des plans alimentations durables de la Ville.

La caisse des écoles du 18^{ème} a un taux de bio aux alentours de 30 %, un des taux les plus élevés de la Ville, l'objectif étant dans les prochaines années d'arriver progressivement à 50 % d'alimentation durable et de produits bio.

La deuxième sous-enveloppe correspond à l'amélioration de la qualité du service et de la formation. Il s'agit d'une enveloppe négociée entre la caisse des écoles et la Ville en fonction du mode de fonctionnement de la caisse des écoles. Cette année, nous avons eu un effort en termes de formation des personnels, notamment sur l'accueil des usagers, élément extrêmement important, et sur le développement d'une nouvelle forme d'inscription des familles avec la mise en place du forfait à partir du 1^{er} janvier 2015, destiné à réduire le gaspillage alimentaire qui, malheureusement, avait lieu avec le système actuel.

C'est une convention d'un montant total de 246 778 € que je vous appelle à voter.

Douchka MARKOVIC : Nous ne pouvons que nous réjouir qu'une subvention existe pour améliorer la qualité des repas dans les cantines du 18^{ème}. Nous devons vraiment être attentifs sur ce que veut dire le mot qualité.

Pour nous, qualité, c'est déjà le gustatif ; le fait que le produit soit bon. Mais c'est également la santé, favoriser par l'alimentation une santé pour tous les enfants du 18^{ème} quel que soit le revenu des parents. C'est aussi l'amélioration de l'environnement par ce qui est appelée l'alimentation durable. L'alimentation durable, c'est une alimentation de saison, locale, bio et végétale. Nous serons attentifs au fait que le bio soit augmenté comme il a été prévu dans le programme de la majorité avec notamment l'augmentation du bio et du végétal pour le prochain cahier des charges de la cantine.

L'agriculture bio, c'est des effets positifs à plusieurs niveaux :

- rétablissement de l'agriculture, de l'agriculture sans pesticide, permettant aussi au sol de redevenir vivant et nourricier ;
- restauration d'éléments naturels dans le paysage, contribuant ainsi à rétablir des continuités biologiques propices à la biodiversité ;
- disparition des traitements d'origine chimique dont on connaît l'impact négatif sur la santé et la qualité des eaux ;
- création d'une agriculture à taille humaine, diversifiée, rémunératrice et créatrice d'emploi.

Il est extrêmement important que la Mairie du 18^{ème} mette toute son énergie et sa volonté à obtenir 50 % de bio dans les cantines scolaires pour 2020.

Un exemple existe, c'est la Mairie du 2^{ème} qui a exactement le même prestataire que la Mairie du 18^{ème} et qui a réussi à obtenir déjà 80 % de bio dans l'alimentation de ses repas.

Si on regarde bien le cahier des charges actuels de la Mairie du 18^{ème}, on constate que les produits bio actuels ne concernent quasiment que le pain, les produits laitiers et un repas hebdomadaire. Nous, les écologistes, pensons que le bio doit avant tout concerner les légumes pour augmenter la proportion de légumes dans la composition des repas. Il a été démontré que manger des légumes et de fruits permet de réduire les maladies chroniques telles que l'obésité, le diabète, le cholestérol et les maladies cardiaques.

Eric LEJOINDRE : Je partage cette volonté d'améliorer la qualité gustative et des produits. C'est un long combat.

Il y a une petite différence entre la 18^{ème} et le 2^{ème} à ce stade, c'est la taille des marchés. Nous, on produit 13 000 repas par jour et ça pose des questions, que Mme MARKOVIC a bien rappelé, de production, de capacité pour l'agriculture et notamment l'agriculture locale parce que s'il s'agissait d'aller chercher du bio à des milliers de kilomètres, cela n'aurait plus aucun sens de produire des quantités dont on a besoin à un tarif, par ailleurs, qui

conviendrait mais c'est un combat pour toutes les caisses des écoles de la Ville de Paris et évidemment pour la nôtre.

Elisabeth BOYER : Je rebondis sur votre remarque concernant certes le bio. Mais, on sait maintenant avec les multiples moyens de circulation disons des produits bio et leur lieu de fabrication et de production que vraiment, le bio fait autant de kilomètres, parfois plus même que les produits de l'agriculture raisonnée et régionaux.

Je suis pour le bio mais, le problème aujourd'hui, c'est qu'il y a des doutes sur, d'abord, les produits qualifiés de bio ; qu'au niveau européen, je ne suis pas sûre qu'on puisse vraiment accorder toute notre confiance à certaine certification.

Par ailleurs, en termes d'agriculture, il faut quand même être un peu raisonnable, l'Ile-de-France a potentiellement un marché de production agricole en légumes, tout n'est pas bio mais il y a l'agriculture raisonnée de plus en plus subventionnée par la région à grand frais – il faut le dire – donc, tout ça est très bien.

Ayant un objectif, cela me semble plus intéressant, en termes de développement économique dans notre région et de circuits courts, l'objectif aussi c'est la qualité des aliments – et tout le monde le sait – c'est qu'ils ne fassent pas de congélateur ou de réfrigérateur trop longtemps. Tout le monde peut faire le constat avec les courgettes qui, disons plus d'une semaine de frigo, elles sont amères. Les produits frais sont des produits de bonne qualité et avec un goût formidable apprécié des enfants.

Le bio est très bien mais attention, je préférerais qu'on privilégie l'agriculture Ile-de-France.

Eric LEJOINDRE : Je partage ce souhait et cette vision.

Pierre LISCIA : Avec mes collègues du groupe d'opposition, on est tous pour le bio. Je voudrais simplement partager une crainte, c'est que l'alimentation bio revient plus chère qu'une alimentation industrielle de masse. En introduisant une alimentation bio à hauteur de 50 % d'ici 2020, par exemple, c'est une très bonne chose mais il ne faudrait pas que les prix des repas pour les familles et les enfants, notamment dans le 18^{ème}, en soient impactés.

Donc, on sera très vigilant sur l'évolution des prix et que, pour beaucoup de familles, entre un repas bio avec des fruits et légumes bio à la cantine et un repas abordable en termes de prix, je pense que beaucoup préféreront un repas abordable en termes de prix.

Eric LEJOINDRE : Le président de la caisse des écoles que je suis peut vous rassurer. Nous veillerons aux prix même si, en fait, quand on regarde les choses de près, l'agriculture biologique n'est pas forcément toujours plus chère que l'agriculture non biologique mais qui vient de loin.

La difficulté qui est celle de la caisse des écoles comme tous les établissements, c'est la question de la masse. Pour constituer 13 000 repas par jour, il faut beaucoup de produits. Il faut s'assurer que, pour ce qui est de l'agriculture raisonnée, pour ce qui est des circuits courts, les quantités soient disponibles au moment opportun. Donc, il y a un élément à regarder de près. Ces deux questions vont ensemble.

Le bio, le raisonné, n'entraîne pas forcément un coût plus important. Ceux qui font régulièrement leurs courses peuvent le constater sur les produits de saison, les produits frais. Les légumes bio sont très régulièrement moins chers que les produits non bio parce que le prix est tout simplement lissé.

Les courgettes bio, par exemple, sont au même prix pendant toute la saison des courgettes, tandis que la courgette du marché non bio a une courbe des prix assez inconstante. Il arrive assez régulièrement que la courgette bio soit moins chère que la courgette pas bio. Certes, c'est beaucoup moins le cas pour les produits transformés bio qui sont très chers. Pour les produits bio frais, il y a des frais de livraison et de distribution en moins.

Douchka MARKOVIC : Je vous remercie pour ces questions puisque vous allez me permettre d'approfondir justement nos objectifs. Madame, votre réflexion est extrêmement importante. Cependant, sachez que dans l'alimentation durable, il est déjà question d'une alimentation de préférence, de saison et locale. Donc, dans la définition, il est déjà bien entendu qu'il faut privilégier les produits de l'Île-de-France quand nous le pouvons.

Je remercie M. LISCIA pour sa question. Il est important de pouvoir permettre d'avoir une alimentation de meilleure qualité. Justement, un petit mécanisme extrêmement intéressant permet, par l'introduction de repas végétarien, de stabiliser les coûts avec l'introduction du bio. Etant donné que la viande coûte plus cher, vous enlevez la viande du repas. Cela vous permet de servir aux enfants des légumes de qualité bio et donc d'améliorer également la santé. Cette mécanique permet - c'est exactement ce que fait la Mairie du 2^{ème} - avec un repas végétarien par semaine, d'augmenter la proportion des légumes bio dans l'alimentation des enfants pour leur bien-être et leur santé.

En ce qui concerne la difficulté à obtenir les produits bio, n'est-ce pas le rôle d'une collectivité d'essayer d'augmenter la demande en produits bio pour justement en augmenter l'offre et pérenniser ainsi l'agriculture biologique en Île-de-France et dans les départements qui nous entourent ?

Dominique DEMANGEL : Le système de fabrication et de distribution des repas dans le 18^{ème} est en délégation de service public. Donc, le cahier des charges de cette délégation de service public, qui a été renouvelé il y a un an maintenant, a fait l'objet d'un débat, de multiples réunions avec l'ensemble des élus de la précédente mandature.

Vos prédécesseurs se sont impliqués dans ce débat et ont pris en considération l'ensemble des éléments qui viennent d'être évoqués, c'est-à-dire les considérations de qualité au sens large en termes de bio.

Il n'y a pas simplement les produits naturels bio, il y a aussi l'ensemble des processus qui permettent d'avoir des produits bio. C'était le cas pour le pain. Les modalités d'évaluation et de calcul sont plus complexes qu'ils y paraissent sur l'agriculture durable et sur la proximité, mais le tout en équilibrant le nombre de repas. Cela fait quand même deux millions de repas par an, un des plus gros contrats de France. Une attention au prix extrêmement forte nous a conduits à obtenir, à l'occasion de cette négociation, une baisse des prix, ce qui est en accord avec les objectifs que nous pouvons avoir vis-à-vis des parents.

Les accompagnements du plat principal sont aujourd'hui à 25 % bio. Il y a à peu près 50 % de légumes, ce qui fait la part entre le bio et d'autres produits.

Nous essayons aussi de privilégier des circuits courts sur les fruits. La difficulté est de se calquer sur la saison et d'avoir un volume parce qu'il faut prévoir très à l'avance. Très souvent, les producteurs ont beaucoup de mal à s'engager sur des livraisons de fruits de saison. Un délai de fabrication des repas permet d'être très régulier au cours de l'année.

Nous tenons à cette régularité. Nous avons un système d'affichage de communication des menus vis-à-vis des parents. Si le délégataire est amené à changer un des éléments du repas, cela fait toujours l'objet de remarques, avec raison d'ailleurs puisque les menus sont communiqués. Donc, nous essayons d'équilibrer à la fois l'ensemble de ces contraintes, une stabilité et une fourniture d'un volume important. Tout est évidemment toujours améliorable.

Eric LEJOINDRE : La Caisse des écoles est un organisme dans lequel beaucoup d'entre vous siégeaient et que je préside. Je vous invite à participer aux réunions de l'assemblée générale mais aussi du comité de gestion et des différents groupes de travail qui existent sur ces questions de qualité. L'engagement de chacun est le bienvenu.

Si nous voulons que les enfants mangent bien à la cantine, encore faut-il qu'ils mangent. Donc, la qualité gustative des repas et leur acceptabilité par les enfants sont des éléments essentiels. S'ils ne mangent pas ce qui est dans l'assiette, bio ou pas bio, leur santé n'en sera pas améliorée.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.211/2014.DASCO .1105 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.212 : Caisse des écoles (18ème) - Subvention (210 216 euros)
pour la mise en œuvre des séjours de vacances

Dominique DEMANGEL : Une des autres activités de la Caisse des écoles est la mise en place de séjours, de vacances d'été, dans le cadre du dispositif de vacances Arc-en-ciel. La Mairie de Paris définit un certain nombre de critères des séjours qui sont éligibles à une aide. Donc, nous sélectionnons un certain nombre de séjours. Pour l'année 2013, seize séjours différents ont permis d'offrir 318 places de vacances à des enfants du 18^{ème}.

Nous avons tendance à avoir, suivant les époques, des durées de séjour plus ou moins courtes ou plus ou moins longues. Il y a un certain nombre d'années, nous avons des séjours assez longs qui ont été ensuite réduits de manière très sensible parce que les familles souhaitent des séjours beaucoup plus courts. De nouveau, maintenant, nous avons une tendance à l'allongement des séjours. Donc, à ce titre, la Ville nous verse une subvention de 210 216 € qui est tout à fait conforme aux séjours mis en place dans le cadre du plan Arc-en-ciel.

Lorsque le nouveau système de subventionnement de la restauration scolaire a été mis en place, un système de financement un peu différent des activités annexes des Caisses des écoles a également été prévu. Dans le 18^{ème}, ces activités annexes portent sur des subventions à des projets pédagogiques d'un certain nombre d'écoles primaires, à une aide aussi aux écoles maternelles où un peu plus de 3 € par enfant est versé. Des bons vacances permettent également à des familles, dont les enfants partent en classe de découverte ou en classe de neige et qui n'ont pas toujours les équipements nécessaires, de leur permettre d'acquiescer avant ces séjours le matériel nécessaire.

Pour assister actuellement à l'inscription de l'ensemble des familles à la Caisse des écoles en cette rentrée, je suis particulièrement attentive à cette aide qui me paraît vraiment nécessaire dans cette période.

Il avait été convenu avec la DASCO, à cette époque-là, que puisque le système de subventionnement changeait, ce serait lors de la délibération sur le financement des séjours de vacances que ces activités annexes seraient prises en considération. Il se trouve que dans la délibération qui nous a été transmise, ne figurent pas ces activités annexes. Donc, je vous propose, à ce stade, un montant de 55 000 €, qui était à peu près le montant de reconduction des années précédentes.

Nous nous sommes inquiétés auprès de la Ville du montant de cette délibération. Je n'ai pas à ce stade de réponses sur ce sujet. Je vous propose de voter la délibération concernant les séjours de vacances qui est tout à fait conforme au protocole habituel. J'espère que nous aurons une réponse sur ce montant complémentaire qui me paraît particulièrement important, à la fois en termes social mais aussi pour les écoles qui ont déjà réfléchi à des projets pédagogiques qu'ils peuvent nous présenter et qui, la plupart du temps, s'inscrivent dans leur projet d'école. Donc, il y a déjà une matière sur laquelle ils ont commencé à travailler. Nous avons déjà quelques propositions à cet égard.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.212/2014.DASCO.1123 à l'unanimité

PROPRETE

DELIBERATION : 18.2014.213 : Nettoyement des voies publiques parisiennes avec engins laveurs haute pression à eau chaude – Marché de services – Modalités de passation

Eric LEJOINDRE : Si M. MENEDE peut aussi faire un point sur le bilan de la propreté de cet été, ce serait très bien.

Gilles MENEDE : Je profite de cette première délibération pour faire un retour au Conseil d'arrondissement sur la propreté dans le 18^{ème} après l'été 2014. En effet, la période estivale donne souvent l'impression aux habitants de notre Arrondissement un sentiment de malpropreté ou de relâchement de l'effort en matière de propreté. Il n'en est rien en termes de DPE. Malgré les absences légitimes dues au congé d'été, la Mairie du 18^{ème} et les services de la DPE restent mobilisés tout l'été (en juillet et en août).

Je connais bien tous les signalements qui me sont rapportés directement ou indirectement de tous les quartiers du 18^{ème}. Ils sont tous traités, que ce soit les dépôts des encombrants ou ce qui est pudiquement appelé épanchements d'urine qui sont traités de manière très rapide par la DPE, de l'ordre d'une demi-journée à une journée. Malheureusement, c'est un renouvellement permanent de ces encombrants qu'il faut traiter.

Sur les dépôts des encombrants toujours, la DPE a traité pendant tout l'été pas moins de 100 rendez-vous par jour. Imaginez un peu le travail que cela représente. Sur les épanchements d'urine, la verbalisation est moyenne pour l'instant. Toutefois, nous sommes en train de l'intensifier. La moitié des verbalisations concerne actuellement ces sujets-là.

Tous ces chiffres que je vous donne ne font pas de moi un élu ravi et satisfait de cette situation. Il y a encore beaucoup à faire en matière de propreté tant en prévention, sensibilisation, information, communication des différents interlocuteurs (les habitants, les associations) qu'en sanction et verbalisation. Les services de la DPE sont réactifs. Des moyens matériels et humains existent. L'enjeu, c'est essentiellement le changement de nos comportements, nous tous ici, tous les habitants du 18^{ème}.

Nous avons poursuivi les OCNA (opérations coordonnées de nettoyage approfondi) qui durent cinq jours et qui allient prévention, information et verbalisation. Une opération par an, par conseil de quartier, est organisée avec la commission Propreté des conseils de quartier et la DPE. Avant l'été, nous en avons fait trois au niveau de Château-Rouge, de Clignancourt – Jules-Joffrin et de la butte Montmartre (rue Gabrielle et avenue Junot). Il y en a une cette semaine sur le quartier Amiraux-Simplon (côté Ornano) et la semaine prochaine sur Charles-Hermite avec le boulevard Ney et le boulevard de la Chapelle.

Nous avons également intensifié les différentes actions conjointes de lutte contre les incivilités. Nous en aurons quatre cette année. Il s'agit d'opérations conjointes, entre la DPE

et la DPP, de verbalisation sur tout l'Arrondissement, avec des moyens renforcés pendant cette période. Donc, nous avons fait une opération début juillet, une autre début septembre, qui nous ont conduits à environ 300 verbalisations. C'est déjà ça. Nous allons intensifier tout cela. A ce titre, le montant des procès-verbaux, qui est plafonné depuis un peu plus d'une mandature législative à 35 €, va être augmenté à 68 € probablement, à l'initiative de la Mairie de Paris et repris par le Gouvernement.

Avec les commissions Propreté des conseils de quartier, nous avons commencé à actualiser la cartographie des points singuliers de l'Arrondissement. En fait, il s'agit d'analyser la géographie du 18^{ème} et les signalements de malpropreté selon les différents types, tout cela pour redéfinir le plan de propreté du 18^{ème} arrondissement par la DPE. Ce sera communiqué à l'automne.

La DPE fait son boulot. Il y a une certaine réactivité. Toutefois, l'enjeu est que surtout que les Parisiens salissent moins et réduisent leurs déchets. Le plan local de prévention des déchets peut notamment nous y aider. Il est mis en œuvre à Paris depuis 2012.

Prochainement, nous mènerons certainement des actions de sensibilisation et de nettoyage avec les habitants et associations volontaires, avec les conseils de quartier dans les différents quartiers de notre Arrondissement, type nettoyage participatif avec l'idée de l'appropriation de l'espace public, d'encouragement d'un comportement citoyen et de prise de conscience de tous les Parisiens pour que l'espace public soit partagé par tous, préservé par tous et entretenu par tous.

Eric LEJOINDRE : J'ajoute mes remerciements aux services de la DPE qui se sont mobilisés cet été. C'est difficile de nettoyer Paris et le 18^{ème}, d'abord parce que Paris et le 18^{ème} est vite resali. Il y a un travail important à faire pour permettre à nos comportements, aux comportements des Parisiens de changer.

Les rues du 18^{ème} sont propres quand elles sont nettoyées, c'est-à-dire fréquemment, mais elles ne le restent pas longtemps. Il y a là une dimension importante de l'action que nous devons mener, à la fois en matière de verbalisation supplémentaire avec la Brigade verte, et avec l'augmentation des amendes quand le Parlement en aura délibéré. J'espère que ces augmentations seront massives. L'amende de 35 € n'est pas suffisamment dissuasive, elle doit être augmentée. J'assumerai totalement cette augmentation.

Il faut travailler plus avec les habitants pour cette réappropriation de l'espace public. Nous sommes propres chez nous, il faut que nous le soyons dans la rue. Nous pouvons nous interroger sur le rapport des Parisiens à leur rue quand on voit comment ils la traitent. Il y a encore beaucoup de travail à faire là-dessus.

En tout cas, je voulais, par cette intervention, redire aux agents de la DPE que l'on entend beaucoup sur leur action ou sur leur inaction. Moi, je constate comme tout le monde qu'une fois qu'ils sont passés, les rues sont propres. C'est un très lourd travail que de nettoyer les rues de Paris. Il faut leur en savoir gré et cela commence par ne pas resaler tout de suite derrière. Il arrive souvent qu'un balayeur, quand il a fini son canton et qu'il revient à son

centre, il repasse dans les rues qu'il vient de balayer et les trouve dans un état déplorable. La Ville ne nettoiera jamais aussi vite que les gens salissent.

Pierre-Yves BOURNAZEL : J'ai bien entendu vos propos et la lecture de votre texte. Je ne serais pas méchant mais j'ai hésité entre Dalida et Claude FRANCOIS (*Parole parole* ou *C'est la même chanson*) parce que nous entendons tout le temps ce discours : On travaille... On fait ce que l'on peut... Oui, les services font ce qu'ils peuvent avec les moyens que vous leur donnez. Ils font ce qu'ils peuvent avec l'incivisme des citoyens.

La réalité, c'est que c'est de plus en plus sale. A un moment donné, il va bien falloir réagir et ne pas rester toujours dans les mêmes certitudes ou la même stratégie. Il y a des choses à faire à moyen et à long terme. Le moyen et long terme, c'est évidemment la lutte contre les incivilités. Toutefois, aujourd'hui, nous n'en avons pas les moyens.

Nous avons proposé que dans le cadre d'une police de quartier, une partie des effectifs sur le terrain soit dédiée à ce qui est appelé les Brigades vertes, réaction et puis sanction. C'est ce qui se passe dans d'autres métropoles européennes depuis quelques années et les résultats sont là. Les rues sont jugées plus propres par les habitants. Les études le montrent incontestablement.

Nous avons fait un vœu il y a quelques mois pour demander à ce que la Ville de Paris soit interpellée afin qu'elle puisse mener une sorte de *benchmarking*, regarder ce qui fonctionne dans d'autres métropoles et essayer de s'en inspirer dans sa politique. Je ne sais plus si ce vœu a été voté à l'unanimité. En tout cas, il faudrait que ce soit appliqué. S'il n'avait pas été voté à l'unanimité, je vous invite à le reprendre et à essayer de faire en sorte qu'à Paris et dans le 18^{ème} arrondissement – c'est l'arrondissement qui nous intéresse mais c'est la Ville qui est pilote en la matière – nous puissions inventer de nouvelles façons de lutter contre l'incivisme et d'améliorer la propreté des rues.

Il y a ces Brigades vertes, cette force de réaction et de sanction. Il y a le civisme par la pédagogie, par la prévention à l'école. Il y a des choses à poursuivre et à amplifier. Il faut utiliser le levier des conseils de quartier pour davantage encore appeler au civisme, faire de la pédagogie et rappeler les sanctions possibles.

A moyen et long terme, il faut une meilleure gestion des déchets. Depuis de nombreuses années, je me bats sur l'idée de développer, notamment pour les nouvelles constructions à Paris, une obligation pour la collecte automatique des ordures ménagères, comme Barcelone et d'autres villes ont pu le faire avec des résultats sur la durée, et petit à petit, excellents. C'est un sujet que la Métropole devrait s'approprier puisque c'est un enjeu aussi métropolitain.

Ce n'est pas de la politique politicienne. Ne dites pas cela à chaque fois que nous intervenons. Tous les habitants nous disent que c'est sale et de plus en plus sale. Si je devais vous téléphoner à chaque fois que je suis interpellé là-dessus, vous seriez en session téléphonique avec moi toute la journée. Ce ne serait pas très marrant ni pour vous ni pour moi.

Si vous avez des initiatives nouvelles, je ne pourrais que les soutenir. Je crois qu'il faut sortir de ce qui a été fait et essayer d'inventer d'autres formes de lutte contre l'incivisme, contre la saleté, prévention, sanction. Il y a besoin de changer de cadre pour obtenir des résultats concrets.

Rien ne sera toujours très propre. La propreté absolue n'existe pas. Mais là franchement, je crois que l'on peut faire mieux. En tout cas, sur les dix dernières années, d'autres métropoles européennes qui étaient connues comme plus sales que Paris il y a quelques années sont devenues plus propres parce qu'elles ont changé de cadre. Elles ont pris de nouvelles initiatives. Je vous invite à vous en inspirer.

Eric LEJOINDRE : Je vous remercie de cette invitation. Nous ne vous avons évidemment pas attendu. Si vous aviez été aussi attentif que vous l'avez dit aux propos de M. MENEDE, vous auriez entendu les nouvelles propositions qu'il a faites et notamment en matière de mise en œuvre de la participation, y compris en termes de propreté.

C'est vrai que vous avez proposé beaucoup de choses. Toutefois, si les Parisiens ne vous ont pas suivi, c'est sans doute qu'ils ont vu la contradiction fondamentale qui était la vôtre et celle de votre campagne, qui était de proposer beaucoup d'emplois en plus et un milliard d'euros de budget en moins. Donc, si les Parisiens n'ont pas fait ce choix-là, il n'y a pas si longtemps que cela, c'est sans doute qu'ils ont considéré que l'équipe qui était dirigée avant moi, et qui aujourd'hui est dirigée par moi, celle que les habitants du 18^{ème} ont voulu, dans la ligne de ce que les habitants de Paris ont voulu, avait des propositions à faire qui étaient sans doute plus crédibles que celles que vous proposez. Donc, c'est bien le projet sur lequel nous nous sommes engagés que nous allons mettre en œuvre, pas le vôtre, pour une raison assez simple, c'est que c'est ce que les habitants du 18^{ème} ont souhaité. Donc, je constate les résultats électoraux d'il y a quelques mois et le travail dans lequel nous sommes. En l'occurrence, les donneurs de leçon permanents, à un moment, on peut comprendre que l'on puisse aussi avoir envie de passer à autre chose et c'est mon cas.

Pour le reste, M. MENEDE a dit ce que nous avons l'intention de faire, qui est un petit peu c'est vrai benchmarker. C'est du moins la mode sur des pratiques qui existent dans d'autres villes et notamment pour ce qui est des *Clean-Up Day* qui permettent de mobiliser les habitants des quartiers justement pour rendre leur rue plus propre.

Elisabeth BOYER : Je sors pas mal dans la rue et les engins laveurs, je n'en vois jamais ou peut-être une fois. Il faudrait doubler leur nombre. Vu les trottoirs, vu la situation des voitures, c'est évident qu'il ne faut compter que sur ce type d'engins pour véritablement apporter de la propreté sur les trottoirs (entre les voitures, sous les voitures, sur les trottoirs, etc.).

Je vais être plus concrète. A un moment donné, les grandes théories c'est bien. Cependant, concrètement, nous sommes pour une partie du 18^{ème} dans un endroit très touristique. Comme par hasard, là où il y a des touristes, il y a aussi beaucoup de bars. Là où il y a beaucoup de bars, il y a une vie nocturne. Là où il y a une vie nocturne, il y a des gens qui fument et qui boivent. Il y a des gens qui n'ont pas beaucoup d'argent et qui achètent des bouteilles et des verres et qui font la fête sur les escaliers de Montmartre toute la nuit. Il n'y a pas de poubelles entre les paliers des marches dans les escaliers de Montmartre.

Je veux bien que l'on demande aux gens d'être civiques. Toutefois, il n'y a pas de poubelles ou bien le format des poubelles est le même que pour des rues désertes. Tout le plan de propreté est à revoir pour tout simplement s'adapter à la fréquentation et aux usages. Vous n'allez pas empêcher des jeunes de s'asseoir la nuit, de fumer des cigarettes et de boire des bières ou des cannettes. Donc, il faut leur mettre des poubelles et notamment des poubelles à mégots. Vous ne pouvez pas empêcher des gens de fumer dans la rue puisque c'est maintenant interdit dans les bars.

L'audit doit être fait sur les pratiques des touristes et des Parisiens et des jeunes. Ce ne sont pas eux qui sont spécialement sales mais quand il n'y a pas véritablement d'équipement pour la propreté, nous ne pouvons même pas leur en vouloir. C'est ma conclusion.

Eric LEJOINDRE : Je vais être très concret aussi Mme BOYER. S'il n'y a pas de poubelles sur les marches qui montent sur la Butte, c'est qu'il est difficile de demander aux agents d'aller les relever. Au moment où les camions passent, il faut que la proximité entre la poubelle et le camion soit suffisamment proche pour que ce soit réaliste. Nous n'allons pas demander aux agents de monter et descendre des marches toute la journée. Ils balayent puis repoussent vers le bas de la Butte les déchets qui sont ensuite ramassés par les engins de collecte. Vous voulez du concret, je vous l'accorde totalement, on ne fait pas encore circuler les camions bennes dans les escaliers de la Butte.

Sandrine MEES : Nous avons notamment parlé dans le débat des Parisiens qui jetteraient leurs déchets en pleine rue. Il y a aussi le problème que nos rues sont très occupées par des flux importants de visiteurs, il ne faut pas le nier. Nous accueillons énormément de touristes, que ce soit à Château-Rouge ou à Montmartre. C'est une problématique importante auxquels sont confrontés les services de propreté. Tout ce flux de visiteurs génère automatiquement beaucoup de gens qui, malheureusement, viennent là et jettent leurs objets sans forcément se préoccuper des riverains et des habitants dans un esprit un peu festif et un peu je-m'en-foutiste.

D'autre part, nous avons parlé des innovations par rapport à la propreté. Une adjointe de Mme HIDALGO s'occupe activement de ce domaine – elle travaille beaucoup avec les services de la propreté – il s'agit de Mme Antoinette GUHL. Dans son secteur de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire, elle s'efforce de faire en sorte que les déchets soient réduits à la source puis recyclés. Donc, il y a vraiment dans cette mandature un travail entre les adjoints pour que la propreté sorte stricto sensu de la délégation qui s'appelle propreté. C'est, une fois de plus, l'affaire de tous.

Gilles MENEDE : Ces engins sont utilisés sur certaines voies de l'Arrondissement, en particulier sur les trottoirs, les placettes, les recoins, les voies commerçantes, les escaliers. Ils doivent être configurés sur les sites à nettoyer avec notamment une largeur maximale de 1,50 m.

Quelques améliorations ont été intégrées au cahier des charges pour l'efficacité des prestations, notamment :

- un système de géolocalisation ;

- la communication, dans le cadre du programme prévisionnel d'utilisation des machines, du nombre d'interventions journalières par arrondissement ;
- la fixation d'un nombre minimal de véhicules de réserve pour pallier les pannes et permettre d'assurer la maintenance préventive ;
- le renfort des exigences sur la présence d'un encadrant de l'entreprise sur le terrain pour la surveillance des prestations.

C'est un marché en deux lots séparés : un premier lot comprend tous les arrondissements de l'est parisien (9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème}, 20^{ème}) et le deuxième lot concernant le centre et l'ouest parisien. Le marché global pour Paris est compris entre un seuil minimum par lot de 1 million d'euros hors taxes et maximum de 2,2 millions hors taxes. C'est un appel d'offres avec une durée d'exécution prévue de 48 mois.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir approuver les modalités de lancement et d'attribution de cet appel d'offres ouvert relatif à des marchés de nettoyage des voies publiques parisiennes avec ces engins en vertu des articles du Code des marchés publics et d'autoriser la Maire de Paris à assigner les marchés résultant de cette procédure de consultation.

Danièle PREMEL : Le groupe communiste – Front de gauche s'abstient. Nous pensons que nous pourrions revenir à la régie municipale à la fin de ce marché en avril 2015. Les lavages à haute pression pourraient être parfaitement gérés par les services de la Ville comme auparavant. Nous proposons de faire remonter cette négociation au Conseil de Paris.

Eric LEJOINDRE : Abstention de l'opposition et du groupe communiste.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.213/2014.DPE.1029 à la majorité soit 30 voix pour dont 3 pouvoirs (PS/EELV) et 15 abstentions dont 3 pouvoirs (PC-FDG/UMP-CI/UDI-MODEM)

GESTION DES DÉCHETS

DELIBERATION : 18.2014.214 : Programme Local de Prévention des Déchets 2014 –

Subventions (70.057 euros) et aide en nature (4.745 euros) à des associations en vue

d'animations et d'actions innovantes

Gilles MENEDE : Cette délibération concerne le vote de différentes subventions et aides en nature à diverses associations en vue d'animation et d'actions innovantes dans le cadre du plan local de prévention des déchets.

La Ville de Paris met en œuvre, depuis 2012, ce PLPD en cohérence avec les exigences nationales et régionales. L'objectif de ce plan local de prévention des déchets est de réduire le tonnage des déchets ménagers et assimilés de 7 %, soit 31 kg par habitant en cinq ans.

En 2012, il y avait un premier appel à destination des associations pour faire émerger des projets expérimentaux innovants toujours relatifs à la prévention des déchets. Cela s'est conclu par neuf animations et actions retenues pour un montant de 60 k€. Elles ont toutes été réalisées en 2012.

En 2013, le deuxième appel à projet associatif a été mené. Les treize associations avaient été retenues pour 68 428,25 € par le Conseil de Paris du 2 juin 2013. Toutes les actions ont été menées ou sont planifiées d'ici fin 2014.

Un troisième appel à projet a été lancé le 3 février 2014 pour faire émerger de nouveaux projets expérimentaux et innovants relatifs à la prévention des déchets. Ceux-ci se basaient sur un sondage d'opinion qui a établi que les actions devaient être ciblées sur : la lutte contre le gaspillage alimentaire, la promotion de l'emploi du textile, les actions de réemploi, le compostage de quartier et certains événements responsables.

Un jury de l'appel à projet s'est réuni le 26 mai 2014 et s'est prononcé pour aider financièrement les projets de 13 associations sur 41 qui avaient candidaté et déposé leurs dossiers. Trois associations ont un lien avec le 18^{ème} : Les Amis recycleurs, l'association salle Saint-Bruno et l'association Carton plein 75.

L'association Les Amis recycleurs est porteuse de la nouvelle structure la Recyclerie située dans l'ancienne gare Ornano. Elle proposera, à ce titre, une programmation d'événements pour la Semaine européenne des déchets en novembre 2014, basée surtout sur des défis cuisine (cuisine des restes, etc.).

L'association salle Saint-Bruno proposera la mise en place d'actions de prévention des déchets en vue de rendre écoresponsable la fête annuelle organisée dans le quartier de la Goutte-d'Or. Les actions seront à destination du public, des organisateurs et des bénévoles à l'occasion de la fête de la Goutte-d'Or.

L'association Carton plein 75, située dans le 18^{ème} au 33, rue du Nord propose la réalisation d'un guide papier et numérique sur le déménagement, intitulé Eco-guide du déménagement responsable, intégrant des solutions de réduction des déchets. C'est l'objet de cette aide en nature pour le coût de 4 754 € pour l'impression de ces 20 000 guides.

Compte tenu de tous ces éléments, je vous demande de bien vouloir autoriser la Maire de Paris à verser les subventions à chacune de ces associations et l'aide en nature pour Carton plein.

Eric LEJOINDRE : Je veux saluer le travail fait par Carton plein qui est une bonne façon aussi de réduire les déchets et donc de réduire la malpropreté de notre Arrondissement. Tout ce qui pourrait être fait pour permettre à chacun de produire moins de déchets sera bénéfique pour tout le monde.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous allons voter cette délibération dans un esprit constructif. Encore une fois, lorsque nous nous exprimons et que nous amenons des idées, nous ne sommes pas obligés d'être renvoyés dans les cordes systématiquement. Quand nous votons un certain nombre de projets, même s'ils émanent de vous, nous pouvons les trouver bons. Ça, c'est l'esprit qui refuse le sectarisme. Nous considérons que vous pouvez avoir de bonnes idées et nous les votons... et nous en votons beaucoup. Considérez que l'opposition peut parfois en avoir.

Je n'aime pas trop cette manière de faire qui consiste à dire : « Non... vous avez perdu les élections. » J'ai reconnu, M. le Maire, la victoire de votre liste, donc vous comme Maire. Je l'ai reconnue le premier sans aucun problème. Je suis même venu vous saluer à la porte de votre futur bureau le soir de l'élection même. Je l'ai dit ici donc je n'ai pas de problème avec cela. Vous avez gagné l'élection. Vous avez la majorité. Vous êtes là pour résoudre les problèmes des citoyens. Vous êtes là pour améliorer leur vie quotidienne. Nous, nous sommes là pour les aider à porter un certain nombre de voix qui ne sont parfois pas entendues. Ça, c'est le travail d'une opposition dans une démocratie.

Vous avez dit tout à l'heure : « M. BOURNAZEL, vous proposez de réduire le train de vie de la Ville, vous proposez de réduire un certain nombre de dépenses et en même temps, vous voulez recruter du personnel. » Cela est faux. D'ailleurs, dans un débat télévisé que je vous invite à voir, face à Mme HIDALGO sur BFMTV, elle avait elle-même reconnu qu'au moins, j'avais dans mes propositions un projet qui était cohérent parce que je disais où je prenais l'argent. En l'occurrence, cela s'appelle du redéploiement d'effectif.

Quand je parle d'une Brigade verte ou d'une police de quartier sur des effectifs qui vont sur le terrain, il s'agit de supprimer un certain nombre de postes de fonctionnaires ou d'agents publics. En tout cas, ils ne sont pas remplacés quand ils partent à la retraite dans la technostructure, c'est-à-dire dans les sous-directions, dans les directions, dans les espèces de communication qui ont été créées depuis un certain nombre d'années à la Mairie de Paris. Donc, je souhaite le dire parce que ce que vous avez énoncé tout à l'heure n'est pas tout à fait exact et je tenais à le préciser.

Eric LEJOINDRE : Je parlais du programme qui a été présenté aux Parisiens par Mme KOSCIUSKO-MORIZET qui était la tête de liste parisienne de la liste que vous présentiez dans le 18^{ème}. Je faisais référence à ses propositions aux Parisiens et que vous avez proposées aux habitants du 18^{ème} qui, de fait, étaient liées. Je n'ai pas pris en compte ce que vous aviez pu déclarer dans une primaire précédente que regardaient tous les Parisiens qui l'ont souhaité mais en l'occurrence pas moi.

Je suis ouvert à toutes les propositions, les bonnes idées, y compris quand nous en prenons l'initiative et que vous les soutenez. Tout cela est formidable. Je suis un peu moins ouvert à recevoir systématiquement la leçon, y compris sur la façon dont j'ai à être maire. Je suis Maire de la façon que j'ai pris l'engagement de l'être. Voilà pourquoi vous m'autoriserez à être maire comme je l'entends. Je crois que cela correspond à ce qu'attendent les électeurs parisiens. Ils auront l'occasion de le dire dans quelques années et, le cas échéant, de dire que je me suis trompé. En attendant, je continuerai à jouer mon rôle à la manière dont j'entends le jouer et pas comme vous le souhaiteriez, ce qui est tout à fait légitime.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.214/2014.DPE.1019 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.215 : Approbation de dépôt d'un permis de construire-

Création de locaux sociaux au Centre de Valorisation et d'Apport des Encombrants

Chapelle(18e).

Gilles MENEDE : Pour mémoire, le 18^{ème} arrondissement dispose de deux CVAE : celui de la Chapelle et le CVAE Jessaint. La délibération concerne le CVAE la Chapelle. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la fonction d'accueil du CVAE a été reprise en régie. Dans ce cadre, les locaux sociaux de la DPE doivent être adaptés aux nouvelles exigences en termes d'effectif et de conditions règlementaires. C'est donc l'objet de ce permis de construire.

L'ouvrage qui sera créé grâce à cette construction sera d'une superficie de 112 m² et devra intégrer les éléments suivants : un bureau d'accueil, un réfectoire, une kitchenette, un local technique, un local d'entretien et de nettoyage ainsi que deux espaces vestiaires hommes et femmes dotés respectivement de leurs douches et de leurs sanitaires. Cela tombe bien puisque la personne à l'accueil du CVAE la Chapelle est une femme. La féminisation est en route aussi à la DPE.

Diverses considérations d'intégration du bâtiment dans l'aménagement paysager ont été envisagées. Il a été choisi de réaliser une construction modulaire préfabriquée répondant au plan climat de Paris et conforme à la réglementation thermique relative aux consommations énergétiques des bâtiments. Il a également été proposé, pour un accueil des agents dans les conditions optimales, que les locaux répondent aux attentes de confort visuel (éclairage naturel privilégié, etc.). Du fait de l'environnement bruyant du CVAE de par ses missions, le traitement acoustique des locaux devra être particulièrement étudié afin de préserver la santé des agents.

Ce projet nécessite la désignation d'un maître d'œuvre. Les travaux devront se dérouler de février 2015 à mai 2015. Pour ce faire, une consultation sera lancée en décembre 2014. Cette opération est estimée aujourd'hui à 270 k€ toutes taxes comprises. Ce projet nécessite le dépôt d'un permis de construire.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir autoriser la Maire de Paris à déposer un permis de construire au titre de cette opération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.215/2014.DPA.1037 à l'unanimité

VOIRIE

DELIBERATION : 18.2014.216 : Etudes de reconnaissance de sols à Paris. Modalités de passation du marché.

Félix BEPPO : La Ville de Paris est appelée fréquemment à faire exécuter des études de reconnaissance de sols lors de travaux importants ou lors de dysfonctionnement sur le domaine public. Ces études, d'une manière générale, comprennent divers sondages, divers essais en laboratoire et des investigations géophysiques. Elles permettent ainsi d'avoir une meilleure connaissance du sous-sol parisien afin de réagir aux évolutions de terrain et de les suivre.

La consultation proposée est faite sous forme de deux lots géographiques : le lot nord correspondant à la partie de Paris rive droite de la Seine et le lot sud à la partie rive gauche. Les actuels marchés arrivent à échéance le 9 janvier 2015 prochain. Il est donc proposé une passation de nouveaux marchés dits à bons de commande et à bordereaux de prix unitaires afin de remplacer les anciens marchés. Le montant minimal pour le lot nord est de 338 k€ hors taxes et le montant maximal de 1,2 M€ hors taxes également. Pour le lot sud, le montant minimal est à 111 467 € hors taxes pour un montant maximal de 400 k€ hors taxes.

Je vous demande d'autoriser la Maire de Paris à lancer la consultation et à signer les marchés avec les entreprises qui seront retenues.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.216/2014.DVD.1052 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.217 : Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux sur le domaine public routier)-Autorisation-signature

Félix BEPPO : Les deux délibérations qui suivent portent sur l'affichage publicitaire sur les palissades, échafaudages, panneaux de protection, barrières et dépendances de chantiers relatifs aux travaux effectués sur le domaine public.

La concession qui règle actuellement les modalités de l'affichage publicitaire sur le domaine de la Ville de Paris relève de deux conventions d'occupation du domaine public. La première concerne les travaux publicitaires sur les chantiers privés, actuellement détenus par la société Jean-Claude-Decaux ; la deuxième concerne les panneaux sur les chantiers publics actuellement détenus par la société Clear Channel.

Les deux conventions arrivent à échéance le 31 décembre 2014. Les contours de ces contrats ont été modifiés pour aboutir à une meilleure concurrence : le premier contrat sur dispositifs fixes pour tout ce qui appartient à la Ville de Paris (murs, pignons, clôtures des bâtiments de la Ville) ; le deuxième sur les dispositifs publicitaires. L'objet, c'est de séparer ce qui est affichage publicitaire à proprement parler et affichage publicitaire sur le domaine communal.

Le premier contrat sur dispositifs fixes a été examiné en décembre dernier ici-même et au Conseil de Paris. Il a été décidé d'attribuer ce marché à la société Clear Channel.

La deuxième consultation n'a pas pu être attribuée du fait de toutes les différences d'approche entre les soumissionnaires qui étaient au nombre de trois : Clear Channel, Jean-Claude Decaux et Exterior Media. Donc, il a été décidé d'organiser une attribution dans des conditions nouvelles d'une procédure de gré à gré suite à des discussions avec ces trois opérateurs. A la suite de ces discussions, il a été proposé de réobtenir que ces contrats sur dispositifs publicitaires puissent faire l'objet de deux nouvelles conventions, l'une portant sur les chantiers relatifs à des travaux sur le domaine routier et l'autre sur les chantiers relatifs à des travaux hors domaine routier. Ce sont les deux délibérations qui vous sont proposées maintenant.

En contrepartie du droit d'exploitation publicitaire, tous les contractants versent à la Ville de Paris une redevance basée sur un pourcentage des recettes brutes issues de leur activité publicitaire.

Trois entreprises ont donc fait acte de candidature, les mêmes que j'ai citées tout à l'heure. Donc, il vous est demandé d'approuver le projet de convention d'occupation du domaine public et d'autoriser la Maire de Paris à signer lesdites conventions, dont une convention hors domaine public routier attribuée à la société Decaux et une convention domaine public routier attribuée à la société Exterior Media.

Ces deux conventions auront une durée de 13 ans à compter du 1^{er} janvier 2015 et pour une redevance minimale de 3,7 millions d'euros et un taux de 73 % du chiffre d'affaires des recettes publicitaires sur la convention hors domaine public routier et une redevance minimale de 1,35 millions d'euros pour un taux de redevance de 75 % du chiffre d'affaires sur la convention domaine public routier.

Je vous demande d'approuver ces deux délibérations et d'autoriser la Maire à signer les conventions et les marchés.

Douchka MARKOVIC : Nous pensons que la concession de 13 ans est trop longue. Les affiches publicitaires constituent une pollution visuelle. Elles nuisent à l'attractivité touristique de la Ville de Paris en interférant avec la mise en valeur de son patrimoine.

Les affichages publicitaires représentent un gaspillage énergétique puisqu'ils sont malheureusement éclairés la nuit.

Nous pensons également que ce que vous proposez s'apparente à une privatisation de l'espace public qui va être utilisé à des fins commerciales. Nous ne devons pas être porteurs d'une société dans laquelle les gens sont incités à la surconsommation et au gaspillage.

Pour toutes ces raisons, le groupe Ecologiste votera contre cette demande, en attendant d'éventuels amendements au Conseil de Paris.

Elisabeth BOYER : Notre groupe va s'abstenir. Il y a un problème de fond. Il s'agit là de favoriser la publicité concernant des objets qui n'ont strictement rien à voir avec l'objet des chantiers. Il faut être cohérent en termes d'affichage et d'information du public. Les chantiers sont provisoires, durent un an, deux ans ou peut-être moins d'ailleurs. Les objets des publicités n'ont strictement rien à voir avec ce qui relève d'un investissement de travaux d'intérêt général. Cela nous semble détourner l'attention des citoyens et ne pas participer à leur formation. Pour le coup, cela va dans le sens d'une incitation à la consommation qui est complètement hors sujet.

Pour cette raison, nous allons nous abstenir.

Jean-Bernard BROS : Au Conseil de Paris, le groupe RG-CI s'abstiendra sur cette délibération en l'état des choses.

Même si la Ville, apparemment, fait une bonne affaire financière, cette délibération manque de précisions, notamment quant au nombre de panneaux prévus. J'ai vu des photos avec des projections dans le dossier. Des murs entiers sous couvert de panneaux publicitaires pourraient être imaginés, ce qui nous embête.

Plus généralement, où en sommes-nous de l'application du RLP (règlement local de publicité) de Paris qui a été voté en 2011 ? Ce règlement local prévoyait un certain nombre de dispositions. Je crois que cette délibération rentre un peu en contradiction avec ce RLP.

Pour ces raisons, nous nous abstiendrons au Conseil de Paris.

Eric LEJOINDRE : Je crois donc qu'il y aura des discussions sur ces sujets au Conseil de Paris. Encore faut-il, pour que les discussions aient lieu au Conseil de Paris, que les votes aient lieu dans les conseils d'arrondissement.

Félix BEPPO : Nous vérifions que les techniques proposées par les entreprises retenues sont bien respectueuses de l'environnement et encouragent le développement durable.

En ce qui concerne la société Exterion Media et le marché qui lui correspond, tous les écrans sont sous technique LED donc respectueux de l'environnement. Les énergies utilisées sont « propres ». Lorsque la Ville de Paris passe des marchés, nous exigeons des entreprises qu'elles soient, de ce point de vue-là, totalement au clair.

Cela ne règle pas les questions que vous avez posées sur l'objectif qui est le vôtre de diminuer en conséquence l'espace publicitaire sur la Ville de Paris. J'entends M. BROS sur la nécessité de faire un bilan sur le règlement local de publicité. C'est un sujet sur lequel le groupe Europe Ecologie – Les Verts est particulièrement vigilant, nous le respectons. Nous avons déjà eu à faire retirer des panneaux sur les chantiers qui étaient sur le domaine routier. Nous constatons qu'ils avaient été donnés avec un petit peu trop de facilité par l'Hôtel de Ville. Donc, il y a sans doute un bilan à faire. Toutefois, ici, il y a de la vigilance sur ces panneaux publicitaires autour des chantiers.

Eric LEJOINDRE : Notre vigilance ne faiblira pas. En attendant, je vous propose de passer au vote sur cette délibération. Même vote sur la deuxième.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.217/2014.DF.1009 à la majorité soit 27 voix pour dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG), 8 voix contre (EELV) et 10 abstentions dont 2 pouvoirs (PRG (M.BROS)/UMP-CI/UDI-MODEM)

DELIBERATION : 18.2014.218 : Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris pour y exploiter de l'affichage publicitaire (chantiers relatifs à des travaux hors du domaine public routier)-Autorisation-signature

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.218/2014.DFA.14 à la majorité soit 27 voix pour dont 5 pouvoirs (PS/PC-FDG), 8 voix contre (EELV) et 10 abstentions dont 2 pouvoirs (PRG/UMP-CI/UDI-MODEM)

DELIBERATION : 18.2014.219 : Signature d'un protocole de fin de la convention d'exploitation de la publicité sur les abris à installer sur la voie publique pour les voyageurs de transports public de surface

Félix BEPPO : Les abris installés sur les lieux publics sont régis par une convention d'occupation du domaine public avec la société SOPAT (société de publicité des abris-bus et des cabines téléphoniques), validée en Conseil de Paris en septembre 1993. Cette convention court toujours. Lors de la séance de décembre 2013, le Conseil de Paris a

autorisé le Maire à signer avec la SOPAT, donc l'actuel attributaire, un marché de conception, fabrication, pose et entretien de nouveaux abris sur l'espace public.

Or, la Ville de Paris a constaté qu'il était nécessaire d'obtenir huit mois de délai pour les études de conception et le lancement de la production de ces nouveaux mobiliers avant de les installer. Il s'agit donc simplement d'autoriser le Maire à conclure un protocole de fin de contrat pour permettre une transition tranquille entre les deux contrats jusqu'à l'échéance du déploiement des nouveaux abris. Comme pour les deux délibérations précédentes, une redevance est perçue par la Ville sur les recettes brutes de ces publicités.

Je vous demande donc d'approuver le protocole et d'autoriser le Maire à signer cette convention d'exploitation et de fin de protocole.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.219/2014.DF.1019 à l'unanimité

URBANISME

DELIBERATION : 18.2014.220 : Délimitation de deux parcelles appartenant au

domaine public communal 10 à 12 rue de Torcy (18e)

Michel NEYRENEUF : La première délibération concerne un problème de parcelles à délimiter dans le domaine communal de la Ville. C'est vraiment une délibération très technique pour la rue de Torcy où nous construisons une école. Il s'agit de différencier le domaine public et le domaine communal scolaire.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.220/2014.DU.1083 à l'unanimité

HABITAT

DELIBERATION : 18.2014.221 : Location de l'immeuble 3, rue du Baigneur – 2,

impasse Pers (18e) à la RIVP-Bail emphytéotique

Michel NEYRENEUF : La Ville a acquis, par voie de préemption en 2014, un immeuble au 3, rue du Baigneur – 2, impasse Pers. La proposition qui est faite, c'est de le confier en bail emphytéotique à la RIVP pour pouvoir réhabiliter l'immeuble en logements sociaux. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Ian BROSSAT : Cette délibération sur la rue du Baigneur et une autre un peu plus loin sur le 52, rue Custine témoignent de notre volonté de rééquilibrer le logement social et de faire du logement social dans des quartiers du 18^{ème} qui sont déficitaires en la matière et de ne pas

systématiquement concentrer les logements sociaux dans des quartiers qui en comptent déjà beaucoup.

Eric LEJOINDRE : Nous partageons bien sûr cet objectif dans le 18^{ème}, comme vous le portez aussi dans tout Paris.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.221/2014.DLH.1069 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.222 : Location de l'emprise communale comprenant les

propriétés 2bis, cité de la Chapelle, 2ter, cité de la Chapelle et 41A - 43A, rue Marx

Dormoy (18e) à la société ESPACIL HABITAT-Bail emphytéotique.

Michel NEYRENEUF : ESPACIL Habitat doit construire une EHPAD et une crèche à la cité de la Chapelle. Il se trouve que les copropriétaires voisins, du 41A-43A, avaient demandé qu'une petite partie d'un lot qui a été exproprié puisse leur être rendue parce qu'il y avait un devoir de servitude. Donc, nous sommes obligés de refaire les délibérations. De fait, pour réaliser le projet qui était prévu, nous n'avons pas besoin de cette toute petite parcelle qui est en continuité avec la copropriété, d'où cette délibération qui réorganise complètement le champ de la parcelle à utiliser pour ESPACIL.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.222/2014.DLH.1098 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.223 : Location de l'immeuble 52, rue Custine (18ème) par

l'EPFIF à PARIS HABITAT-OPH-Convention spécifique.

Michel NEYRENEUF : L'immeuble en question a été acquis avec l'aide de l'établissement public foncier d'Ile-de-France. Nous vous proposons de le confier à Paris Habitat pour une réhabilitation, avec maintien évidemment des habitants sur place et un conventionnement de telle façon que cet immeuble devienne un immeuble de logements sociaux.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.223/2014.DLH.1127 à l'unanimité

LOGEMENT

DELIBERATION : 18.2014.224 : Réhabilitation lourde 16 rue du Roi d'Alger (18e) d'un immeuble de 19 logements PLA-I par FREHA

Michel NEYRENEUF : Il fût un temps où le président de la République français faisait des réquisitions de logement vide. C'était en 1995. Cet immeuble vide du 16, rue du Roi-d'Alger a donc été acquis à ce moment-là par FREHA, un bailleur social, dans le cadre de ces réquisitions d'immeuble vide. Nous en avons ainsi quelques-uns dans le 18^{ème}.

Depuis 1995, cet immeuble a subi quelques petits revers. Il s'agit maintenant de procéder à sa réhabilitation conforme au plan climat et de créer, à la place des 20 logements PLA-I actuels, 19 logements PLA-I, un des logements au rez-de-chaussée pouvant accueillir la chaudière centrale.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voudrais profiter de la fin des délibérations concernant M. NEYRENEUF pour lui poser une question. Nous sommes en Conseil d'arrondissement et il faut que les positions de la Mairie puissent être connues du grand public.

Dans une interview à paraître dans *20 minutes*, l'adjoint au Maire de la Ville de Paris, M. BROSSAT, souhaite expérimenter l'assouplissement des normes de construction de parking pour les immeubles sociaux et propose même qu'il y ait 100 % d'immeubles sans parking. Pourquoi pas d'ailleurs ? Je souhaiterais savoir si la Mairie du 18^{ème} a été consulté en la matière et si elle souhaite mettre en pratique dans le 18^{ème} ce genre d'initiative.

Ian BROSSAT : C'est une excellente question. La réalité, c'est qu'aujourd'hui, le plan local d'urbanisme prévoit que lorsque nous faisons des productions de nouveaux logements, il y ait systématiquement, pour 100 m² de logement construit, une place de parking.

L'expérience montre que ces règles qui datent des années 70 ne sont plus du tout adaptées à la situation d'aujourd'hui. Il existe déjà des dérogations, en dessous de 2 000 m² de construction, qui permettent à des promoteurs immobiliers privés de faire des immeubles sans parking. Une expérience très intéressante, de ce point de vue, a lieu dans le 18^{ème} arrondissement rue Leibniz. C'est un programme Nexity de 25 logements. L'expérience a montré que le fait qu'il n'y ait aucun parking n'a absolument pas été un obstacle à la commercialisation puisque les logements se sont très bien vendus.

Par ailleurs, l'obligation des normes parking constitue un réel obstacle à la production de logement. Les maintenir nous empêche de faire du logement dans un certain nombre de cas. Cela augmente considérablement les coûts de construction. Il est estimé que l'obligation de produire des parkings augmente les coûts de construction de 20 à 30 %. C'est la raison pour laquelle les professionnels de l'immobilier insistent beaucoup sur la nécessité d'assouplir encore ces règles.

Il ne s'agit pas d'imposer qu'il n'y ait plus aucun parking dans toutes les constructions nouvelles. En revanche, nous donnons davantage la possibilité de ne pas appliquer ces

règles. Il y a un plébiscite de la part de l'ensemble des professionnels du secteur. Il est nécessaire de les entendre. D'ailleurs, cela a été annoncé par Jean-Louis MISSIKA lorsque nous avons lancé le processus de modification du PLU.

Eric LEJOINDRE : Je veux rassurer M. BOURNAZEL sur la qualité du lien et du dialogue entre la Mairie de Paris et la Mairie du 18^{ème}. Nous avons bien sûr parlé de ces normes, y compris lors d'un certain nombre de rencontres avec la Maire de Paris. Certaines sont utiles et indispensables mais d'autres ont moins de réalité aujourd'hui. Nous partageons les objectifs de ce type d'expérimentation.

Pascal JULIEN : 1970, c'était le rapport du Club de Rome « Halte à la croissance » qui annonçait l'épuisement des ressources et c'est en 2014 que nous expérimentons des immeubles sociaux sans parking. C'est vous dire la joie des écologistes d'entendre ce genre de développement. Nous ne sommes pas surpris des doutes émis par la droite.

Il est bon d'agir localement tout en pensant globalement. Nous sommes dans une période d'épuisement des ressources. Le pétrole n'est pas quelque chose d'infini. La voiture électrique n'est, en aucun cas, une alternative de masse. Il faut dès maintenant adapter la Ville aux nécessités du futur même si nous nous y prenons extrêmement tard. Essayons de ne pas perdre encore plus de temps. Ce fameux rapport du Club de Rome n'a visiblement pas été écouté par personne à l'époque. Franchement, entendre ce changement de la bouche de M. BROSSAT – je suis élu et fréquente mes amis communistes en Conseil d'arrondissement depuis 2001 – me fait plaisir.

J'espère que le socialisme va en faire autant et qu'un jour, de façon consensuelle, nous comprendrons que nous devons construire un monde sans croissance parce que celle-ci ne reviendra pas de toute façon au sens auquel vous l'entendez, chers amis.

Eric LEJOINDRE : Pour le moment, nous allons nous contenter de la croissance du nombre de places de parking, quoiqu'en surnombre, dans le 18^{ème}.

Michel NEYRENEUF : M. BROSSAT a répondu notamment par rapport à l'immeuble Nexity. Néanmoins, si on constate actuellement les grands ensembles HLM dans le 18^{ème}, il y a plein de parkings vides. Pouvoir se détacher de cette obligation - sur conditions évidemment – est possible puisque par exemple il n'y aura pas de parking au nouvel immeuble rue des Trois-Frères. Puis, les résidences étudiantes et les résidences Jeunes travailleurs n'en ont pas besoin également. Beaucoup de règles similaires sont mises en œuvre.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.224/2014.DLH.1114 à l'unanimité

VOEUX

DELIBERATION : 18.2014.225: Vœu déposé par les élus des groupes UMP et citoyens

indépendants et UDI-MODEM à M. le Maire du 18^e arrondissement relatif à la sécurité

Pierre LISCIA : On ne pouvait pas commencer cette rentrée politique et ce premier Conseil d'arrondissement depuis plusieurs mois sans revenir sur les évènements successifs qui ont marqué, choqué, parfois terrifié notre Arrondissement et les Parisiens.

Dernièrement, il y a une semaine à peine, il y a eu l'agression du préfet de police de Paris, M. Bernard BOUCAULT, dans l'exercice de ses fonctions à Montmartre.

Il y a également les manifestations à Barbès au mois de juillet dernier, notamment celle interdite du 19 juillet qui a dégénéré en violentes émeutes ayant entraîné heurts avec les forces de Police, blessés, dégâts matériels importants pour les habitants et pour les commerçants du quartier.

Par ailleurs, les policiers de la Goutte-d'Or ont lancé au cri d'alarme toujours au mois de juillet. Ils ont diffusé un tract intitulé *Etat d'urgence ! ZSP du 18^{ème}*. Ils étaient complètement démunis face à la dégradation de la situation, signalant avec inquiétude que la Goutte-d'Or, je cite « est en train de se transformer en état de non-droit ».

Enfin, l'édition du jour du *Parisien* parle une fois encore du 18^{ème} en des termes peu flatteurs puisqu'il titre ainsi : « Jules-Joffrin s'alarme de la dégradation du quartier ». Je ne peux pas non plus parler de la multitude de cas individuels de gens qui au quotidien souffrent de ce climat d'insécurité dans notre Arrondissement.

M. le Maire, je suis entièrement d'accord avec vous quand vous avez dit : « Non, Barbès n'est pas Gaza sur Seine. » Je souscris totalement à ce que vous avez écrit en réponse à un édito de M. RIOUFOL. Toutefois, au-delà de votre prose, si belle soit-elle, que faites-vous ?

Face à ce malaise, nous avons deux solutions : fermer les yeux et considérer que les choses vont bien ou alors considérer qu'il y a un réel problème pas seulement dans le 18^{ème} et que nous, élus, qui avons reçu la confiance des habitants, vont justement s'en saisir. Vous avez l'occasion de montrer que vous êtes animé d'une volonté politique ferme et déterminée pour apporter une solution à ceux qui vous ont élu.

Vous savez aujourd'hui à qui profite l'inaction politique sur ce sujet particulièrement et à quel point il est facile de manipuler l'opinion sur des pleurs et des fantasmes. Néanmoins, les fantasmes d'hier deviennent les réalités d'aujourd'hui. Il y a un malaise extrêmement profond et préoccupant, partagé à la fois par les habitants et les forces de police.

Je voudrais ce soir en profiter pour partager avec vous un extrait d'un courrier que j'ai reçu cette semaine, alors que mon vœu était déjà déposé, d'un policier de la BAC départementale qui exerce depuis quatre ans dans les 18^{ème}, 19^{ème} et 10^{ème} arrondissements. Ce courrier fait

onze pages, sans compter les cartes et les pièces jointes qui m'ont été envoyées également mais qui justement témoignent de ce malaise.

« Depuis des années, malgré les discours et les annonces, aucune politique crédible ni durable n'est parvenue à faire sortir le 18^{ème} arrondissement de la spirale de paupérisation et d'insécurité dans laquelle il s'enfonce un peu plus chaque jour.

Les problèmes ne se régleront pas d'un coup de baguette magique mais ils ne se régleront pas non plus en y créant artificiellement une zone de sécurité prioritaire et en y saupoudrant quelques effectifs de police et des opérations de sécurisation.

D'une manière générale, les arrondissements du nord parisien doivent faire l'objet d'une attention particulière sur le plan de l'accompagnement social des populations et d'un traitement spécifique sur les phénomènes de délinquance en optant pour un décloisonnement de l'action et de l'implantation policière.

Plus largement, c'est l'organisation et l'utilisation des forces de police qu'il faut repenser : trop de directions, trop de sous-directions qui ont mené à une multiplication des lieux de commandement et ont véritablement sclérosé l'action de la police, empêchant souvent une mutualisation des moyens des effectifs.

La baisse de la délinquance peut être amorcée à condition de mettre en place une action pragmatique en concertation avec les divers acteurs de terrain, en emploi rationnel des forces de police et une réelle volonté politique. »

Et de conclure : « Des solutions existent. Elles sont souvent entre les mains des policiers et des acteurs de terrain mais ne sont que très rarement entendues. »

A la fin de son courrier, il préconise certaines choses dont il revient au Conseil d'arrondissement et à la Mairie de Paris de les juger : supprimer la ZSP Barbès-Château-Rouge, celle du 19^{ème} arrondissement, ainsi que la brigade spéciale de terrain Gare du Nord pour créer une unique zone de sécurité nord Paris englobant les 10^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements. Je rajouterais pourquoi pas au-delà, vu que l'on est dans une optique de métropolisation des compétences des communes en Ile-de-France.

Considérant tous les éléments que je viens d'évoquer, je vous demande d'abord dans un premier temps d'expliquer aux habitants comment les événements de cet été ont été anticipés (les manifestations) et gérés par la Préfecture et la Ville de Paris sachant qu'ils avaient été interdits.

Dans un deuxième temps, je vous invite à convoquer les assises de la sécurité qui réunissent à la fois les élus, les habitants, les responsables associatifs, les représentants des forces de police et de la Préfecture et puisque nous avons maintenant un membre du Gouvernement dans ce Conseil, des représentants du ministère de l'Intérieur et du

Gouvernement pour ouvrir le débat sur la sécurité dans le 18^{ème} et dans tout le nord-est parisien afin de remettre à plat le dispositif existant.

Eric LEJOINDRE : Je veux d'abord vous remercier d'avoir apprécié ma prose. J'ai réagi à un certain nombre de choses que j'ai entendu qui concernaient une situation très précise sur laquelle vous revenez et qui n'a pas à être confondue à d'autres situations. La manifestation à Barbès ne concerne pas directement le 18^{ème} mais bien au-delà.

Je n'apprécie pas beaucoup le fait de venir avec des gros sabots de commentateurs politiques parler de ce que l'on ne connaît pas et notamment comparer un quartier du 18^{ème} - c'est toujours le même - à Gaza sur Seine. Ce même éditorialiste - mais il n'est pas le seul - n'a pas dit que la rue de la Roquette était Gaza sur Seine. Pourtant, il s'est passé des événements bien plus graves là-bas que ceux qui se sont tenus à Barbès, à Château-Rouge, à Goutte-d'Or.

Il n'est pas question de comparer la situation de ce quartier à ce qui peut exister dans une partie de notre Arrondissement. C'est bien qu'il y a, dans la façon dont un certain nombre de commentateurs traitent ce sujet, une volonté politique d'amalgamer des situations qui n'ont rien à voir et c'est un peu – je m'excuse d'aller dans ce sens – ce que vous faites dans votre vœu : la situation à Jules-Joffrin, la manifestation concernant le conflit israélo-palestinien, un tract syndical. Je reconnais qu'il faut écouter avec attention ce que disent les syndicats, y compris en période d'élection professionnelle, mais on peut aussi regarder la situation telle qu'elle se présente et écouter la diversité des réactions, des acteurs de la police.

Que s'est-il passé avec le préfet de police, pour éviter tous les malentendus ? Il était, comme il le fait très régulièrement, en promenade dans le 18^{ème}. Il est notamment allé constater la situation à Château-Rouge, l'efficacité du dispositif en place ce jour-là. Puis, il a décidé de se rendre au bas de la Butte pour voir une autre situation de la sécurité que vous n'évoquez d'ailleurs pas dans votre vœu - je ne sais pas pourquoi – qui existe pourtant. Il s'est retrouvé face à des tresseurs qui malmenaient une personne. Il est intervenu mais n'a pas été blessé, comme doit le faire n'importe quel citoyen, et a pris ses responsabilités.

Cela nous change des préfets de police qui restaient la plupart du temps dans leur bureau et se déplaçaient à grand renfort de sirène et de motards, y compris dans le 18^{ème} et qui venaient notamment dans nos quartiers nous expliquer ce qu'il fallait faire tout en réduisant le nombre de policiers qui y travaillaient. On est là dans une logique totalement différente.

Je n'apprécie pas les procès faits au préfet de police, au ministre de l'Intérieur, à la garde des Sceaux. Cette volonté de nuire plus généralement à l'action menée par l'Etat sur la sécurité est injuste. Je reconnais et je veux qu'il soit écrit que le préfet de police prend ses responsabilités. Je lui en sais gré et nous devrions tous faire de même.

Le témoignage d'un policier de la BAC que vous avez lu comporte une forme de contradiction. Il explique qu'il faut supprimer les ZSP et souhaite justement faire tout ce que fait la ZSP : mettre en commun les différents services de l'Etat, de la police, des douanes. Quand on va aux réunions hebdomadaires du jeudi matin sur la ZSP, toutes ces entités sont présentes, avec les services municipaux, l'Education nationale, les acteurs sociaux, les

équipes de la Politique de la Ville. La dimension et le nombre de zones peuvent être discutés. Néanmoins, faire une ZSP implique bien qu'il y a un problème spécifique à un endroit. Une zone qui prendrait tout Paris n'en serait plus une.

Des leçons peuvent être tirées de tout ce qui se fait au sein de la ZSP dans la pratique policière quotidienne dans les autres quartiers. Cela revient à l'Etat et à la Police mais pas à moi. Au fond, vous demandez que les forces de l'ordre travaillent comme ils le font dans la ZSP. J'étais favorable - comme l'étaient bien sûr M. VAILLANT et notre majorité - à la création de la ZSP et je maintiens qu'elle est indispensable dans ce périmètre.

Je rencontre régulièrement le commissaire de police. Il travaille au-delà de la ZSP, il prend déjà en compte les rues adjacentes. Il est comme nous tous : il a envie de bien faire, de réussir et donc il prend en compte la réalité.

Ce qui s'est passé à Barbès n'a rien à voir avec ses habitants. Si vous aviez été avec moi le lendemain matin dans les rues de Barbès, puis le lendemain après-midi avec la Maire de Paris, vous auriez constaté le ressenti des habitants et du 18^{ème}. J'ai vu les commerçants qui étaient ouverts un dimanche matin même s'ils ne sont pas si nombreux que ça ; j'ai vu les habitants qui se baladaient. J'étais choqué. En même temps, ils nous ont tous dit : « Ce ne sont pas nous, ça. C'est chez nous mais cela ne nous concerne pas. »

Il n'y a pas de problèmes - c'est ce que j'écrivais à Yvan RIOUFOL - de cohabitation des différentes sensibilités religieuses à la Goutte-d'Or. Il y a trois mosquées, une synagogue, puis une église qui vient d'être classée au patrimoine des ABF, des temples, un temple protestant. Tout cela vit très bien à part qu'un certain nombre d'imbéciles veulent y prévoir des apéros saucisson-pinard et qu'il y a une petite tension à leur détriment que de la vie des communautés ou des sensibilités religieuses dans l'Arrondissement.

Le préfet de police et la Maire de Paris ne m'ont pas attendu pour rendre des comptes. Ils sont venus avec moi sur place pour constater les dégâts : deux vitrines, un panneau publicitaire, une cabine téléphonique. Cela est grave mais les propos tenus, la haine et l'antisémitisme exprimés dans les rues de Paris l'ont été le plus. Certains propos n'ont pas à être tenus et entendus à Paris, dans les rues de la Goutte-d'Or. C'est surtout cela qui a choqué les gens.

Des supporters de foot du PSG ont essayé d'atteindre la synagogue de la rue Doudeauville. Heureusement, elle a été très bien protégée par les forces de l'ordre. D'ailleurs, les habitants ont salué le fait que la police a bien réagi, que les forces de l'ordre étaient là et que la synagogue n'ait pas été atteinte. C'était un but, pas des manifestants qui étaient venus exprimer une idée mais d'un des groupes qui ont participé malheureusement à cet évènement.

Je ne leur demanderais pas de rendre des comptes qu'ils en ont déjà rendus, d'autant moins que je n'ai pas envie de donner l'impression de leur donner des leçons. Le maintien de l'ordre est compliqué. J'étais au téléphone avec le commissaire le dimanche. Il était à l'hôpital puisqu'il était en première ligne. Il a joué son rôle de policier au service des valeurs de la République et de nos principes. Il m'a expliqué - de son point de vue, celui d'un

défenseur de l'ordre et d'un vrai spécialiste du maintien de l'ordre - pourquoi avec le préfet, avec le ministre de l'Intérieur, ils avaient pris cette décision et en quoi il considérait qu'elle était légitime et que c'était ce qu'il y avait de mieux à faire.

Un débat peut avoir lieu là-dessus. Cela est normal et légitime. En tant que Maire du 18^{ème}, je suis à l'écoute de ce qui est dit, notamment par ceux qui savent. En l'occurrence, quand le commissaire de l'Arrondissement me fait part de certaines choses, et je vous invite à l'interroger, je lui fais confiance ; quand le Préfet de Police, dans un long communiqué de presse, explique les décisions prises, je lui fais confiance. Je ne sais pas si les évènements gérés par d'autres que moi ont pu être mieux ou moins bien gérés mais en tout cas des comptes ont été rendus et chacun peut juger.

Vous proposez enfin que nous convoquions des assises de la sécurité. Je ne partage pas cette idée. Des états généraux ou des assises ont été conduits à la Mairie du 18^{ème}. Cela a été le cas par exemple sur le crack puis sur l'hébergement d'urgence. Le maire de l'époque les avait faits parce qu'il jugeait que la mobilisation des acteurs concernés n'était pas à la hauteur, que la problématique n'était pas prise en compte.

Il faut considérer la diversité des problématiques de sécurité dans certains quartiers du 18^{ème}. La gestion des problèmes de la prostitution avenue de Clichy est différente de celle de la difficulté liée aux tresseurs, au passage des touristes et leur racket sur la butte Montmartre, les problèmes d'occupation de l'espace public à Château-Rouge / Goutte-d'Or, les problèmes d'arrachage de colliers, bien que cela, fort heureusement, ait bien diminué grâce à l'action des services de police dans tous les quartiers de l'Arrondissement.

A ce stade, l'ensemble des acteurs est mobilisé. On souhaiterait que les résultats soient meilleurs. Toutefois, en regardant le nombre de réseaux de prostitution à la Goutte-d'Or, le nombre de réseaux de revente de drogue, le bilan de l'action des policiers sur la ZSP, celle de la Goutte-d'Or mais aussi celle du 19^{ème} puisque la ZSP Stalingrad concerne une partie du 18^{ème}, notamment les Jardins d'Eole, la Ville est sollicitée dans le cadre des dispositifs qu'elle met en œuvre et en tant que partenaire à travers nos actions : le dialogue que l'on a avec la police, notre participation à l'ensemble des réunions de la ZSP, notre travail sur les questions de prévention, de parentalité, notre travail avec les inspecteurs de la Ville, la DPP, notre travail avec les correspondants de nuit...

J'ai demandé aux Parisiens d'être Maire du 18^{ème}. Je ne vais pas dépasser le cadre des compétences que la loi me confie mais en même temps, avec Mme PROUST et l'ensemble des adjoints, dont M. DAWNY pour ce qui concerne les questions de jeunesse, nous sommes pleinement mobilisés. A quoi servirait alors de faire des états généraux ou des assises supplémentaires ?

Les assises de la sécurité ont lieu presque tous les mois dans mon bureau avec le commissaire ; toutes les semaines au commissariat du 18^{ème} pour ce qui concerne la ZSP ; toutes les semaines, avec les services de l'Etat, les services de la Ville et de l'Etat dans sa globalité, BP et autres, les services de la Ville, la justice bien sûr et la Mairie de l'Arrondissement. Les dispositifs peuvent être encore améliorés. Ils devraient être évalués par des gens qui connaissent les phénomènes et qui les regardent avec précision.

Vous parliez de ne pas agiter ; vous évoquiez les risques. Laissez travailler avec nous publiquement ceux qui s'occupent de ces questions et évitez les mélanges douteux. Les quatre considérants de votre vœu sont un amalgame complet. Quels liens y a-t-il entre eux et la réalité de ce que vous demandez ?

La mobilisation des forces de l'Etat dans le 18^{ème} est totale, pas comme elle ne l'était voilà deux ans et demi. Nous devrions saluer cela. Je préfère un Etat qui met plus de policiers dans le 18^{ème} qu'un Etat qui en enlève. Le procureur s'occupe de ces sujets, le dialogue avec la Ville existe, les adjoints au Maire de Paris concernés sont mobilisés. Chacun juge pour le reste.

Si l'objectif est de régler les problèmes et de ne pas faire de l'agitation, alors la solution n'est pas de convoquer les assises pour parler de tout et n'importe quoi. C'est de traiter au cas par cas les différentes situations auxquelles nous avons à faire face et c'est ce que nous faisons.

Pour le reste, il faut parler du 18^{ème} comme il est. Nous l'aimons comme tel parce que nous en sommes les élus et qu'il y a encore beaucoup de choses à faire. En même temps, nous savons aussi toute la richesse et la capacité de cet Arrondissement à bien vivre. J'ai écrit cela pour la Goutte-d'Or et d'autres quartiers. J'aime bien qu'on me parle du 18^{ème} positivement, que l'on dise : « Oui, dans le 18^{ème}, il y a des problèmes de vente à la sauvette au métro Château-Rouge. » Qui le nierait ? Mais que l'on dise aussi qu'à Château-Rouge, il y a une vie associative extrêmement forte, des commerçants qui se sont installés et qui travaillent dur pour faire leur chiffre d'affaires, par exemple, le fleuriste ou le vendeur de chaussures de la rue Doudeauville.

Puisqu'un certain nombre de syndicalistes policiers croient pouvoir affirmer que la Goutte-d'Or est en train de se transformer en état de non-droit, je connais assez peu d'états de non-droit où justement grâce aux actions de prévention de la Ville et de la police, on a repris le terrain : par exemple le square Léon, on travaille sur la rue de la mode. Y a-t-il beaucoup d'états de non-droit où il y a une rue consacrée aux boutiques, à l'économie de la mode et qui fonctionne en plus avec de l'idée, de l'innovation, l'envie de réussir ? Y en-a-t-il beaucoup où des investisseurs et des entrepreneurs, avec notre aide, arrivent à faire naître une brasserie ou à créer des lieux de culture ?

On ne peut pas en même temps dire : on ne veut pas agiter, on ne veut pas amalgamer et puis proposer le texte que vous nous avez présenté. J'ai sans doute été un peu long mais en même temps, c'est difficile de répondre à ces sujets rapidement. C'est plus compliqué encore d'ailleurs de le faire sur Tweeter car on y dit beaucoup de bêtises sur ces questions.

Je ne voudrais pas que l'on sorte de cette salle en disant qu'on se désintéresse ou que l'on ne travaille pas. Ce serait tellement facile. Je veux que l'on reconnaisse, d'une part, le travail fait par le préfet de police, notamment sur cet événement, et qu'il a rendu des comptes, comme tout fonctionnaire. Je ne vois pas bien l'intérêt de revenir plusieurs mois après cet événement alors que d'autres manifestations se sont tenues dans Paris, ailleurs que dans le 18^{ème}. Surtout, je ne voudrais pas que l'on imagine qu'il nous faille des assises pour nous mobiliser sur un sujet sur lequel nous sommes déjà.

Il est légitime de parler de ces questions, on le fait souvent dans le Conseil d'arrondissement. Le vœu, tel que vous l'avez présenté, est a minima maladroit. Je préférerais que vous le retiriez, sinon j'appellerais les uns et les autres à voter contre, non pas parce que je voudrais me défausser ou que je penserais que je n'ai pas ou mon équipe un rôle à jouer en la matière mais parce que votre proposition n'est pas adaptée à la réalité de la situation. Elle entraînerait plus de risques et je recherche surtout des solutions.

Sandrine MEES : Pour nous, écologistes, il ne s'agit pas de minimiser ni de nier les propos, actes de violence et dégradations survenus cet été, de même que les difficultés de la police, rendues d'autant plus aigues que le 18^{ème} en général attire énormément de personnes. Montmartre ou Château-Rouge ont une valeur symbolique extrêmement forte avec de grandes répercussions médiatiques. Beaucoup de personnes - pas forcément animées de bonnes intentions - y convergent en certaines dates et en certains événements. Cela renforce la difficulté de la police et les habitants subissent cela qu'y participent.

Nous ne voulons pas nous substituer à la préfecture de police. C'est déjà bien que nous, élus au service des citoyens, fassions déjà notre travail à notre place. Je ne me prononcerais pas sur s'il faut une BAC ou s'il faut supprimer la ZSP. Ce n'est pas vraiment à cette échelle que nous pouvons intervenir.

Par contre, je vais me concentrer sur notre échelle d'action locale et la façon dont nous œuvrons au quotidien pour un meilleur partage de l'espace public. Les habitants ne sont pas du tout dans une agitation émotionnelle, contrairement à ce que l'on veut parfois croire, mais essayent de trouver rationnellement des solutions avec la Mairie du 18^{ème}, avec les associations. Ils sont déjà entrés dans une phase de construction et de recherche. Nous sommes tous parfaitement conscients de la charge émotionnelle qui pèse sur ce quartier et que beaucoup de choses nous échappent puisque nous sommes dans la ligne de mire des médias. La solution est de construire, proposer des aménagements concrets.

Les écologistes ont proposé à la Mairie du 18^{ème} la création d'une commission interdélégation pour travailler différemment sur le quartier, notamment Château-Rouge / Goutte-d'Or de façon coordonnée. D'autre part, le conseil de quartier – beaucoup de monde l'a remarqué – travaille déjà depuis environ un an pour rentrer dans ce que nous pouvons faire à notre niveau : rendre l'espace public plus agréable de sorte qu'il devienne davantage sécurisant, pour que tous les habitants s'y sentent bien.

Les habitants ont inventé et proposent plein de projets sur ce thème, tel un aménagement adapté des lieux où il y a des gens qui traînent par exemple. Ces propositions sont étudiées attentivement et vont voir progressivement le jour.

D'autre part, les habitants se préoccupent aussi de l'utilisation de l'espace public notamment par les jeunes. Un groupe de travail s'est constitué pour instaurer des relations plutôt harmonieuses que de conflit entre les habitants et les jeunes. Cela porte ses fruits très lentement, je l'admets. Nous ne pouvons pas uniquement compter sur les réponses de la police, il faut aussi qu'il y ait d'autres stratégies. Il faut un éventail de propositions et non pas une seule proposition qui serait miraculeuse, cela n'existe pas.

Depuis un certain temps, les habitants du quartier Château-Rouge et Goutte-d'Or sont de plus en plus nombreux et bien organisés face à ces phénomènes désagréables. L'espace public leur est malheureusement trop souvent en partie confisqué dans certaines circonstances.

Nous avons vu la mobilisation, notamment de l'Association Château-Rouge des usagers du métro qui ont voulu lutter contre le phénomène de bousculade. Ils ont été entendus par la Mairie du 18^{ème}. D'autres soucis sont aussi engendrés par des actions d'aménagement urbain, etc. Ce problème d'un nombre insuffisant de sortie du métro va être réglé, malheureusement pas tout de suite mais progressivement. Plusieurs collectifs de riverains et associations font des propositions et se mobilisent.

Voilà ce qui se met en place progressivement au niveau des habitants et des élus. Je ne parle pas du niveau de la préfecture de police car ce n'est pas dans ma compétence. Il faut du temps pour que cette nouvelle impulsion porte ses fruits et puisse changer l'image du quartier et permettre que nous ne soyons plus dans la ligne de mire à la fois des médias et des personnes qui veulent se faire remarquer. Une des façons de se faire remarquer, c'est évidemment de venir à Château-Rouge, à la Goutte-d'Or, à Montmartre plutôt que de venir dans un lieu complètement désert et qui n'attire personne. Ainsi, l'implication très forte des habitants et des élus constitue le levier principal de cette évolution nécessaire.

Daniel VAILLANT : Etant associé à la coordination de l'espace public et donc à ces questions, je veux témoigner de l'engagement total du Maire au service de la tranquillité publique dans le 18^{ème} et de toutes les autres tâches qui lui incombent ainsi qu'à Mme PROUST qui est engagée comme adjointe sur ces questions.

Nous allons sortir de ce débat. Je ne dis pas que M. LISCIA a voulu rentrer dans cette logique et j'apprécie. Nous sommes tous pour la sécurité, pour la tranquillité donc pour la liberté. Tout ce qui ne va pas nous enquiquine. Nous voudrions bien pouvoir régler l'ensemble des problèmes en partenariat avec toutes les forces institutionnelles en charge de cette question.

Le Maire avait raison : pas d'amalgame ! J'ai travaillé avec beaucoup de préfets de police. Je les ai respectés. M. GAUDIN, préfet de police, m'a appelé pour me demander mon sentiment par rapport à l'organisation de cette manifestation saucisson-pinard. J'ai répondu qu'il faudrait l'interdire. La Goutte-d'Or a droit et vocation à vivre en paix. Elle vit en paix malgré les difficultés. Il a interdit la manifestation saucisson-pinard, elle s'est tenue aux Invalides. Les organisateurs, sans doute instrumentalisés, ont compris qu'ils n'avaient aucun intérêt à venir perturber un quartier qui n'en avait pas besoin.

Cette manifestation ne pouvait pas bien se dérouler. C'est impossible. Les incidents intervenus par rapport à l'interdiction de la manifestation se seraient de la même manière produits si elle avait été autorisée. Que n'aurait-on dit. Il y aurait eu des reproches.

Les services se renseignent. Le préfet de police savait que cette manifestation ne pouvait pas bien se terminer, compte tenu de ceux qui étaient à la manœuvre. J'utilise exprès le terme. Quand il y a eu d'autres manifestations sur la même thématique, le préfet de police et

le ministre de l'Intérieur les ont autorisées parce qu'il y avait un encadrement, un engagement, une responsabilité des forces syndicales, politiques, associatives qui ont permis à ces manifestations de se tenir sans heurt, sans difficulté.

Le commissaire de police, M. BOUARD, a reçu un parpaing lancé du 1^{er} étage de la future brasserie à Barbès sur le genou heureusement ; sur la tête, l'affaire était sûrement réglée. Heureusement que son genou a résisté. Il était en fonction. Il a commandé en liaison directe avec le préfet de police et avec le directeur de la sécurité publique, M. MERIC. Ces zèbres-là voulaient aller casser la synagogue de la rue Doudeauville. C'était cela l'objectif. Ils n'ont pas réussi. Des arrestations sont intervenues. Il y a eu des condamnations encore récemment. Un a été repris et a été condamné. La justice est passée. Les démonstrations ont eu lieu.

Il ne faut pas faire l'amalgame avec la situation du quartier. C'est de longue date pour les anciens comme moi. Le marché aux voleurs, vous vous en rappelez ? La drogue... Des exploitations politiques ont pu avoir lieu à l'époque. La ZSP est un plus. Ce n'est pas qu'une affaire de police. Il y a des politiques de prévention. Il y a des politiques ciblées pour l'emploi des jeunes. Il y a tout ce que la ville a mis en œuvre et continuera à mettre en œuvre. Une crèche rue Myrha, c'est un plus. La réfection totale de la station Château-Rouge par la RATP, c'est un plus. C'est cela aussi la ZSP. Elle donne de bons résultats. C'est vrai aussi dans le 19^{ème} où je suis député.

Cependant, nous restons avec un problème. Par expérience, la cogestion du maintien de l'ordre avec les syndicats de police, ce n'est pas le conseil que je donnerais au ministre de l'Intérieur ou au préfet de police. Chacun son travail. Les syndicats sont là pour défendre leurs mandants, faire des campagnes à l'intérieur quand il y a des élections syndicales, c'est bientôt le cas. La cogestion des affaires de sécurité avec les syndicats, j'ai toujours été contre. Les syndicats ont leur travail. Le ministre est une autorité politique, il dirige la police nationale. Les préfets, et notamment le préfet de police, ont à le faire également.

L'habitat insalubre – nous n'allons pas y revenir – c'est en passe d'être réglé même si ce n'est jamais terminé. Les questions de voirie, les aménagements, les équipements, tout cela a beaucoup bougé. Il reste le problème d'un commerce inadapté à un quartier de Paris. Il faut lui garder sa spécificité, ses contrats, ses couleurs. Ce n'est pas un problème quand il s'agit de répondre à une demande des habitants de ce quartier. C'est un problème quand c'est du gros ou du demi-gros et que l'on vient de tout le bassin parisien pour acheter des produits qui ne se trouvent pas ailleurs. Les rues et l'espace public sont encombrés et salis, à travers notamment une sauvette qui vient s'incruster.

C'est cela que le préfet de police est venu voir l'autre jour quand il était en jean et baskets, sans uniforme. Il constate que sur le plan de la sauvette, ça ne va pas. Nous sommes loin, reconnaissez-le, des sanctions judiciaires fortes. C'est la contravention. Ce qu'il faudrait, c'est une action de la police administrative, notamment sur le commerce et le respect de la réglementation. Il y a du travail qui est fait par M. THIRION notamment et avec l'aval du procureur.

Le marché Barbès, sous le métro, est complètement destroy, notamment le samedi. Mme GABELOTAUD connaît le sujet. Par rapport à ce que nous avons connu quand il y avait des morts square Léon, je ne dis pas que c'est parfait. D'une certaine manière, il ne

faut pas baisser les bras. Ce serait une grave erreur que de considérer qu'il faut évacuer la ZSP. Vous verriez là comment on se relâcherait.

Il y avait des problèmes à Marcadet-Poissonniers. Les élus ont tous été saisis. M. LISCIA a le droit, en tant qu'utilisateur du métro, de considérer que c'est pire qu'avant. Je constate, et j'ai des retours, que ça va mieux. Je ne dis pas que c'est parfait. Pour Château-Rouge, la question va vite être réglée. La station va être fermée pendant 18 mois.

La police a agi. Je ne dis pas que tout est réglé. Il faut encourager la police. 52 kg de cocaïne ont été saisis chez des trafiquants qui sont sur le secteur Ordener. Tout le monde a félicité le préfet de police pour l'action de la police judiciaire et la police des stupéfiants. Ce qui est dommage, c'est la suite mais ce n'est pas le débat d'aujourd'hui, la justice est saisie.

Il faut continuer. Il ne faut pas se laisser aller à ne plus agir. Il faut éviter de critiquer. Il faut aussi être fier des citoyens du 18^{ème} qui n'ont rien à voir avec ces distorsions, avec cet incivisme. Il faut toujours encourager les forces de l'ordre, les forces au service de la liberté, de la tranquillité. Le partenariat préfet de police, Ville de Paris, procureur, associations pourra donner des résultats sur le long terme.

Eric LEJOINDRE : J'ai dit, en finissant mon intervention, que Twitter n'était pas le bon lieu pour évoquer ces problèmes. Si quelqu'un a entendu dans mon intervention un déni des réalités ou un refus de m'engager sur ces questions, c'est soit elle a mal écouté soit elle fait preuve d'une mauvaise foi considérable.

Nous sommes sur des sujets graves qui touchent le 18^{ème} et le Maire que je suis, qui touchent l'ensemble de notre pays. Si vous ne voyez pas la situation politique dans laquelle nous sommes, si vous ne voyez ni les conséquences d'un certain nombre de discours, de débats, de postures, ni les conséquences de cette espèce de procès permanent en légitimité vis-à-vis de ceux qui ont gagné dans les urnes, que cela vous plaise ou non – en l'occurrence, à l'époque, cela avait l'air de vous plaire – alors vraiment, vous n'êtes pas à la hauteur des choses. Nous sommes des élus du 18^{ème}. Nous avons une responsabilité. Nous l'avons voulue cette responsabilité. Nous l'avons voulu d'être élus. Nous nous sommes même beaucoup battus pour l'être. Cela engage un petit peu de hauteur.

Les uns et les autres, faites attention à ce genre de choses. Je n'accepte pas d'être ainsi mis en cause. Qui a pu entendre, dans mon intervention, un déni des réalités ? Ai-je dit, à un moment ou à un autre, que le problème était réglé, qu'il n'y avait plus de difficulté de sécurité, que la situation à Château-Rouge était parfaite ? Non, je ne l'ai pas dit. Alors, pourquoi projeter cette espèce d'idée qu'il pourrait y avoir un bénéfice politique dans ce type de débats ? Ce n'est pas vrai. Le bénéfice politique sera pour nous tous, les républicains, le jour où ensemble nous arriverons à régler ce genre de problème. Nous y avançons.

D'ailleurs, l'opposition a toujours accompagné la politique de ZSP. Encore une fois, il peut y avoir des débats. Toutefois, je n'ai jamais entendu qui que ce soit dans l'opposition républicaine dire qu'il ne fallait pas un investissement policier important avec le procureur, les services de l'Etat et la Mairie.

En même temps, je ne suis pas dupe. J'ai toujours considéré les électeurs et aussi les citoyens du 18^{ème} comme des gens intelligents. Je suis persuadé qu'il n'y en a pas un qui, en lisant ce type de propos, imaginera que j'ai pu être dans le déni de réalité.

Je suis dans cet arrondissement depuis longtemps. J'ai vu les situations évoluer à la porte de la Chapelle, à la Chapelle, à Château-Rouge. Je n'y habite pas mais je le traverse ce quartier. Mon prédécesseur y habite depuis très longtemps. Vous vous imaginez que nous ne voyons pas ce qui s'y passe ? Vous pensez que nous ne voulons pas nous en occuper ? Quel serait notre intérêt ? Imaginons même que nous soyons des affreux politicards. Pourquoi ne nous intéresserions-nous pas à ces questions ? Pourquoi n'essayerons-nous pas de les régler ? Avons-nous un bénéfice politique à tirer du fait que ce ne soit pas parfait à Château-Rouge ou pas bien à la place du Tertre ? Non. Alors, pourquoi ce type de procès ?

Pierre LISCIA : D'abord, je ne sais pas ce qui se dit sur Twitter actuellement. Je n'ai pas regardé, je n'y suis pas pour le moment. En tout cas, à aucun moment je n'ai remis en cause votre légitimité, ni même celle du Gouvernement ou du président de la République. Je ne sais pas à quoi vous faisiez allusion.

Vous avez tous apporté un certain nombre d'éléments. J'aimerais revenir sur chacun d'entre eux mais ce serait compliqué. M. le Maire a posé la question du lien entre les considérants. Vous m'avez carrément accusé de faire des amalgames. Le point commun entre ces considérants, c'est que ce sont tous des événements majeurs qui étaient connus et qui étaient surtout prévisibles. La manifestation était prévisible. A chaque fois, ce sont des événements qui n'ont pas été suffisamment anticipés. M. VAILLANT a dit que la manifestation aurait pu être interdite, aurait pu être autorisée, au final il y aurait eu des dégradations. Je ne sais plus d'ailleurs. Vous dites qu'il avait des dégradations, que le commissaire s'est pris un parpaing dans le genou. M. le Maire explique que finalement, ce n'était pas très violent et que c'était juste des paroles haineuses. Il faudrait vous mettre d'accord. Ces manifestations étaient prévisibles. Quand le préfet interdit la manifestation parce qu'il considère qu'il peut y avoir des débordements, le préfet doit se donner les moyens d'interdire effectivement la manifestation.

Vous m'avez parlé du commissaire du 18^{ème} qui était sur le terrain. Je ne mets pas du tout en cause l'action du commissaire et encore moins celle des policiers qui étaient sur le terrain. Je ne mets pas du tout en cause leur mobilisation et leur motivation à faire respecter l'ordre républicain ce jour-là et puis dans le 18^{ème} en règle générale. Simplement, quand une manifestation est interdite, je considère que s'il y a dix, quinze, vingt personnes qui se réunissent pour manifester, le préfet doit donner l'ordre d'interpeller ces personnes puisque la manifestation est interdite. Il ne faut pas attendre 16 heures. Ce n'est pas le commissaire du 18^{ème} qui a pu donner l'ordre. Le commissaire du 18^{ème} a attendu l'ordre de la préfecture.

J'ai conversé avec un policier de la BAC pendant près de 2 heures. J'ai discuté avec un autre policier qui a d'ailleurs jeté l'éponge et qui est parti dans une ville de province. Les deux m'ont parlé à chaque fois du syndrome Malik Oussebine, que je ne connaissais pas. Ne riez pas. C'est une réalité et c'est vécu comme un traumatisme par les policiers. Aujourd'hui, quand il y a des manifestations, quand il y a un risque de débordement et d'affrontement avec les forces de police, l'ordre est donné de ne rien faire, de laisser casser plutôt que de

prendre le risque d'une bavure dramatique comme cela avait pu être le cas avec Malik Oussekin. J'évoque simplement un malaise chez les policiers. Je ne remets pas en cause leur mobilisation. D'ailleurs, à aucun moment je n'ai dit qu'ils n'étaient pas motivés pour faire régner l'ordre républicain. J'ai parlé non pas de leur motivation mais de leur organisation.

D'ailleurs, ces deux policiers m'ont parlé de l'organisation de la préfecture et des forces de police à Paris. Il y a trop de doublons, me disaient-ils, entre les différents services de la préfecture. Je vous cite un exemple concret. Une voiture de la BAC passe dans une rue et croise une voiture de police avec les gyrophares en train de foncer à toute vitesse. Pour autant, ils ne sont même pas sur les mêmes fréquences radio. Ils ne savent même pas ce qu'il en est (pourquoi ? Vers où ? Leur aide est-elle nécessaire ? Etc.). Des forces de police ne sont pas suffisamment employées aux bons endroits. Ces policiers m'ont dit que Paris est une forteresse. Ce n'est ni une question de moyens ni d'effectif mais d'organisation.

Vous m'avez fait dire également que je considérais que le problème de Barbès était un problème religieux et qu'il fallait arrêter de considérer que les problèmes liés à ce quartier relèvent de difficultés à faire coexister les religions entre elles. A aucun moment, je n'ai expliqué cela. Je considère simplement que cette situation découle d'une situation sociale extrêmement fragile, précaire. A aucun moment je n'ai parlé de religion.

Je ne dis pas qu'il faut supprimer les ZSP. Là encore, soit je me suis fait mal comprendre, soit vous me faites dire ce que je n'ai pas dit. Je n'étais pas élu mais j'étais très favorable à l'implantation des ZSP dans le 18^{ème} et dans le nord-est parisien.

Il y a trois ZSP différentes dans un périmètre plutôt rapproché. La ZSP cantonne les effectifs de police à un quartier. Les problèmes se déportent tout simplement vers d'autres quartiers. Le quartier Chapelle est au milieu des trois ZSP et a hérité, entre guillemets, de tous ces problèmes. Je ne demande ni la suppression des ZSP ni la suppression des moyens mais simplement d'élargir. Il faut adapter la ZSP aux besoins réels du terrain. Pourquoi ne pas faire, au final, une grande ZSP qui réunirait tous les territoires en difficulté parisiens ? C'est tout simplement un élément de réflexion. Je ne remets en cause ni vous ni les forces de police. Je dis simplement qu'il faut réfléchir à une nouvelle organisation et surtout à une autre utilisation des forces.

Vous m'avez parlé du préfet qui est allé voir les tresseurs au pied de la Butte Montmartre. Le rôle du préfet n'est pas de se substituer aux forces de police. Quand il y a un acte d'incivilité, tout le monde aimerait que chacun dans le 18^{ème} arrondissement, n'importe quel habitant, puisse aller voir cette personne et puis l'en interdire. Toutefois, ce n'est pas aux habitants de régler eux-mêmes les problèmes d'incivilité. La police elle est là pour cela.

Je ne remets aucunement en cause tout le travail des forces de police et même votre détermination. J'ai lu votre réponse à Ivan RIOUFOL. Je vous en remercie même parce que l'on ne parle pas suffisamment du 18^{ème} en ces termes. J'aime le 18^{ème} autant que vous tous autour de cette table. Ce n'est pas un plaisir pour moi de dire qu'il y a des problèmes de sécurité ou de propreté.

J'étais à Barbès le jour même des manifestations. J'y suis resté 5 minutes, pas plus. J'ai trouvé que les choses prenaient une tournure assez violente. J'étais ensuite à Barbès le surlendemain avec mes collègues M. BOURNAZEL et Mme DEBONNEUIL. Nous sommes allés à la rencontre des habitants, des commerçants. Evidemment que les manifestants ne venaient pas du 18^{ème}. Je ne l'ai pas dit non plus. L'incompréhension venait du fait que la préfecture avait interdit cette manifestation. Ils avaient pressenti qu'il pouvait y avoir des débordements et ils se sont rendu compte que, finalement, il ne s'est rien passé.

Je voudrais revenir sur ces points ; chose que je ne pense pas et que je n'ai pas dite mais je voulais simplement revenir aux éléments que j'avais évoqués.

Eric LEJOINDRE : J'ai laissé longuement le débat se dérouler ; il m'a semblé compliqué de l'arrêter, y compris parce que j'avais moi-même été très long. Je ne suis pas dans un débat de pratique policière, n'étant pas qualifié pour. Le commissaire, le préfet de police, sont mieux placés pour donner des leçons de maintien de l'ordre ; s'ils ont pris ces décisions, elles sont a minima à respecter. Il est assez difficile qu'on est éloigné malgré tout de ce monde du maintien de l'ordre, qui est une équipe très particulière, en tout cas, de donner des conseils aux uns et aux autres, y compris à l'intérieur même de la police. Assez peu nombreux sont ceux qui se permettent de donner des leçons aux spécialistes du maintien de l'ordre. Vous l'avez dit, c'est compliqué le maintien de l'ordre. Je reconnais que j'aurai encore plus mal vécu s'il y avait eu un drame et il n'y en a pas eu.

Je vais laisser quelques minutes de parole à M. BOURNAZEL. Théoriquement, nous devons finir notre Conseil dans dix minutes. Il reste quelques vœux à voir tout aussi importants.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voudrais rapidement répondre à un certain nombre de points.

D'abord, si ce vœu a été déposé, ce n'est pas pour faire de l'amalgame des situations. Les sujets posés par ce vœu, c'est la vie quotidienne des gens, ce qu'ils vous disent et vous écrivent, ce qu'ils nous disent et nous écrivent. Un conseil d'arrondissement est fait pour parler de la vie réelle, le meilleur et puis le moins bon. Le meilleur, on en parle quand il y a des programmes, des associations qui font un travail formidable ; il faut valoriser. Puis, quand il y a de la violence, de l'irrespect, des problèmes de tranquillité publique, il faut en parler. Si on n'en parle pas, on est à côté de notre fonction, celle de représenter les citoyens, de porter leurs voix et leurs inquiétudes.

Deuxièmement, chacun pouvait être pour ou contre l'autorisation de cette manifestation. Je me suis d'ailleurs moi-même beaucoup interrogé sur le bien-fondé de l'interdiction mais, à partir du moment où le préfet de police en avait pris la décision, je le respectais.

Mais, sans polémique, je voudrais quand même rappeler que des élus de la République sont allés à une manifestation interdite par le préfet de police. Cela pose un vrai problème dans une démocratie parce que cela veut dire que le préfet de police est déjà mis en cause dans son autorité. Comment voulez-vous aller ensuite expliquer aux citoyens de respecter la loi quand des élus importants, un maire d'arrondissement, est allé à cette manifestation ? Quelles que soient ses idées sur le sujet, elles sont respectables. Sur ce sujet, chacun a

droit d'avoir son idée dans le respect des uns et des autres mais simplement, quand une décision est prise par le préfet de police d'interdiction de manifestation, un élu de la République, quel qu'il soit, dans ce contexte ou dans un autre, il y en a eu dans d'autres circonstances, moi je suis contre le fait de ne pas respecter une décision du préfet de police.

Dernier mot, sur la ZSP. On attend des résultats. Ce qui me frappe, c'est qu'on n'a pas de chiffres concrets. Oui ou non a-t-on fait reculer la délinquance, le proxénétisme, le trafic de drogue, la vente à la sauvette, les vols à l'arraché ? A-t-on fait reculer les problèmes de la sécurité, les gens qui urinent sur le trottoir, les actes d'incivilité qui minent le moral des citoyens chaque jour ? En tout cas, on n'en a pas la preuve et, à faire les rencontres multiples avec les habitants, il y a une colère.

Nous étions avec M. LISCIA et Mme DEBONNEUIL. J'ai discuté encore la semaine dernière pendant plus de trois heures avec des habitants. Il y en a un qui m'a pris la main et m'a dit de me faire faire le tour. Je lui ai répondu que cela fait 40 ans que je suis là mais il a insisté. Je lui ai dit de ne pas m'engueuler ; je ne suis ni le Maire ni le préfet ni que ce soit mais je vais relayer, il disait : « Vous n'entendez pas. Vous ne comprenez pas parce que c'est un calvaire. »

Effectivement, il y a quand même des problèmes extrêmement lourds, de concentration et de difficultés dans ce quartier...

Eric LEJOINDRE : Tout cela tourne un petit peu en rond, je ne vous le cache pas. Il est onze heures moins cinq, on a déjà eu un long débat donc je vous demande de conclure maintenant.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je conclus et je m'excuse de vous...

Pascal JULIEN : *Intervention hors micro*

Pierre-Yves BOURNAZEL : Mais c'est quoi cette irrespect ? C'est quoi ces méthodes ? Vous vous prenez pour qui, M. JULIEN ?

Vous savez qu'au conseil de Paris, vous avez été sanctionné par le président socialiste de séance pour irrespect en ma personne. Continuez, c'est bien.

Vous êtes d'un grand niveau. Vous savez que la vidéo dont vous êtes fier, c'est que l'on constate sur internet de votre spectacle ici, ne vous fait pas honneur.

Eric LEJOINDRE : Finissez votre intervention M. BOURNAZEL sinon je vais être obligé de vous convoquer demain pour finir le Conseil d'arrondissement.

Ne revenons pas sur d'autres débats. Concluez votre propos.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je n'admets pas. Je n'étais pas été le plus long dans ce débat. Je suis président de groupe donc, j'ai le droit de m'exprimer...

Eric LEJOINDRE : Et votre groupe s'est exprimé plus largement.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Eh bien, coupez-moi la parole... Autoritarisme...

Eh bien, pour la peine, je demande une suspension de séance parce qu'elle est de droit.

Eric LEJOINDRE : Je vous accorde une suspension de trente secondes puisqu'elle est de droit, elle va permettre à tout le monde de se calmer. Voilà qui est très intelligent et qui ne fait pas du tout perdre du temps aux uns et aux autres...

Suspension de séance

Eric LEJOINDRE : Je vous propose que nous reprenions la séance en passant au vote de ce vœu puisque j'ai compris que vous ne l'aviez pas retiré et c'est bien votre droit.

Il n'y a plus d'explication de vote. On l'a compris le vote de votre groupe.

Le vœu n'est pas adopté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2014.225 à la majorité soit 9 voix pour dont 2 pouvoirs (UMP-CI/UDI-MODEM) et 34 voix contre dont 4 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

Pierre-Yves BOURNAZEL : M. le Maire, je considère que la manière dont l'opposition est traitée (on coupe la parole, d'autres personnes interviennent) n'est pas acceptable donc nous représenterons nos vœux dans un prochain conseil lorsque la démocratie sera revenue dans ce Conseil d'arrondissement.

Je vous appelle à avoir un peu plus de respect pour les élus de l'opposition parce que le temps de parole n'a jamais été coupé à des élus bien plus long que moi de la majorité ; il y a deux poids de mesure. La démocratie, c'est de respecter...

Eric LEJOINDRE : Bien.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Il est onze heure et alors, ceux qui ont parlé plus tôt et ont parlé longuement, on ne les a pas mis en cause. C'est à vous de gérer votre conseil mais ce n'est pas à moi ni à l'opposition d'en subir les conséquences.

Eric LEJOINDRE : Il me semble qu'il y a très peu de conseils d'arrondissement où la parole est aussi longuement donnée à l'opposition. Vous voulez faire votre show, faites-le. Cela nous permettra d'aller plus vite mais si vous étiez dans le 5^{ème}, le 17^{ème} ou le 16^{ème}, croyez-moi, vous auriez une vision assez différente des choses.

Alors, vos leçons sur la démocratie dans un conseil d'arrondissement, très franchement, gardez-les vous mais je comprends que vous soyez gêné par la façon dont ce débat s'est déroulé. C'est peut-être que votre vœu n'avait pas tant de raison d'être que cela.

Puisque vous ne présentez pas vos vœux, j'en passe directement aux vœux qui restent.

Départ des groupes UMP-CI et UDI-MODEM

DELIBERATION : 18.2014.226 : Vœu présenté par M. Jean-Bernard BROS à Mme. la Maire de Paris relatif à la valorisation du « street art » à Paris

Jean-Bernard BROS : Merci M. le Maire. Un sujet beaucoup plus léger, comme ça, ça nous permettra peut-être de conclure avec un peu de sourire dans ce conseil d'arrondissement.

Paris s'intéresse beaucoup à l'art urbain qu'on appelle communément le « *street art* ». Le 18^{ème} profite d'une des figures les plus connues de Montmartre mystique dans le « *street art* ». Il s'agit ici, à l'image de ce qu'on a fait pour 200 lieux à végétaliser, d'identifier dans tout Paris, pas uniquement dans le 18^{ème}, 200 lieux pour demander à des artistes de produire du « *street art* », de donner un peu de beauté sur des murs qui en ont besoin.

Il ne s'agit pas, contrairement à l'inquiétude qu'avait M. VAILLANT quand on a déjà évoqué ce vœu, de donner des espaces pour faire des graffitis mais simplement embellir la Ville. D'ailleurs, dans beaucoup d'arrondissements de Paris, on a tellement dans le 13^{ème}, beaucoup d'artistes se sont exprimés, il y a un respect. Quand on embellit ces murs, il n'y a plus de graffitis et il y a une beauté de la Ville à retrouver.

Eric LEJOINDRE : Mme ROLLAND va nous proposer des amendements qui doivent faire l'unanimité de cette salle.

Carine ROLLAND : Effectivement. Sur le fond, le vœu nous convient sur deux dimensions.

La première rejoint ce dont a parlé beaucoup ce soir, c'est la dimension participative. On a besoin d'une culture politique qui aille vers le participatif et bien sûr, la culture doit savoir en prendre sa part.

Par ailleurs, le deuxième aspect que vous avez développé M. BROS, c'est l'importance de la culture dans la rue et la manière de la faire vivre au plus proche des habitants, au plus vivant de ce qu'ils ont à proposer.

Après discussion avec l'Hôtel de Ville, nous proposons de petits aménagements qui ne changent rien au fond. Il s'agirait de s'acquiescer d'abord de l'accord des propriétaires et copropriétaires des murs proposés ; cela semble assez évident. Puis, que le travail, l'opération que vous proposez, aille dans le même sens que ce qui est déjà en cours, notamment avec la création d'un grand lieu dédié au *hip hop* dans son intégralité au « *street art* » en particulier dans les halles, impliquant déjà un grand nombre de services de la Ville. Donc, inscrire le vœu dans cette dimension et qu'éventuellement, les outils de la Ville, notamment dans *Ma Rue* mais aussi *Twitter*, soient utilisés sans en faire un préalable nécessaire, c'est-à-dire que les outils numériques seraient mis à contribution dans l'idée de réaliser cette opération mais qu'on n'en fasse pas un préalable absolu.

Voilà les amendements que nous proposons et nous soumettons du coup vos vœux au vote.

Eric LEJOINDRE : Est-ce que cela vous va ?

Jean-Bernard BROS : C'est parfait. Cela va dans le sens de ce que l'on veut faire.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2014.226 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2014.227 : Vœu présenté par le Parti socialiste et apparentés à M.

le Président de la RATP relatif à la station de métro « La Chapelle »

Félix BEPPO : Depuis l'automne 2013, la Mairie du 18^{ème} a découvert le nouveau dispositif mis en place par la RATP à la station métro La Chapelle, ligne 2. Devant le flux important, se concentrant sur boulevard de la Chapelle, elle a tout simplement supprimé pour l'instant la sortie côté 18^{ème}, concentrant ainsi tous les flux sur la sortie côté 10^{ème} arrondissement.

Le réel inconfort de cette situation pour les usagers en termes de sécurité et de confort pénalise surtout les habitants du 18^{ème} arrondissement et en particulier les visiteurs qui fréquentent les nouveaux équipements de la ZAC Pajol, le collège Aimé-Césaire, l'IUT, le gymnase et le parc Rosa-Luxemburg.

Cette situation engendrait beaucoup de réclamations et constitue une gêne sérieuse qui ne peut plus durer.

Parallèlement, de nombreux usagers nous alertent sur la situation dans la station métro Barbès. Cette station est souvent envahie par des vendeurs à la sauvette notamment les jours de marché ; le portillon permettant aux usagers de sortir de la station rue Guy-Patin ne fait l'objet d'aucune protection de l'extérieur. Les fraudeurs ont remarqué depuis des mois qu'il suffisait de passer la main devant la cellule photoélectrique pour entrer sans titre de transport dans la station.

Les élus socialistes et apparentés demandent à la RATP de remédier rapidement à ces situations et réitèrent ces demandes :

- mettre en place un système de contrôle des entrées dans la station Barbès ;
- qu'une solution provisoire immédiate soit trouvée à la station Chapelle, notamment à l'ouverture de l'entrée aux heures de pointe afin d'en améliorer l'accès ;
- qu'une solution définitive soit étudiée à la station La Chapelle autour d'un aménagement d'une troisième sortie du type de celle qui existe sortie Guy-Patin à la station Barbès.

Je vous demande de voter favorablement ce vœu.

Eric LEJOINDRE : Le tyran que je suis, qui refuse la prise de parole des uns et des autres, ose vous soumettre le vote de ce vœu qui me paraît tout à fait légitime et qui intéresse tout l'arrondissement. Donc, si ma très grande autorité, mon autoritarisme même scandaleux vous autorise néanmoins à faire ce vœu, je vous propose que nous votions favorablement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2014.227 à l'unanimité

La séance est levée à 23h20